NOTE D'INFORMATION

République de Côte d'Ivoire

Conseil Financier de l'Emetteur
BNP Paribas

Conseils Financiers du Cédant
EDC Investment Corporation & BNI Finances



OFFRE PUBLIQUE DE VENTE PAR CESSION DE 14 990 207 ACTIONS DE L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE SUIVIE D'UNE INTRODUCTION EN BOURSE

du 05 au 19 décembre 2022 avec possibilité de clôture anticipée

Montant indicatif de l'opération : 140 981 966 500 FCFA

Devenez actionnaire d'Orange CI

Prix de l'action

Catégorie 1
Personnel ivoirien éligible du Groupe Orange CI

7 600 F CFA action

Catégories 2, 3, 4 et 5
Toutes personnes physiques et morales autres que celles de la catégorie 1

9 500 F CFA action

SGI ARRANGEUR & CHEF DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT
EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) Ecobank
Membre du Groupe Ecobank — La Banque Panafricaine

SGI CO-CHEF DE FILE
BNI FINANCES — Votre partenaire de confiance

SYNDICAT DE PLACEMENT
BENIN: Africa Bourse, Africaine de Gestion Intermédiation (AGI), BIBE Finance & Securities (BFSI, SGI Benin S.A., United Capital for Africa / **BURKINA FASO :** Coris Bourse, Société Africaine d'Ingénierie et d'Intermédiation Financière (SAIIF), Société Burkinabé d'Intermédiation Financière (SBIF) / **COTE D'IVOIRE :** Atlantique Finances, Attijari Securities West Africa (ASWA), BICI Bourse, BOA Capital Securities, EBRIDGE Securities, BSIC CAPITAL , Hudson & CIE, MAC-AFRICAN-SGI, MATHA Securities, NSIA Finance, ORAGROUP Securities, SGI Phoenix Capital Management, Sirius Capital, Société Générale Capital Securities West Africa (SG-CSWA) / **MALI :** CIFA- bourse SA, Global Capital, SGI Mali / **NIGER :** SGI Niger / **SENEGAL :** ABCD Bourse, Compagnie de Gestion Financière et de Bourse (CGF Bourse), Everest Finance, Finance Gestion et Intermédiation (FGI), Impaxis Securities, Invictus Capital Finance / **TOGO :** SGI Togo.

Cette opération a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) le 18 novembre 2022 sous le n°OA/22-03

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT DE L'AMF-UMOA 8

CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION 9

RESUME DE LA NOTE D'INFORMATION 10

PARTIE I. DECISIONS DES INSTANCES ET ATTESTATIONS 15

I.1. Décisions des instances habilitées ayant autorisé l'opération 16
I.2. Attestation du responsable de la Note d'information 17
I.3. Attestation du Conseiller Juridique 18
I.4. Les Commissaires aux comptes 19
I.4.1. Identité 19
I.4.2. Attestation 19
I.5. Responsable de la politique d'information 20

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ORANGE CÔTE D'IVOIRE 21

Introduction
II.1. Renseignements à Caractère Général de l'émetteur 22
II.2. Renseignements sur le capital social de Orange Côte d'Ivoire 23
II.2.1. Renseignements à caractère général 23
II.2.2. Structure du capital social et de l'actionnariat 23
II.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires 23
II.3.1. Présentation du Groupe Orange 23
II.3.2. Présentation de l'Etat de Côte d'ivoire 24
II.3.3. Présentation du Groupe SIFCOM 25
II.3.4. Présentation de l'actionnariat des salariés au capital d'Orange Côte d'Ivoire 25
II.4. Gouvernance d'entreprise 25
II.4.1. Conseil d'Administration 25
II.4.2. Comité de Direction 26
II.5. Politique de distribution de dividendes 32
II.5.1. Dispositions statutaires et légales – politique de distribution de dividendes 32
II.5.2. Dividendes distribués au cours des six (6) dernières années 33
II.6. Représentant légal de Orange Côte d'Ivoire 33
II.7. Les conventions réglementées 33
II.8. Le Capital Humain 33
II.9. Marché des titres 34
II.10. La Notation 34

PARTIE III. ACTIVITES DU GROUPE ORANGE CÔTE D'IVOIRE 35

III.1. Appartenance au Groupe Orange 36
III.1.1. Identité de la Société 36
III.1.2. Historique 36
III.1.3. Structure de l'actionnariat 37
III.1.4. Activités du Groupe Orange 37
III.1.5. Chiffres clés des comptes consolidés IFRS 37
III.1.6. Notation du Groupe Orange 38
III.2. Historique du Groupe Orange Côte d'Ivoire 38
III.2.1. A propos du Groupe Orange Côte d'Ivoire 38

III.2.2. Participations du Groupe Orange Côte d'Ivoire 38
III.3. Les produits et services du Groupe Orange Côte d'Ivoire 39
III.4. Présentation des activités du Groupe Orange Côte d'Ivoire dans chacun des pays de présence 39
III.4.1. Présentation des activités du Groupe Orange Côte d'Ivoire en Côte d'Ivoire 39
III.4.2. Présentation des activités du Groupe Orange Côte d'Ivoire au Burkina Faso 42
III.4.2.1 L'économie Burkinabè 42
III.4.2.2 Présentation du secteur des Télécommunications au Burkina Faso 43
III.4.2.3. Le marché du Mobile 44
III.4.2.4. Le marché de la Téléphonie Fixe 44
III.4.2.5 Le marché de l'Internet (Fixe+ Internet) 45
III.4.3 Présentation des activités du groupe Orange Côte d'Ivoire au Libéria 45
III.4.3.1 L'Economie Libérienne 45
III.4.3.2 Présentation du secteur des Télécommunications au Libéria 46
III.4.3.3 Le marché du Mobile 46
III.4.3.4 Le Mobile Money 46

PARTIE IV. PRESENTATION DE L'OPERATION 48

IV.1. Cadre légal 49
IV.2. Objectifs de l'opération 49
IV.3. Modification de l'actionnariat 49
IV.4. Structure de l'Offre 49
IV.4.1 Termes de l'Offre 49
IV.4.2. Descriptif des catégories 50
IV.4.3 Répartition de l'offre 50
IV.5. Règles d'allocation des titres 50
IV.6. Règles de transvasement 51
IV.7. Descriptifs de l'offre réservée aux salariés 52
IV.7.1. Conditions d'éligibilité 52
IV.7.2. Prix de l'offre aux salariés 52
IV.7.3 Descriptif de l'offre et canaux de souscription 52
IV.7.4 Plafond de souscription 52
IV.7.5 Règles d'allocation 52
IV.7.6. Période d'indisponibilité des titres 52
IV.7.7. Documentation de l'offre aux salariés 52
IV.8. Descriptifs de l'offre d'auto-détention pour le compte des salariés Orange Côte d'Ivoire 52
IV.8.1. Contexte 52
IV.8.2. Les approbations 53
IV.8.3. Descriptif de l'offre 53
IV.8.4. Les Conditions applicables 53
IV.9. Eléments d'appréciation du prix de cession 53
IV.9.1. Méthodes de valorisation utilisées 54
IV.9.2. Synthèse des méthodes de valorisation 58
IV.10. Modalités de souscription 58
IV.10.1. Calendrier indicatif de l'opération 58
IV.10.2. Période de souscription 58
IV.11. Conditions de souscription 58
IV.11.1. Ouverture de compte 58
IV.11.2. Modalités de souscription 59
IV.11.3. Souscriptions pour compte de tiers 59
IV.11.4. Révocation des souscriptions 59
IV.11.5. Couverture des souscriptions 59
IV.11.6. Souscriptions multiples 59
IV.11.7. Identification des souscripteurs 59
IV.11.8. Syndicat de placement 59
IV.12. Centralisation des souscriptions 60

IV.13. Modalités de règlement et livraison des titres 60
IV.13.1. Règlement et livraison des titres 60
IV.13.2. Restitution du reliquat 60
IV.14. Compte rendu des résultats de l'opération 61
IV.15. Cotation en Bourse 61
IV.15.1. Place de cotation 61
IV.15.2. Procédure de première cotation 61
IV.16. Régime fiscal 61
IV.17. Juridiction compétente 61

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE ORANGE CÔTE D'IVOIRE 62

V.1. Analyse du compte de résultat du Groupe Orange Côte d'Ivoire 63
V.2. Performance financière par pays de présence 65
V.2.1 La Côte d'Ivoire 65
V.2.2 Le Burkina Faso 65
V.2.3 Le Libéria 68
V.3. Analyse du bilan consolidé 70

PARTIE VI. PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DU GROUPE ORANGE CÔTE D'IVOIRE 72

VI.1. Politique de responsabilité sociétale d'entreprise. 73
VI.1.1. La démarche RSE du Groupe OCI 73
VI.1.2. Principaux programmes et initiatives. 73

PARTIE VII. PERSPECTIVES ET PREVISIONS DU GROUPE ORANGE CÔTE D'IVOIRE 82

VII.1. Orientations stratégiques et perspectives du Groupe Orange Côte d'Ivoire 83
VII.1.1. Ambitions à horizon 2025 83
VII.2. Comptes de résultats prévisionnels du Groupe Orange Côte d'Ivoire 83
VII.2.1. Comptes de résultats prévisionnels du Groupe Orange Côte d'Ivoire 83
VII.2.2. Comptes de résultats prévisionnels Orange Côte d'Ivoire 84
VII.2.3. Comptes de résultats prévisionnels d'OBF 84
VII.2.4. Comptes de résultats prévisionnels d'OLIB 85

PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS 86

VIII.1 Facteurs de risques 87
VIII.1.1 Risques stratégiques 87
VIII.1.2 Risques liés à la conformité 88
VIII.1.3 Risques financiers 88
VIII.1.4 Risques opérationnels 88
VIII.1.5 Risque de concurrence 89
VIII.2 Cadre de maîtrise de l'activité et des risques 89
VIII.3 Faits exceptionnels 90

PARTIE IX. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES 91

ANNEXES 94

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

ACRONYME	DÉFINITIONS
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMF-UMOA	Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africain
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
ARTCI	Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire
B2B	Business-To-Business
B2G	Business-To-Government
B2W	Bank-To-Wallet
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BF	Burkina Faso
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CA	Conseil d'Administration
CA	Chiffre d'Affaires
CAPEX	Capital Expenditures (dépenses d'investissement)
CBM	Customer Base Management
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CCL	Cable Consortium of Liberia
CE	Communication Electronique
CFP	Coût des Fonds Propres du capital
CIC	Côte d'Ivoire Câbles
CIV	Côte d'Ivoire
CMPC	Coût Moyen Pondéré du Capital
COPC	Customer Operations Performance Centre
COVAX	COVID-19 Vaccines Global Access
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRM	Customer Relationship Management
DC/BR	Dépositaire Central Banque de Règlement
DCF	Discounted Cash-Flows
DG	Directeur Général
DRP	Disaster Recovery Plan
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EBITDA	Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization
EBITDAaL	EBITDA after Lease
EDC	Ecobank Developpement Corporation
EE	Everything Everywhere
EIC	EDC Investment Corporation
EV	Enterprise Value
FAI	Fournisseur d'Accès à Internet
FCPE	Fond Commun de Placement d'Entreprise
FDD	Frequency-Division Duplexing
FSI	Fond Stratégique d'Investissement
FTTX	Fiber To The X (Home or Office or Building)
FWA	Fix Wireless Acces
GNOC	Global Network Operating Center
GOS	Groupement Orange Services
GROUPE OCI	Groupe Orange Côte d'Ivoire (Incluant Orange Côte d'Ivoire, Orange Money Côte d'Ivoire, Orange Burkina, Orange Money Burkina, Orange Libéria, Orange Money Libéria)
GSM	Global System for Mobile Communications
GTR	Garantie de Temps de Rétablissement
GVA	Group Vivendi Africa
HAO	Hors Activité Ordinaire
HT	Hors Taxes
IA	Intelligence Artificielle
ICT	Information and Communications Technology
IDD	International Direct Calling (Appel Direct à l'International)
IFRS	International Financial Reporting Standards
IOT/E2E	End-to-End Internet of Things ()
IRT	International Remittance
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières

LAN	:	Local Area Network
LTA	:	Liberia Telecommunication Authority
MSAN	:	MultiService Access Node
MSSP	:	Managed Security Service Provider
MTN	:	Mobile Telephone Networks
NOPAT	:	Net Operating Profit After Tax
OAC	:	Orange Abidjan Compagnie
OAP	:	Orange Abidjan Participations
OBF	:	Orange Burkina Faso (Incluant Orange Money Burkina)
OCA	:	Orange Campus Africa
OCI	:	Orange Côte d'Ivoire
OCIP	:	Orange Côte d'ivoire Participations
ODC	:	Orange Digital Center
OE	:	Orange Energie
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OLIB	:	Orange Libéria (Incluant Orange Money Libéria)
OM	:	Orange Money
OMBF	:	Orange Money Burkina Faso
OMCI	:	Orange Money Côte d'Ivoire
OMEA	:	Orange Middle East and Africa
OMLIB	:	Orange Money Libéria
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
OPEX	:	Operational Expenditures
OPV	:	Offre Publique de Vente
OTT	:	Over-The-Top
P2P	:	Pair-à-Pair
PALMCI	:	Palm Côte d'Ivoire
PCA	:	Président du Conseil d'Admnistration
PDV	:	Point De Vente
PGES	:	Plan de Gestion Environnemental et Social
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PND	:	Plan National de Développement
PSGouv	:	Programme Social du Gouvernement
PVs	:	Procès Verbaux
QoS	:	Quality of Service
RNI	:	Réel Normal d'imposition
RS	:	Réseau Social
S1	:	Premier Semestre
S2	:	Deuxième Semestre
SA	:	Société Anonyme
SAPH	:	Société Africaine de Plantations d'Hévéas
SG	:	Secrétaire Général
SGI	:	Sociétés de Gestion et d'Intermédiation
SIFCA	:	Société Immobilière et Financière de la Côte Africaine & Société Immobilière de l'Indénié
SIFCOM	:	Alliance entre les sociétés SIFCA et COMAFRIQUE
SIM	:	Société Ivoirienne de Mobile
SIM	:	Subscriber Identity Module
SVI	:	Serveur Vocal Interactif
SMS	:	Short Message Service-
SOS crédit	:	Crédit d'urgence
SSPO	:	Shared Services Platforms Operations
TA	:	Terminaison d'Appel
TCAM	:	Taux de Croissance Annuel Moyen
TDD	:	Time-division duplex
TIC	:	Technologies de l'Information et de la Communication
UCC	:	Unified communications and collaboration
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine
VFP	:	Valeur des Fonds Propres
VIPNET	:	Opérateur de télécommunications et Services Internet Haut Débit
VoIP	:	Voice Over Internet Protocol
W2B		Wallet-To-Bank
WAN	:	Wide Area Network
WIFI	:	Wireless Fidelity

AVERTISSEMENT DE L'AMF-UMOA

En application des dispositions des articles 113 et suivants du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du Marché Financier Régional, l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africain (AMF-UMOA) a autorisé cette opération sous le visa n° OA/22-03 en date du 18 novembre 2022.

L'octroi par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africain (AMF-UMOA) de son visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.
La Note d'Information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité du Groupe Orange Côte d'Ivoire et le numéro de visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION

La Note d'Information sera remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Elle sera tenue au siège social d'Orange Côte d'Ivoire et auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation chargées de recueillir les souscriptions.
Par ailleurs, la Note d'Information sera disponible sur le site internet du Groupe OCI à l'adresse www.groupe.orange.ci.

RESUME DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente Note d'Information porte sur l'Offre Publique de Vente suivie de l'Introduction en bourse (ci-après dénommés l'Opération) d'Orange Côte d'Ivoire. L'Opération a été initiée par l'Etat de Côte d'Ivoire afin de céder au grand public 9.95% (soit 14 990 207 actions) du capital d'Orange Côte d'Ivoire (OCI). A la date de la Note d'Information, L'Etat de Côte d'Ivoire détient 14,954% du capital d'Orange Côte d'Ivoire.

L'original de la présente Note d'Information a été visé par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) le 18 novembre 2022 sous le n° OA/22-03.

PARTIE I – AVERTISSEMENT AUX INVESTISSEURS

Le présent document est fourni à titre informatif uniquement.
Toute décision d'investir dans le cadre de la présente Offre Publique de Vente (l'Opération), doit être fondée sur un examen exhaustif de la Note d'Information, mais également en pleine connaissance des risques liés à l'investissement en bourse.

PARTIE II – PRÉSENTATION DU GROUPE ORANGE CÔTE D'IVOIRE

II.1 Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur

- Dénomination sociale : Orange Côte d'Ivoire SA
- Nom commercial : Orange Côte d'Ivoire (OCI)

II.2 Informations générales sur l'Emetteur

- Forme juridique : Orange Côte d'Ivoire est une Société Anonyme à participation financière publique avec Conseil d'Administration. Elle est régie par les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique.
- Siège social : Cocody, Riviera Golf, Boulevard de France, Immeuble Orange Village. 11 BP 202 ABIDJAN 11
- Droit applicable : Ivoirien
- Pays d'origine : Côte d'Ivoire

II.3 Principales activités & filiales du Groupe OCI

La Société a pour objet, en République de Côte d'Ivoire et en tous pays, directement ou en participation, pour elle-même ou pour le compte de tiers :

- L'étude, la réalisation, la maintenance, l'exploitation ou la gestion de tout système, équipement ou service dans le secteur des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ainsi que dans tous autres domaines impliquant ce secteur ;
- L'acquisition, l'obtention ou l'exploitation de tout droit, concession, licence ou privilège nécessaire à la poursuite des objectifs ci-dessus ;
- La fusion par quelque moyen que ce soit, avec toute société ou entreprise particulière de télécommunications ou autres ;
- La prise d'intérêts ou la participation, par tous moyens, dans toute société ou entreprise créée ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus ;
- Et généralement, toute opération commerciale industrielle, mobilière, immobilière ou financière pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus.

Ces activités s'organisent principalement autour de plusieurs filiales, ci-dessous présentées, implantées en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Libéria :

Pays de présence	Entités[1]	% de détention indirecte ou directe
Côte d'Ivoire	Orange Côte d'Ivoire (OCI)	Société Mère
	Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI)	99,99%
	Orange Côte d'Ivoire Participations (OCIP)	100%
	Côte d'Ivoire Câbles (CIC)	100%
	Groupement Orange Services (GOS)	22,64%
Burkina Faso	Orange Burkina Faso (OBF)	50%
	Orange Money Burkina Faso (OMBF)	50%
Libéria	Orange Libéria (OLIB)	100%
	Orange Money Libéria (OMLIB)	100%

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OCI, CIC, OMCI, OCIP, GOS, OBF, OMBF, OLIB et OMLIB, ceci en excluant les sociétés Telenum, OAP et Comoe Capital.

[1] Entités consolidées : Toutes les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale sauf l'entité GOS qui est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

Les entités susmentionnées sont consolidées par OCI et participent aux résultats du Groupe OCI qui sont en hausse de +14,5 Milliards de FCFA soit une croissance de +3,1% au titre de l'exercice semestriel 2022. Les moteurs de cette croissance sont explicités dans la suite de la présente Note d'Information. Les tableaux ci-dessous ont pour vocation de donner une appréciation de la structure du compte du Groupe OCI à fin juin 2022 et au 31 décembre 2021.

en Milliards FCFA	S1 2021	S1 2022	2022/2021	
			Valeur	%
Chiffre d'affaires	**465,6**	**480,1**	**+14,5**	**+3,1%**
Coûts directs	**(103,8)**	**(99,3)**	**+4,5**	**+4,3%**
Marge directe	77,7%	79,3%		+1,6pt
Coûts indirects	**(197,9)**	**(200,9)**	**(3,0)**	**(1,5%)**
EBITDAaL*	**163,9**	**179,9**	**+16,0**	**+9,7%**
Marge d'EBITDAaL	35,2%	37,5%		+2,3pt
Résultat d'exploitation	**104,9**	**131,8**	**+26,9**	**+25,7%**
Marge d'exploitation	22,5%	27,5%		+4,9pt
Résultat Net consolidé	**68,2**	**83,7**	**+15,5**	**+22,7%**
Marge nette	14,6%	17,4%		+2,8pt

II.4 Structure du capital social d'Orange Côte d'Ivoire

Le capital social d'Orange Côte d'Ivoire, à ce jour, est de six milliards vingt-six millions deux cent quatorze mille (6 026 214 000) FCFA divisé en cent cinquante millions six cent cinquante-cinq mille trois cent cinquante (150 655 350) actions ordinaires d'une valeur nominale de quarante (40) FCFA chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires en proportion de leurs apports à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 4 décembre 2018.

Il est important de préciser qu'en vue de développer l'actionnariat des salariés au capital, OCI a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés en 2018 ayant permis de porter l'actionnariat salarié OCI à 0,5% du capital. Dans cette optique, le Conseil d'Administration, à sa séance du 8 décembre 2021, a pris la décision de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'OCI de porter cette participation, sur une période de trois (3) ans allant de 2022 à 2024, de 0,5% à 1% du capital social d'OCI.

À la date de la présente Note d'Information et avant l'Opération, le capital social d'OCI se répartit comme suit :

Actionnariat	Nombre d'actions	Valeur Nominale FCFA	Valeur Absolue FCFA	% du capital
Atlas Countries Support S.A.	87 916 350	40	3 516 654 000	58,36%
France Câble et Radio-Côte d'Ivoire S.A.	23 684 200	40	947 368 000	15,72%
Etat de Côte d'Ivoire	22 529 970	40	901 198 800	14,95%
Sifcom S.A.	15 514 650	40	620 586 000	10,30%
Salariés OCI	755 350	40	30 214 200	0,5%
Ex-salariés CIT	254 830	40	10 193 000	0,17%
Total	**150 655 350**		**6 026 214 000**	**100%**

L'Offre Publique de Vente suivie de l'Introduction en bourse d'Orange Côte d'Ivoire permettra l'intégration de nouveaux actionnaires (grand public) au capital. A l'issue de cette Opération et en cas de souscription totale des actions proposées à la vente par l'Etat de Côte d'Ivoire, l'actionnariat d'OCI S.A. serait modifié à titre indicatif comme suit :

Actionnariat	Avant l'opération		Après l'opération	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Atlas Countries Support SA	87 916 350	58,36%	87 916 350	58,36%
France Câbles et Radio Côte d'Ivoire	22 529 970	15,72%	23 684 200	15,72%
Etat de Côte d'Ivoire	22 529 970	14,95%	7 539 763	5,00%
SIFCOM	15 514 650	10,30%	15 514 650	10,30%
Ex-salariés CIT	254 830	0,17%	254 830	0,17%
Salariés OCI	755 350	0,50%	1 505 350	1,00%
Grand public	0	0,00%	14 240 207	9,45%
Total	**150 655 350**	**100,00%**	**150 655 350**	**100,00%**

** EBITDAaL (ou EBITDA after Leases) correspond au résultat d'exploitation (i) avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets liés aux prises de contrôle, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant résultat des entités mises en équivalence, (ii) après charges d'intérêts sur dettes locatives et dettes liées aux actifs financés, et (iii) ajusté des effets des principaux litiges, des charges spécifiques de personnel, de la revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, des coûts des programmes de restructuration, des coûts d'acquisition et d'intégration et, le cas échéant, d'autres éléments spécifiques systématiquement précisés, qu'il s'agisse de produits ou de charges.*

PARTIE III – PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

III.1 Structuration de l'Opération

III.1.1 Raison de la cession des actions

Ce projet de cession d'une partie de sa participation au capital d'OCI a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire, avec les objectifs suivants :

- Promouvoir l'actionnariat populaire et partant diversifier ledit actionnariat ;
- Contribuer au développement du marché boursier sous régional BRVM ;
- Maximiser les recettes de l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Garantir la transparence de l'opération de cession ;
- Accroître la notoriété d'Orange Côte d'Ivoire auprès de la communauté financière et du grand public

III.1.2 Conditions de l'Offre

Conformément à la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire, l'Opération accorde une priorité aux personnes physiques et morales de nationalité Ivoirienne à savoir 80% de l'offre globale et 20% aux personnes physiques et morales non nationaux.

L'Offre est ainsi ouverte aux cinq (5) catégories d'investisseurs prédéfinies et répartie entre trois (3) guichets placeurs de la façon suivante :

		Nombre d'actions allouées par guichets placeurs			
		Arrangeur Chef de file (EIC)	Co-Chef de file BNI FINANCES	Autres membres syndicat de placement	TOTAL
Catégorie 1	**Salariés Ivoiriens éligibles du Groupe OCI**	750 000			750 000
Catégorie 2	**Personnes physiques de nationalité Ivoirienne résidant en Côte d'Ivoire ou à l'extérieur.**	1 948 237	809 471	989 354	3 747 062
Catégorie 3	**Personnes morales de droit Ivoirien.**	4 495 369	2 248 531		6 743 900
Catégorie 4	**OCI en auto-détention**	751 204			751 204
Catégorie 5	**Personnes physiques et morales non Ivoiriennes.**	1 049 314	689 550	1 259 177	2 998 041
TOTAL		**8 994 124**	**3 747 552**	**2 248 531**	**14 990 207**

III.2 Nature et prix des actions faisant l'objet de l'Opération

Le Conseil d'Administration d'Orange Côte d'Ivoire tenu en date du 30 Septembre 2022 a pris la décision de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'OCI, l'admission à la cote de la BRVM de 20% du capital social et des droits de votes de la Société, sous forme d'actions ordinaires :

- 14 990 207 actions, par voie de cession, représentant 9.95% des actions actuellement détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- 15 140 863 actions, par dématérialisation sans cession à travers l'inscription en compte flottant, représentant 10.05% des actions détenues par les autres actionnaires de la société.

L'admission des actions, objet de l'Offre à la cote, est demandée au compartiment prestige de la BRVM et interviendra conformément au calendrier indicatif de l'opération.

La valeur de cession par action est de 7 600 FCFA pour la catégorie 1, soit les salariés Ivoiriens éligibles du Groupe OCI et de 9 500 FCFA pour les autres catégories.

Les conditions de négociation de l'action à la BRVM seront fixées dans un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM.

III.3 Modalités de souscriptions et date de jouissance des actions offertes

Toutes les souscriptions se font en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.
Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées uniquement dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille.

La date de jouissance des actions offertes est jouissance courante, elles ouvriront donc droit aux dividendes courus, le cas échéant, à compter du 1 janvier 2022. Les souscripteurs à la présente OPV bénéficieront des dividendes qui seront versés au titre de l'exercice 2022.

Les souscriptions enregistrées sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, même en cas de clôture par anticipation.

III.4 Politique en matière de dividendes

Les souscripteurs de la présente offre bénéficieront du droit au dividende à compter de la date de jouissance des actions.

Par ailleurs, au cours des six (6) dernières années, OCI a distribué un dividende présenté dans le tableau ci-après.

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat IFRS après impôt (A) (en milliers)	48 940 506	61 012 722	38 075 561	53 673 675	86 528 525	117 757 349
Résultat Groupe OCI IFRS après impôt (B) (en milliers)				106 841 701	122 208 033	155 835 313
Dividendes (C) (en milliers)	10 000 000	10 000 000	10 000 000	20 000 000	70 000 000	120 000 000
Taux de distribution par action - (D) = (C)/(A)	20%	16%	26%	37%	81%	102%
Taux de distribution Groupe OCI par action - (E) = (C)/(B)				19%	57%	77%
Nombre d'actions (G	149 900 000	149 900 000	149 900 000	150 655 350	150 655 350	150 655 350
Dividende par action (H) = (C)/(G)	67	67	67	133	465	797

Tout en tenant compte du niveau d'endettement de la Société, des facteurs endogènes (tel que la structure et la performance financière du Groupe OCI) et exogènes (tel que les conditions macroéconomiques et réglementaires), il sera proposé à l'Assemblée Générale- d'OCI par le conseil d'administration de suivre une politique de distribution correspondant à un dividende annuel d'au moins 70% du résultat net distribuable. Cette politique de dividendes pourra faire l'objet d'ajustement en fonction de l'évolution de la situation.

PARTIE IV – RISQUES & PERSPECTIVES D'ORANGE

IV.1 Principaux risques liés au Groupe OCI et son secteur d'activité

Avant toute prise de décision, l'investisseur doit être informé des risques liés aux supports d'investissements sur lequel il s'engage. Les risques présentés ci-dessous sont, à la date du présent document, ceux dont le Groupe OCI estime que la réalisation pourrait avoir un effet négatif significatif (i) sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, son image ou ses perspectives, ou (ii) sur ses parties prenantes. Par ailleurs, d'autres risques et incertitudes, qui ne sont pas encore identifiés ou sont considérés, à la date du présent document, comme non significatifs par le Groupe OCI, pourraient avoir le même effet négatif. Les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement si ces risques se matérialisaient.
Ces risques sont présentés en détail dans cette Note d'Information et répartis en six (6) catégories concernant :

- Les risques stratégiques (liés aux problématiques d'approvisionnement & distribution…)
- Les risques financiers (liés à la densité et la diversité de son activité)
- Les risques opérationnels incluant les incidents techniques, les risques d'interruptions, cyberattaques …)
- Les risques liés à la concurrence (la bataille commerciale que se livrent les multiples acteurs du secteur peuvent impacter sensiblement les marges bénéficiaires.)
- Les risques liés à la conformité (le Groupe OCI opère dans un secteur fortement règlementé)
- Les risques liés à l'évolution de la réglementation qui lui est applicable (e.g.prix de la terminaison d'appel, fiscalité …)

IV.2 Orientation et perspectives du Groupe OCI

Pour le Groupe OCI, l'année 2022 sera marquée par une accélération de la transformation digitale pour améliorer l'expérience des abonnés, notamment à travers l'offre Ozen (première offre entièrement digitale du marché). Le Groupe OCI consolide son positionnement en matière de couverture Fibre, via une extension géographique et le lancement de l'offre Fibre à 15 000 FCFA / mois pour 10 Mpbs.
Par ailleurs, Orange Money est devenu une marque depuis le mois d'avril 2022 et les services Orange Money sont désormais accessibles peu importe le réseau mobile via une application mobile.

A l'horizon 2025, le Groupe OCI a pour ambition la clôture de son Plan Stratégique « ENGAGE 2025 », démarré en 2020. Plan se déclinant en cinq (5) axes stratégiques :

- Réinventer le métier d'opérateur
- Placer la Data et l'Intelligence Artificielle au cœur de son modèle d'innovation
- Accélérer ses relais de croissance
- Construire ensemble l'entreprise de demain
- S'engager durablement

Tant sur les segments Fixe, Mobile, Internet que Mobile Banking, le groupe OCI accroît progressivement le nombre de ses abonnés et se positionne en leader.

RESUME DES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE PUBLIQUE DE VENTE

Emetteur	Orange Côte d'Ivoire « OCI »
Capital social	6 026 214 000 FCFA
Cédant	Etat de Côte d'Ivoire
Valeur nominale de l'action	40 FCFA
Nombre d'actions	150 655 350 actions
Nombre d'actions à céder	14 990 207 actions
Valeur nominale des actions à céder	599 608 280 FCFA
Montant indicatif de l'offre	140 981 966 500 FCFA
Personnes concernées	Toutes personnes physiques ou morales appartenant à l'une des catégories ci-dessous :
	Catégorie 1 : Salariés ivoiriens éligibles du Groupe OCI
	Catégorie 2 : Personnes physiques de nationalité Ivoirienne résidant en Côte d'Ivoire ou à l'extérieur.
	Catégorie 3 : Personnes morales de droit Ivoirien.
	Catégorie 4 : OCI en auto-détention
	Catégorie 5 : Personnes physiques et morales non ivoiriennes.
Prix de Cession	7 600 FCFA pour les catégories 1 9 500 FCFA pour les catégories 2, 3, 4 et 5
Forme des actions	Actions nominatives et dématérialisées. Les actions seront inscrites en compte titres auprès des SGI, banques teneurs de compte ou conservateur agréés sur le marché financier régional.
Nature des actions	Actions Ordinaires
Négociabilité des actions OCI	Les actions à céder dans le cadre de la présente OPV sont librement négociables exception faite de celles des catégories 1 et 4
Date de jouissance	Jouissance courante. Les souscripteurs à la présente OPV bénéficieront des dividendes qui seront versés au titre de l'exercice 2022.
Code ISIN	CI0000005864
Période de souscription	Du 05 au 19 décembre 2022, avec possibilité de clôture anticipée
Arrangeur et Chef de file	EDC Investment Corporation (EIC)
Co-Chef de file	BNI FINANCES
Conseils Financiers de l'Etat de Côte d'Ivoire	EDC Investment Corporation (EIC) & BNI Finances
Conseils Financiers de l'Emetteur	BNP Paribas
Membres du syndicat de placement	Toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées sur le marché financier régional de l'UEMOA.

PARTIE I

DECISIONS DES INSTANCES ET ATTESTATIONS

I.1. Décisions des instances habilitées ayant autorisé l'opération[1]

L'Etat de Côte d'Ivoire détient à la date de la Note d'Information une participation de 14,95% du capital d'Orange Côte d'Ivoire SA (la « Société »). Le Gouvernement ivoirien a décidé de céder une partie de cette participation, équivalent à 9,95% du capital de la Société, à travers le Marché Financier Régional (MFR).
Le décret n°2022-594, adopté en Conseil des Ministres du 3 août 2022, a autorisé la cession de 9,95% de la participation détenue par l'Etat dans le capital d'Orange Côte d'Ivoire SA, à travers la BRVM.

Le Conseil d'Administration d'Orange Côte d'Ivoire qui s'est tenu en date du 30 septembre 2022 a pris la décision de proposer à l'Assemblée Générale d'OCI l'admission d'une partie des actions de la Société au compartiment prestige de la BRVM, par voie de cession de 14 990 207 actions existantes OCI détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire représentant 9,95% du capital social et des droits de vote dans la Société, complété par la dématérialisation sans cession et inscription en compte flottant de 15 140 863 actions détenues par les autres actionnaires et représentant 10,05% du capital social et des droits de vote dans la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) d'Orange Côte d'Ivoire qui s'est tenue le 28 octobre 2022, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et de l'attestation du Commissaire aux comptes, a autorisé l'opération d'admission d'une partie des actions de la Société au compartiment prestige de la cote de la BRVM. Par ailleurs, l'AGE a pris acte de la cession partielle des actions de la Société détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers une Offre Publique de Vente et de la renonciation au droit de préemption des autres actionnaires de la Société ainsi que de la modification statutaire correspondante. L'Opération sera réalisée selon les modalités ci-après :

- Nombre d'actions à céder : 14 990 207 actions
- Montant nominal de l'OPV : 599 608 280 FCFA ;
- Valeur nominale des actions : 40 FCFA ;
- Forme des titres : Actions nominatives et dématérialisées ;
- Date d'ouverture de la souscription : 05 décembre 2022 .

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au Directeur Général ou à toute personne qu'il se substituerait à l'effet d'effectuer toutes les formalités et suivre toutes les procédures nécessaires à l'introduction de la Société en bourse au compartiment prestigede la BRVM.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a ainsi donné tous pouvoirs à M. Mamadou BAMBA, Directeur Général d'Orange Côte d'Ivoire, à l'effet :

- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africain (AMF-UMOA) et de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA (BRVM) et tout autre organisme compétent ;
- de conclure tous accords, signer tous ordres ;
- de manière générale, suivre toutes les procédures nécessaires à cette introduction en bourse et d'en constater sa réalisation définitive ; et
- de rendre compte au Conseil d'Administration des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

[2] En annexe l'ensemble des PVS des instances autorisant l'Opération

I.2. Attestation du responsable de la Note d'information

Je soussigné, **Mamadou BAMBA**, Directeur Général de la Société Orange Côte d'Ivoire, atteste que, les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives de Orange Côte d'Ivoire ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Abidjan, le 03/11/2022

Mamadou BAMBA

Orange Côte d'Ivoire S.A. Directeur Général 11 B.P. 202 ABIDJAN 11 - RCI

Directeur Général de Orange Côte d'Ivoire

Orange Côte d'Ivoire S.A. - Société à participation financière publique avec Conseil d'administration au capital de 6 026 214 000 Frs
www.orange.ci - Immeuble Orange Village, Cocody Riviera Oulf, Boulevard de France, 11 BP 202 Abidjan 11 - Tél. : (+225) 27 21 23 80 10
RCCM N° CI ABJ 1996-B-196191 - Compte Contribuable : 50051205

I.3. Attestation du Conseiller Juridique[3]

AVOCATS ASSOCIÉS
Kouassé KLEMET-N'GUESSAN
Zinda SAWADOGO
Angoman Georges KOUADIO
Olivier Abeb AMALAMAN

AVOCATS COLLABORATEURS
Amoinda SIDIBE COMIE
Anne-Félicia SEDD APHING-KOUASSI
Mohamadi SARE

Confidentiel
Urgence signalée

A : **CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE ET DES MARCHES FINANCIERS « CREPMF »**
Plateau, avenue Joseph ANOMA
(Rue des banques)
01 BP 1878 Abidjan, Côte d'Ivoire

Abidjan, le 2 Novembre

Objet : **Attestation du Conseil Juridique**
Offre Publique de Vente suivie de l'Introduction en bourse de la Société Orange Côte d'Ivoire

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général du CREPMF

Monsieur Le Secrétaire général

La présente attestation a pour objet de se prononcer sur la conformité et la légalité de l'Opération d'Offre Publique de Vente suivie de l'Introduction en bourse portant sur 20% du capital social et des droits de vote de la Société Orange Côte d'Ivoire (ci-après l'« Opération »).

A cet effet, nous avons examiné plusieurs documents dont notamment :

(i) Le Décret n°2022-594 du 03 août 2022 autorisant la cession de 9.95% de la participation détenue par l'Etat dans le capital de la Société Orange Côte d'Ivoire (OCI) à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;

(ii) Le projet de Note d'Information relatif à l'Opération ;

(iii) Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 28 Octobre 2022 ;

(iv) Les dispositions des article 81 à 96 de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique;

(i) les dispositions relatives à l'Appel Public à l'Epargne (APE) ;

(ii) les dispositions relatives au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ;

(iii) les dispositions relatives à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;

(iv) la loi n°94-338 du 9 juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'Etat dans certaines entreprises et établissements publics nationaux ;

(v) la loi n° 2020-886 du 21 octobre 2020 relative au société à participation financière publique ; et

(vi) le décret n° 94-532 du 21 septembre 1994 portant modalités d'application de la loi n°94-338 du 9 juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'Etat dans certaines entreprises et établissements publics nationaux.

IPO OCI_Attestation du Conseil Juridique KSK vf

A l'issue de notre analyse, nous attestons que :

(i) **l'Opération a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société lors de sa réunion en date du 28 Octobre 2022 ;**

(ii) **l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 Octobre 2022 est intervenue en conformité de la loi et des règlements et l'Opération décrite dans la Note d'Information est conforme aux résolutions qui y ont été régulièrement adoptées.**

Nous avons également procédé à l'analyse des risques juridiques inhérents à l'activité de l'Emetteur en examinant notamment les autorisations et engagements que nous avons estimé avoir une incidence significative sur l'avenir d'Orange Côte d'Ivoire et n'avons pas d'observations particulières sur le sujet.

En foi de quoi, nous émettons la présente Attestation Juridique pour servir et valoir ce que de droit.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de de notre considération distinguée.

K-S-K
Société d'Avocats

Olivier AMALAMAN
Avocat à la Cour, Associé-Gérant

Angoman Georges KOUADIO
Avocat à la Cour, Associé

Bd. Carde, Imm. les Harmonies, 2ème étage
08 BP 118 Abidjan 08, Côte d'Ivoire
Tél.: +225 20 23 60 60
Fax: +225 20 23 60 70
Courriel: ksk@ksk-avocats.com

[3] En annexe l'attestation du conseil juridique

I.4. Les Commissaires aux comptes

I.4.1. Identité

Commissaire aux comptes titulaire	
Dénomination sociale	**KPMG Côte d'Ivoire**
Représentant	Franck Nangbo
Adresse	Abidjan Plateau, Avenue Noguès, Woodin Center, 01 BP 3172 Abidjan 01
Numéro de téléphone	27 20 22 57 53
Numéro de fax	27 20 21 42 97
Adresse électronique	fnangbo@kpmg.ci
Date d'entrée en fonction	AGO 18 juin 2015
Date du dernier renouvellement du mandat	AGO 6 juin 2019
Date d'expiration	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Commissaire aux comptes suppléant	Epsilon International Consulting Côte d'Ivoire
Adresse	Abidjan, Cocody II Plateaux Vallons, rue J 47, BP Cidex 03
Date d'expiration	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024

Tableau 1 – Identité des commissaires aux comptes

I.4.2. Attestation

KPMG

KPMG Côte d'Ivoire
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

Orange Côte d'Ivoire S.A. (OCI)
Cocody, Riviera Golf, boulevard de France
Immeuble Orange Village
11 BP 202 Abidjan 11

Attestation du commissaire aux comptes relative à l'offre publique de vente

Mesdames, Messieurs les Administrateurs

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Orange Côte d'Ivoire S.A., nous avons procédé à la vérification des informations de nature comptable et financière données dans la présente Note d'information établie à l'occasion de l'offre publique de vente de 14 990 207 actions détenues par l'Etat Ivoirien représentant 9,95% du capital social d'Orange Côte d'Ivoire, en effectuant les diligences nécessaires conformément aux normes de la profession et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette Note d'information a été établie sous la responsabilité de la Direction Générale d'Orange Côte d'Ivoire S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur les données comptables et financières qu'elle contient.

Nos diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance des informations comptables et financières avec les bilans et les comptes de résultat consolidés des exercices 2019, 2020 et 2021 présentés selon le référentiel IFRS tel qu'édité par l'IASB et audités dans le cadre de cette opération. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA).

S'agissant des informations comptables et financières autres que celles incluses dans les bilans et les comptes de résultat consolidés présentés à la partie V, nos travaux ont consisté à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les données auditées, ou encore si ces autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Les données prévisionnelles présentées dans cette note d'information, à la partie VII couvrent la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025. Elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale d'Orange Côte d'Ivoire S.A.

Nous rappelons que ces informations présentent par nature un caractère incertain. De ce fait, les réalisations pourraient, parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si les hypothèses retenues et décrites dans la Note d'information constituent une base acceptable à l'établissement des données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations de nature comptable et financière présentées dans cette Note d'information.

KPMG Côte d'Ivoire

Abidjan, le 10 octobre 2022

Franck Nangbo
Senior Partner

I.5. Responsable de la politique d'information

Sous l'autorité du Directeur Général, les responsables de la politique d'information sont les suivants :

Nom	Fonction	Adresse	Contact
Cédric KOUAKOU	Directeur Financier	Siège social	+225 27 21 23 90 93
Idrissa Kignaman SORO	Directeur de la Stratégie, de l'International et du Développement	Siège social	+225 27 21 23 90 93
Muriel CISSE	Directrice de la Communication et de la Marque	Siège social	+225 27 21 23 90 93

Tableau 2 - Responsables de la Politique d'Information

PARTIE II

PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ORANGE CÔTE D'IVOIRE (GROUPE OCI)

Introduction

Le Groupe Orange Côte d'Ivoire (Groupe OCI) exposé tout au long de la présente note d'information est une entreprise intégrée de télécommunication qui offre des solutions dans les domaines entre autres du fixe, du mobile, de l'Internet, des services de paiement mobile et des données au service des particuliers et des entreprises. Le Groupe OCI est leader en Côte d'Ivoire, ainsi qu'au Burkina Faso et au Libéria où il est présent depuis 2016. Le Groupe OCI est un opérateur global et sous régional de référence.

Le tableau ci-dessous présente les entités consolidées du Groupe OCI, ainsi que ses pourcentages de détention.

Pays de présence	Entités[4]	% de détention indirecte ou directe
Côte d'Ivoire	Orange Côte d'Ivoire (OCI)	Société Mère
	Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI)	99,99%
	Orange Côte d'Ivoire Participations (OCIP)	100%
	Côte d'Ivoire Câbles (CIC)	100%
	Groupement Orange Services (GOS)	22,64%
Burkina Faso	Orange Burkina Faso (OBF)	50%
	Orange Money Burkina Faso (OMBF)	50%
Libéria	Orange Libéria (OLIB)	100%
	Orange Money Libéria (OMLIB)	100%

Tableau 3 – Entités Consolidées du Groupe OCI au 31 Décembre 2021

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OCI, CIC, OMCI, OCIP, GOS, OBF, OMBF, OLIB et OMLIB, ceci en excluant les sociétés Telenum, OAP et Comoe Capital.

II.1. Renseignements à Caractère Général de l'émetteur

Dénomination sociale	Orange Côte d'Ivoire S.A. (OCI)
Siège social	Cocody, Riviera Golf, boulevard de France, immeuble Orange Village, 11 BP 202 Abidjan 11
Téléphone	+225 27 21 23 91 29
Site internet	www.groupe.orange.ci
Adresse électronique	secretariatdg.oci@orange.ci
Forme juridique	Société Anonyme à participation financière publique avec Conseil d'Administration
Date de constitution	19-mars-96
Durée de vie	99 ans
N° registre du commerce	CI-ABJ-1996-B-196491
Licence	Arrêté N° 199/MENUP/CAB du 18 mars 2016 portant attribution d'une licence individuelle de la catégorie C1 A à la société Orange Côte d'Ivoire
Matricule fiscal	9606123 E
Numéro de IPS CNPS	058595 Y
Exercice social	01 janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social	6 026 214 000 FCFA
Consultation des documents juridiques	Les documents juridiques relatifs à la société (les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, des Conseils d'Administration, etc.) ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes sont disponibles pour consultation auprès des responsables de la Note d'Information au siège de la société.
	La Société a pour objet, en République de Côte d'Ivoire et en tous pays, directement ou en participation, pour elle-même ou pour le compte de tiers :
	▪ L'étude, la réalisation, la maintenance, l'exploitation ou la gestion de tout système, équipement ou service dans le domaine des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ainsi que dans tous autres domaines impliquant les Télécommunications et les TIC ;
Objet social	▪ L'acquisition, l'obtention ou l'exploitation de tout droit, concession, licence ou privilège nécessaire à la poursuite des objectifs ci-dessus ;
	▪ La fusion par quelque moyen que ce soit, avec toute société ou entreprise particulière de télécommunications ou autres ;
	▪ La prise d'intérêts ou la participation, par tous moyens, dans toute société ou entreprise créée ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus ;
	▪ Et généralement, toute opération commerciale industrielle, mobilière, immobilière ou financière pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus.
Régime fiscal applicable	Réel normal d'imposition (RNI)

Tableau 4 – Renseignements à Caractère Général de l'émetteur

[4] Entités consolidées

II.2. Renseignements sur le capital social d'Orange Côte d'Ivoire

II.2.1. Renseignement à caractère général

Le capital social d'Orange Côte d'Ivoire, (ci-après « OCI »), est à la date de la Note d'Information de six milliards vingt-six millions deux cent quatorze mille (6 026 214 000) FCFA divisé en cent cinquante millions six cent cinquante-cinq mille trois cent cinquante (150 655 350) actions ordinaires d'une valeur nominale de quarante (40) FCFA chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires en proportion de leurs apports à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 4 décembre 2018.

II.2.2. Structure du capital social et de l'actionnariat

II.2.2.1 Evolution du capital social

Depuis sa création, le capital social d'OCI a évolué comme suit :

Date	Opération	(FCFA)	
		Nouvelle émission	Nouveau capital
19/03/1996	Capital à la création		100 000 000
13/06/1996	Augmentation de capital	1 100 000 000	1 200 000 000
10/04/1997	Augmentation de capital	2 936 000 000	4 136 000 000
29/12/2016	Fusion-absorption de Côte d'Ivoire Télécom par OCI (entrainant une augmentation de capital)	1 860 000 000	5 996 000 000
04/12/2018	Augmentation de capital	30 214 000	6 026 214 000

Tableau 5 – Evolution du capital social d'Orange Côte d'Ivoire

II.2.2.2 Présentation de l'actionnariat

À la date de la présente Note d'Information, le capital social d'OCI s'élève à 6 026 214 000 FCFA réparti comme suit :

Actionnariat	Nombre d'actions	Valeur Nominale FCFA	Valeur Absolue FCFA	% du capital
Atlas Countries Support S.A.	87 916 350	40	3 516 654 000	58,36%
France Câble et Radio-Côte d'Ivoire S.A.	23 684 200	40	947 368 000	15,72%
Etat de Côte d'Ivoire	22 529 970	40	901 198 800	14,95%
Sifcom S.A.	15 514 650	40	620 586 000	10,30%
Salariés OCI	755 350	40	30 214 200	0,50%
Ex-salariés CIT	254 830	40	10 193 000	0,17%
Total	**150 655 350**		**6 026 214 000**	**100%**

Tableau 6 – Présentation de l'Actionnariat

II.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

II.3.1. Présentation du Groupe Orange

Atlas Countries Support S.A. et France Câble et Radio-Côte d'Ivoire S.A sont des sociétés Holding contrôlées par Orange Middle East and Africa SA (OMEA), holding regroupant les filiales et participations en Afrique et au Moyen Orient du groupe contrôlé par Orange SA, société mère (ci-après dénommé « Le Groupe Orange »).

Le Groupe Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 42,5 milliards d'euros en 2021 et 140 000 salariés au 31 décembre 2021, dont 78 000 en France. Le Groupe servait 271 millions de clients au 31 décembre 2021, dont 224 millions de clients Mobile et 22 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays (8 pays d'Europe et 18 pays d'Afrique et du Moyen-Orient). Le Groupe Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En décembre 2019, le Groupe a présenté son plan stratégique « Engage 2025 » qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur. Tout en accélérant sur les territoires et domaines porteurs de croissance et en plaçant la Data et l'Intelligence Artificielle au cœur de son modèle d'innovation, le Groupe entend être un employeur attractif et responsable, adapté aux métiers émergents.

Le Groupe Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Le Groupe Orange au travers de ses filiales Atlas Countries Support S.A. et France Câble et Radio-Côte d'Ivoire S.A contrôle 74,077% du capital d'OCI.

II.3.2. Présentation de l'Etat de Côte d'ivoire

Au travers de l'OPV objet de la présente Note d'Information, l'Etat de Côte d'Ivoire entend céder partiellement sa participation dans le capital d'OCI.

- Présentation générale

D'une superficie de 322 462 Km², la Côte d'Ivoire se situe dans le Golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest. Elle est limitée au Nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'Est par le Ghana, à l'Ouest par la Guinée et le Libéria. Au sud, sa façade maritime borde l'Océan Atlantique sur 500 km.
Le pays fait figure de puissance économique sous régionale, contribuant à 40% du PIB de l'UEMOA et des exportations de la zone. La Côte d'Ivoire possède également la base industrielle la plus importante de l'UEMOA et est le premier producteur mondial de cacao, le quinzième producteur mondial de café, et, depuis 2015, le 1er producteur mondial d'anacarde (autour de 20% de la production mondiale). Le secteur primaire, principalement axé sur l'agriculture, et représentant 22% du PIB reste majeur pour l'économie ivoirienne. Le pays dispose d'un secteur secondaire en plein essor ces dernières années, qui compte également pour environ 23% du PIB, comprenant principalement les pôles raffinage de pétrole, énergie, agro-alimentaire et Bâtiments et Travaux Publics et d'un secteur tertiaire prépondérant à environ 55% du PIB, dominé par les télécommunications, les transports, le commerce et les activités financières.

- Historique de l'actionnariat de l'Etat de Côte d'Ivoire

En 1997, à la suite d'un appel d'offres international, le Groupe France Télécom, à travers sa filiale France Câbles et Radio rachète 51 % des actions de Côte d'Ivoire Télécom. L'Etat cède 2% du capital au personnel de la société et conserve une participation de 47%, en vue de céder ultérieurement une partie à travers la bourse.

Avec la venue de la téléphonie mobile, les actionnaires privés ont créé le 29 octobre 1996, la Société Ivoirienne de Mobile (SIM), qui exerçait sous la marque IVOIRIS, devenue Orange Côte d'Ivoire le 18 mars 2002. Des démarches avaient été initiées, en vue d'introduire Côte d'Ivoire Télécom en bourse. Les réflexions menées dans ce cadre ont conclu au report de cette opération. En effet, il était apparu nécessaire de fusionner Côte d'Ivoire Télécom et Orange Côte d'Ivoire, vue la grande synergie opérationnelle qui existait entre les deux sociétés dans un environnement global de convergence des métiers de télécommunication.

L'opération de fusion a été définitivement réalisée le 29 décembre 2016 et a porté le capital d'OCI de 4 136 000 000 FCFA à 5 996 000 000 FCFA, divisé en 149 900 000 actions ordinaires de 40 FCFA de valeur nominale chacune, réparti comme suit :

Atlas Countries Support (ACS) :	58,65%
France Câbles et Radio- Côte d'Ivoire :	15,80%
SIFCOM :	10,35%
Etat de Côte d'Ivoire :	**15,03%**
Salariés et Ex-salariés CIT :	0,17%
Total	**100%**

Par l'effet de la fusion, Côte d'Ivoire Télécom a été dissoute sans liquidation et son patrimoine transmis à titre universel à Orange Côte d'Ivoire. Par la suite, en vue de développer l'actionnariat salarié, OCI a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés en 2018. Cette augmentation, qui a été rendue possible par la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, a entrainé une dilution de leur participation au capital. Ainsi, à l'issue de l'opération, le capital a été porté de 5 996 000 000 de FCFA à 6 026 214 000 FCFA, avec la nouvelle répartition suivante :

Atlas Countries Support (ACS) :	58,36%
France Câbles et Radio- Côte d'Ivoire :	15,72%
Etat de Côte d'Ivoire :	**14,95%**
SIFCOM :	10,30%
Salariés OCI :	0,50%
Ex-salariés CIT :	0,17%
Total	**100%**

Au jour de la présente Note d'Information, l'Etat de Côte d'Ivoire détient 14,955% du capital d'OCI.

II.3.3. Présentation du Groupe SIFCOM[5]

SIFCOM intègre le capital d'OCI en 1998. Il est issu d'une alliance en 1993 entre les sociétés SIFCA et COMAFRIQUE. Fondée en 1964, SIFCA est un groupe ivoirien à prépondérance agro-industrielle ayant ses activités dans trois domaines porteurs de l'économie africaine que sont le palmier à huile, le sucre de canne et le caoutchouc naturel. Il intervient sur toute la chaîne de production, depuis l'exploitation des plantations, la transformation des matières premières jusqu'à la commercialisation de produits semi-finis et finis. Installé dans six (6) pays, le Groupe compte plus de 33 000 employés, répartis dans dix (10) filiales dont certaines sont cotées à la BRVM, notamment SAPH, PALMCI et SUCRIVOIRE. COMAFRIQUE, quant à elle, est spécialisée dans l'importation et la vente des véhicules.
A ce jour, le groupe SIFCOM détient 10,298% du capital d'OCI.



[5] Source : www.groupesifca.com

II.3.4. Présentation de l'actionnariat des salariés au capital d'OCI

Suite à l'opération de fusion réalisée le 29 décembre 2016 et ayant porté le capital d'OCI à 5 996 000 000 FCFA. Les salariés OCI et ex salariés CIT sont rentrés dans le capital à hauteur de 0,170%.

En vue de développer l'actionnariat salariés, OCI a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés en 2018 ayant permis d'obtenir 0,501% additionnel dans le capital. Dans cette optique, le Conseil d'Administration, à sa séance du 08 Décembre 2021, a décidé de proposer à l'AG de porter cette participation de 0,501% à 1% du capital social sur une période de 3 ans allant de 2022 à 2024. La direction générale prendra toutes les dispositions pour mettre en œuvre cette décision du conseil.

II.4. Gouvernance d'entreprise

II.4.1. Conseil d'Administration

Noms et prénoms	Fonction	Nomination	Dernier renouvellement	Fin
Alioune NDIAYE (PCA)	PCA d'Orange Middle East and Africa, de SONATEL et de la Société	Coopté CA 10/07/2018 en remplacement de Yohann GBAHOUE	AGO 23/06/2022	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027
Atlas Countries Support représentée par Jérôme HENIQUE	DG Orange Middle East and Africa	AGO 18/06/2015	AGO 23/06/2022	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027
Nicolas GUERIN	SG et secrétaire du CA Orange SA	AGM 29/12/2016	AGO 23/06/2022	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027
Ludovic PECH	DGA et Directeur Financier Orange Middle East and Africa	AGM 29/12/2016	AGO 23/06/2022	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027
Marc RENNARD	Administrateur	AGO 14/06/2013	AGO 23/06/2022	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027
Dorothée Agnès Béatrice ROUCIN VIGNALOU-PERER	Directrice Financière Adjointe Orange Middle East and Africa	AGO 23/06/2022	1er mandat	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027
Bénédicte DAVID	Directrice de Wholesale LOB - Orange WIN	Cooptée CA 08/07/2016	AGO 23/06/2022	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027
SIFCOM représentée par Pierre BILLON	DG SIFCOM	AGO 14/06/2013	AGO 23/06/2022	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027
ETAT de Côte d'Ivoire représenté par Fabrice TAHI	Conseiller Technique chargé du suivi des opérations de financement de développement (Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat)	AGM 29/12/2016	AGO 23/06/2022	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027
ETAT de Côte d'Ivoire représenté par Jules Rodolphe KOUADJO	Inspecteur Général au Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	AGM 29/12/2016	AGO 23/06/2022	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027
Mamadou BAMBA	DG OCI	AGM 29/12/2016	AGO 23/06/2022	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027

Tableau 7 - Conseil d'Administration Orange Côte d'Ivoire

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'Administration d'OCI se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Un calendrier annuel est prédéfini.

Le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Audit, sous la présidence de Monsieur Fabrice TAHI, ayant pour missions de :

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Vérifier l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en place ;
- Donner son avis sur la charte d'audit interne du Groupe OCI avant son approbation par le Conseil d'Administration et veiller à sa bonne application au sein des entités dudit Groupe ;
- Examiner le programme d'audit interne et les résultats : évaluation de son efficacité, suivi de la mise en œuvre des recommandations, coordination des programmes d'audit interne et externe, vérification de l'adéquation des ressources ;

- Vérifier l'effectivité du contrôle externe de la société et suivre la réalisation par le(s) commissaire(s) aux comptes de sa (leurs) mission(s) ;
- Examiner les rapports des autorités de régulation et les réponses éventuelles de la direction générale, et veiller à la mise en œuvre des observations, recommandations, injonctions et sanctions formulées par lesdites autorités.

Le Comité d'Audit est composé de quatre (4) administrateurs. Il se réunit aussi souvent que nécessaire et à minima deux fois par an dont une réunion avant l'arrêté des comptes.

Le Comité d'Audit fournit un travail d'analyse et de réflexion approfondie en amont des débats du Conseil d'Administration et concourt à la préparation des décisions de celui-ci. Le Comité n'a aucun pouvoir de décision et les avis, propositions ou recommandations qu'il soumet au Conseil d'Administration ne lient pas ce dernier.

II.4.2. Comité de Direction

II.4.2.1 Présentation

Le Comité de Direction se réunit chaque semaine. Il est le lieu d'échange et de réflexion sur la stratégie d'Orange Côte d'Ivoire. Il assure, sous la responsabilité du Directeur Général, la conduite opérationnelle des activités d'Orange Côte d'Ivoire.



Figure 1 – Comité de Direction Orange Côte d'Ivoire

Légende Organigramme

DG	Direction Générale
DGA	Direction Générale Adjointe
DCAB	Direction du Cabinet du DG
DOBB	Direction Orange Business & Broadband
DM	Direction Marketing
DXC	Direction Expérience Client
DRDI	Direction Réseau de Distribution Indirect
DTDM	Direction de la Transformation, du Digital et des Médias
DCOM	Direction de la Communication & de la Marque
DRSI	Direction des Réseaux & Système d'Informations
DF	Direction Financière
DRH	Direction des Ressources Humaines
DAL	Direction des Achats & de la Logistique
DSID	Direction de la Stratégie, de l'International & du Développement
SG/DJR	Secrétariat Général/ Direction Juridique & de la Réglementation
DACRQ	Direction Audit, Contrôle, Risques & Qualité
OMCI	Orange Money Côte d'Ivoire
DDIR	Direction Data, IA & RSE

Le Comité de Direction est présidé par le Directeur Général, Monsieur Mamadou BAMBA, qui a pris ses fonctions le 7 janvier 2010. Le Directeur Général assure la gestion de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

En tant que Directeur Général d'Orange Côte d'Ivoire, il est investi des pouvoirs les plus étendus qu'il exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales ou spécialement réservés au Conseil d'Administration par des dispositions légales ou statutaires.

Les stipulations des statuts, les délibérations des Assemblées Générales ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables au tiers de bonne foi.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration d'OCI a nommé, le 7 octobre 2020, une Directrice Générale Adjointe en la personne de Madame Nafy SILUE COULIBALY, et lui a conféré les pouvoirs suivants : (i) mission générale d'assistance du Directeur Général dans ses attributions légales et statutaires, avec les mêmes pouvoirs et limitations, tant en interne qu'en externe. En cas d'absence du Directeur Général, le Directeur Général Adjoint assure son intérim ; (ii) animation et suivi des activités du Groupe OCI (comprenant toutes les structures détenues directement ou indirectement par OCI et dont principalement Orange Côte d'Ivoire Participations, Orange Money Côte d'Ivoire, OBF, Orange Money BF, OLIB, Orange Money Libéria et Côte d'Ivoire Câbles).

II.4.2.2 Résumé CV des principaux dirigeants

COMITÉ DE DIRECTION ORANGE CÔTE D'IVOIRE

Mamadou Bamba
Directeur Général du Groupe Orange Côte d'Ivoire



Mamadou BAMBA est depuis janvier 2010, Directeur Général de Côte d'Ivoire Telecom, l'opérateur historique de téléphonie fixe et internet et Directeur Général d'Orange Côte d'Ivoire. Depuis 2016, avec la fusion des deux entités et l'acquisition d'opérateurs mobiles au Libéria et au Burkina-Faso, il est à la tête d'un groupe de plus de 2000 salariés. Il y assure les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration d'Orange Burkina Faso, Orange Libéria, Orange Money Côte d'Ivoire et de la Fondation Orange Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, il est Président de l'Union Nationale des Entreprises de Télécommunications, Vice-Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, Administrateur Général d'Orange Côte d'Ivoire Participations, Administrateur d'Orange Bank Africa, de Canal+ Côte d'Ivoire et de Comoé Capital.

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse, il a débuté sa carrière dans le Cabinet Ernst & Young Côte d'Ivoire avant de rejoindre le Groupe France Telecom à travers sa filiale Ivoiris qui deviendra Orange en 2002. D'abord Directeur de l'Audit et du Contrôle de Gestion, il devient Directeur Financier en 2003 et Directeur Général Adjoint en 2006. Il cumule à la même période, les charges de Chef de Projet Synergie Orange et Côte d'Ivoire Telecom, filiales du Groupe Orange. En 2007, il est nommé Directeur Général d'Orange Botswana.

Nafy Coulibaly-Silué
Directrice Générale Adjointe et Directrice de Zone



Diplômée de l'Université Lumière Lyon II en 1992, Mme Nafy Coulibaly-Silué intègre le groupe Orange en qualité de Chef de service marketing pour Orange Côte d'Ivoire en 2005 après avoir travaillé 6 ans en cabinet d'études marketing en France et en Côte d'Ivoire.

En août 2006, elle est promue Chef de département Marketing avant d'être nommée en octobre 2008, Directrice Marketing et Communication pour Orange Côte d'Ivoire.
En juin 2010, elle devient Directrice Marketing sur l'ensemble du périmètre produits d'Orange Côte d'Ivoire et Côte d'Ivoire Télécom.

En juin 2018, elle est nommée Directrice de l'International, et Leader du plan de Transformation d'Orange Côte d'Ivoire. Début 2020, elle devient Directrice de l'International et de la Stratégie.
Depuis Octobre 2020, Mme Coulibaly épse Silué Nafy occupe le poste de Directrice Générale Adjointe et Directrice de Zone du Groupe Orange CI.

Didier Kla
Directeur Orange Business & Broadband



Didier KLA, passionné des technologies de l'information et de la communication, a plus de 25 années d'expérience dans le domaine des télécommunications.

Ingénieur Informaticien, spécialité Réseau, diplômé de l'INPHB de Yamoussoukro en 1997, il rejoint le Groupe Orange en 1999 via sa filiale internet Aviso.
En 2002, il devient chef du groupe ''Réseaux du futur'' chez Côte d'Ivoire Telecom.
Un an plus tard, il est promu chef de département Intervention Entreprises. Il occupe ensuite à partir de 2005, le poste de Chef de département nouvelles technologies pour Orange et Côte d'Ivoire Telecom.
Expert de l'Union Internationale des Télécommunications depuis 2007, il a organisé et animé plusieurs séminaires internationaux sur le développement des TIC et la sécurité des réseaux de télécommunications. Dont la première conférence régionale africaine sur la cyber sécurité.
Il fait partie des managers africains qui ont activement contribué à la promotion de l'internet et du logiciel libre en Afrique et notamment en Côte d'Ivoire son pays d'origine.

En février 2009, il a été promu Directeur Etudes et Développement Adjoint.
En 2010, à la fusion opérationnelle des entités Côte d'Ivoire Telecom et Orange Côte d'Ivoire, il occupe la fonction de Directeur Etudes et Développement (DED) d'Orange Côte d'Ivoire.
Il a ensuite occupé de 2015 à Janvier 2020 la fonction de Directeur Réseau et Systèmes d'Informations

Didier KLA est, depuis le mois de Février 2020, Directeur Orange Business et Broadband, en charge des activités B2B et du développement des offres Broadband d'Orange CI.
Il a été distingué Officier de l'ordre de l'économie numérique en 2021, pour sa contribution au développement de l'économie numérique en CI depuis ces 20 dernières années

Fanta Sidibé
Directrice Expérience Clients (DXC)



Fanta SIDIBE est diplômée d'un Executive Master de HEC PARIS après un DESCAE obtenu à l'Ecole Supérieure Polytechnique de DAKAR (Ex ENSUT de l'Université Cheikh ANTA DIOP- Dakar- SENEGAL).
Fanta a débuté sa carrière à la SONATEL au Sénégal où elle a occupé plusieurs fonctions dans le commercial, le marketing, la Communication et le Distribution. En 2003 elle portera le lancement commercial d'Orange au Mali (ex IKATEL), première filiale du Groupe SONATEL.
Fanta mettra en place la Direction de la Communication à la SONATEL Mobile en 2004 pour faire face à la concurrence grandissante de la téléphonie Mobile au Sénégal.
En mars 2011, Fanta rejoint Orange Côte d'Ivoire où elle occupe pendant 7 ans le poste de Directrice de la Communication Externe et de la Marque.
En 2017 elle portera le rebranding des filiales du Groupe Orange Côte d'Ivoire au Burkina Faso et au Libéria.
Depuis juin 2018 Fanta est Directrice de l'Expérience Client d'Orange Côte d'Ivoire.
Passionnée de technologie et du développement de l'Afrique par l'implication des femmes, dans le cadre de l'obtention de son Exécutive Master, Fanta a écrit une thèse professionnelle dont le thème est « L'Entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest face à la Révolution digitale ».

Tidiane Sanogo
Directeur des Achats et de la Logistique (DAL)



Titulaire d'un DESS en Contrôle de Gestion et Audit à l'Université d'Abidjan et l'Université Paris 12 Val de Marne et d'une Maîtrise de Gestion option Finance et Administration, Tidiane cumule 27 ans d'expériences professionnelles dans l'agro-industrie, l'industrie pétrolière et les télécommunications.
Après avoir exercé les fonctions de contrôleur de gestion et de trésorier dans de grandes entreprises ivoiriennes, il rejoint Orange Côte d'Ivoire en 2004 en qualité de Chef de Service Trésorerie. Promu Manager Senior Trésorerie en 2007, il est en autres chargé des procédures financières et de la relation avec la Banque Centrale au sein de l'équipe projet Orange Money avant le lancement en 2008.
En août 2013, il est nommé Directeur Achats et Logistique. De Novembre 2017 à Janvier 2022, il est le directeur du projet de construction du nouveau siège d'Orange Côte d'Ivoire.
Tidiane a participé à divers séminaires et formations dont un stage de perfectionnement à la salle des marchés de la HSBC Paris et le programme de Talent sharing à Orange Groupe à GSSC (Group Sourcing and Supply Chain) Paris.

Adama Méité
Directeur des Réseaux et système d'information



Ingénieur informaticien, diplômé de l'Ecole pour Informatique et techniques avancées (EPITA) de Paris en France, il a successivement occupé à Orange Côte d'Ivoire, les fonctions de : Chef de service exploitation IN en 1999, Chef du Département Exploitation IN en 2005, Directeur adjoint des opérations en 2010, puis Directeur des Réseaux en 2015.
Depuis le 1er Février 2020, il occupe la fonction de Directeur des Réseaux et du Système d'Information d'Orange Côte d'Ivoire.

Alain Cédric KOUAKOU
Directeur Financier



Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce d'Abidjan (ESCA), il a débuté son parcours professionnel au sein du cabinet international Ernst & Young Côte d'Ivoire (EY) le 1er septembre 2000.
Au cours de sa carrière, il est intervenu dans les domaines de l'audit financier pour la certification des comptes individuels ou consolidés en normes comptables des IFRS ou SYSCOHADA de groupes internationaux et africains, essentiellement dans les secteurs des télécoms, des mines, du pétrole, de l'énergie et de l'immobilier.

Depuis le 1er Juillet 2014, en intégrant le Département Transactions Advisory Services de EY Abidjan , Cédric a participé aux missions de Transactions, notamment les évaluations financières, les due diligences vendeur ou acheteur, l'assistance à la levée de fonds auprès des banques et investisseurs privés, le conseil en fusions et acquisitions, les travaux liés au regroupement d'entreprises (Purchase Price Allocation et Impairment test) ainsi que l'accompagnement des gouvernements et des entreprises publiques lors des privatisations ou restructurations. Il a rejoint OCI en septembre 2018. En tant que Directeur Financier, il couvre les domaines de la comptabilité & la fiscalité, le contrôle de gestion, le reporting, la trésorerie, le credit management , la fraude et le revenue assurance.

Raoul YOBOUET
Directeur Marketing



Ingénieur, spécialisé en Audit interne et Contrôle de Gestion, diplômé de l'école Supérieure de Commerce de Toulouse, il rejoint Orange Côte d'Ivoire en 2004.
De 2004 à 2008, aux postes de Business Analyste et ensuite Chef de service Pilotage du chiffre d'affaires, au sein de la Direction Financière, il élabore et suit les budgets des Directions Commerciales et Marketing.

En 2009 il quitte la Direction Financière pour la Direction Marketing et en 2012 il est nommé Manager senior CVM (Customer value Management) en charge de mettre en place un dispositif analytique permettant de piloter la valeur de la base client.
Avec l'acquisition des filiales, le Pôle CVM voit son périmètre agrandi et devient le CSP(Centre de services Partagés) avec pour objectif l'accompagnement des 3 filiales (OCI, OBF, OLIB) dans le pilotage de la valeur de la base client.

En juin 2018, il est promu Directeur Marketing avec comme périmètre les marchés FMI (Fixe Mobile et Internet) et l'activité Wholesale.

Habib Bamba
Directeur de la Transformation du Digital et des Médias
Directeur de la Fondation OCI



Diplômé d'un Master en E-commerce et d'un Bachelor en Management des Systèmes d'Information d'HEC Montréal, Habib Bamba dispose d'une quinzaine d'années d'expérience dans la gestion de projets et dans l'accompagnement à la transformation digitale.
Habib Bamba rejoint le Groupe OCI après 9 ans au sein du cabinet Deloitte où il occupait la fonction Directeur Conseil et responsable du secteur des Technologies, Médias et Télécom (TMT), et quelques années à Accenture Canada en tant que Consultant Business Intelligence.
Depuis 2009, en Côte d'Ivoire et en Afrique Francophone, il a assisté de nombreuses organisations sur des problématiques diverses, allant du conseil en stratégie, opération et systèmes d'information à la définition et mise en œuvre de stratégies digitales
Il rejoint le Groupe Orange CI, en 2018 en qualité de Directeur de la Transformation du Digital et des Médias, en charge de mener et accélérer la transformation numérique d'Orange Côte d'Ivoire, favoriser l'adoption et la vulgarisation de technologies et services innovants, et développer et piloter l'activité média et contenus avec notamment la TV d'Orange.

Il accompagne également le développement de l'écosystème numérique en Côte d'Ivoire à travers l'Orange Digital Center dont il a la charge et qui contribue à la formation chaque année de plus de 1000 jeunes aux métiers du numérique, et à l'accompagnement et au financement de startups.
En 2021, il se voit également confier, le poste de Directeur du comité de gestion de la Fondation Orange Côte d'Ivoire, avec en charge le pilotage des activités et projets de mécénat dans les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation, de la culture, de la promotion du genre et de l'inclusion numérique. Il est également Administrateur de la Fondation Orange Libéria.

Sié Idrissa KIGNAMAN-SORO,
Directeur de la Stratégie, de l'international et du Développement



Idrissa a une expérience professionnelle de plus de 25 ans dans le domaine de la Finance et du Management.
Il a entamé sa carrière en tant qu'auditeur financier au sein du cabinet Deloitte Cote d'Ivoire, avant de rejoindre le Groupe Teylium à travers sa filiale Intercel en Guinée comme Directeur Financier.

En 2007, il intègre le Groupe Airtel comme Chief Finance Officer (CFO) successivement au Tchad, au Congo Brazzaville et au Congo Kinshasa,
Il a ensuite rejoint le Groupe Orange juin 2017, en qualité de Directeur Administratif et Financier au Cameroun, avant d'être promu Directeur de la Stratégie, de l'international et du Développement à Orange Côte d'Ivoire en Novembre 2021.

Titulaire d'une maitrise en science de gestion option finance et administration de l'université de CI, Idrissa a également participé à plusieurs formations en Finance et Management à ESCP et HEC Paris.
Il est co auteur de l'ouvrage intitulé ''Handbook for Finance Directors and Principal Finance Officers''
Idrissa détient aussi plusieurs mandats d'administrateurs dans des structures tels que Orange Libéria, GreenPay, ….

Muriel Cissé
Directrice de la Communication Externe et de la Marque (Dcom)



Titulaire d'une maitrise en sciences de l'Information et de la Communication obtenue en 1999 à L'université de Lille 3 en France, Muriel Cissé obtient par la suite en 2004 un DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) en Communication, option communication pour le développement à l'Université de Cocody.

Elle débute sa carrière professionnelle en 2000 en Agence de publicité (McCann-Erickson puis Voodoo Communication en 2004) où elle gravit tous les échelons de chef de publicité à Directrice commerciale. Au service de grandes marques de divers secteurs d'activités, de l'agroalimentaire à la banque en passant par les compagnies aériennes, le transfert d'argent ou les télécoms, elle a acquis une solide expertise qui lui a permis d'intégrer Orange Côte d'Ivoire en 2013 en tant que Manager Senior communication commerciale.

En 2018, elle est promue Directrice de la Communication Externe et de la Marque, direction au sein de laquelle elle continue à challenger son expertise au quotidien, afin de hisser la marque dont elle est responsable au plus haut niveau en termes de pertinence et dans le cœur des Ivoiriens.

Datte Kouassi
Directeur des Ressources Humaines



Il est diplômé de la Faculté des Sciences Economiques d'Abidjan et de l'Ecole Nationale Supérieur des Postes et Télécommunication d'Abidjan.
Il a fait toutes ses classes dans la fonction Ressources Humaines de Côte d'Ivoire Télécom à Orange Côte d'Ivoire, successivement de chef de service à Directeur.

Depuis le 1er janvier 2019, il occupe la fonction de Directeur des Ressources Humaines d'Orange Côte d'Ivoire.

Catherine Assanvo
Directrice de Cabinet du Directeur Général
Directrice Data, IA & RSE



Diplômée en Marketing & international business de Rennes School of Business et de l'University of Miami Herbert Business School, Catherine Assanvo débute sa carrière en 2001 aux Etats-Unis où elle assure le développement de la marque MONIN dans les Caraïbes et l'Amérique Centrale.

En 2003, elle intègre le Groupe Total en Côte d'Ivoire avant de rejoindre Côte d'Ivoire Télécom en qualité de Chef de produit sur le marché B2B.
De retour en France en 2005, elle occupe le poste de Business Development Manager au sein de la division Wholesale International, puis elle rejoint les équipes Market Intelligence du Groupe Orange, avec pour missions de conduire des analyses et de construire des recommandations opérationnelles et concrètes vers les équipes marketing des pays de présence.

En 2015, elle rejoint le Groupe Orange Côte d'ivoire en qualité de Senior Manager Stratégie & Développement avant d'être nommée Directrice Adjointe Stratégie & Développement en 2017. Ses missions principales s'articulent autour de l'animation du processus stratégique au sein d'Orange Côte d'Ivoire ainsi que l'identification et la mise en œuvre d'opportunités de croissance externe.
En 2021, elle rejoint le comité de direction d'Orange Côte d'Ivoire en qualités de Directrice de cabinet du DG et Directrice Data, IA & RSE.
Elle est administratrice du fonds d'impact Comoé Capital depuis 2018.

K. Ernest Komenan
Directeur Réseau Distribution



Titulaire d'une Maîtrise en Sciences de Gestion de Faculté des Sciences Economiques - Abidjan Cocody. Komenan K. Ernest débute sa carrière, en 1996, comme Transitaire à Polychimie SA où il a en charge la restructuration du service Transit et la mise en place d'un processus d'achat et de suivi des commandes.

Deux ans plus tard, il intègre les effectifs du Groupe Orange Côte d'Ivoire en qualité de Responsable d'Agence à ORANGE où il gravit les échelons.
De Mai 2001 à septembre 2016, il passe de Responsable commercial Régional, Chef de Service Ventes Région Ouest et Chef de Service des Agences d'Abidjan en charge de la vente directe à Manager Senior Pilotage Multicanal et Performance du réseau de distribution.

Il poursuit sa mission de réorganisation de développement des activités commerciales sur toute l'étendue du territoire national dans la perspective d'une démarche qualité en tant que Pilote de processus PO3: Commercialiser les Offres, produits et services sur le marché grand public.
Depuis Avril 2017, Komenan K. Ernest est promu Directeur du Réseau de Distribution Indirecte

K. Eugène Brou
Directeur Audit, Contrôle, Risque & Qualité



Brou K. Eugène cumule une expérience de plus de 20 ans dans le secteur des télécommunications. Il est titulaire d'un Executive MBA Management de l'IFG à Paris ainsi que d'un diplôme d'ingénieur de conception en finances et comptabilité de l'INP-HB.

Avant d'entrer au Groupe Orange, il a exercé dans le Groupe Teylium, en qualité de Directeur Financier dans les télécoms à Intercel Guinée de 2007 à 2010, en provenance de Comcel en Haïti, toujours dans les télécoms au poste de Manager comptabilité et reporting de 2004 à 2007. Il a occupé la position de Manager comptable à Cora SA, société de télécommunication de 2000 à 2003.

Au sein du Groupe Orange CI, il a occupé le poste de Manager Senior en charge de la comptabilité & fiscalité au sein de la Direction Financière d'Orange Côte d'Ivoire de 2010 à 2016.
Plus tard, il sera promu Directeur Financier à Orange Burkina Faso suite à l'acquisition de la filiale par le Groupe Orange où il a exercé également les fonctions d'administrateur et membre du comité d'audit et des risques de la filiale Orange Money BF.
Depuis novembre 2020, Eugène Brou est nommé Directeur de l'Audit, du Contrôle, de la gestion des Risques et de la Qualité (DACRQ) du cluster Orange Côte d'Ivoire.

DIRECTION GÉNÉRALE FILIALES

Mamadou Coulibaly
Directeur Général Orange Burkina Faso



Mamadou Coulibaly occupe depuis 2020, le poste de Directeur Général d'Orange Burkina Faso, ainsi que les fonctions d'Administrateur de ladite filiale et celui de Président du Conseil d'Administration d'Orange Money Burkina Faso.

Il est titulaire d'une Maîtrise en Sciences de Gestion option Marketing, ainsi que d'un certificat au Programme de Management International de l'Essec. Il dispose d'une riche expérience professionnelle de plus de 16ans dans le secteur des télécoms.

Manager senior chargé des études à RESEARCH INTERNATIONAL CI en 1999 puis Directeur des Études au cabinet AXES MARKETING en 2004; M. COULIBALY a rejoint en Mai 2006 le Groupe Orange en qualité de Manager Market Intelligence d'Orange et de Côte d'Ivoire Telecom. Il a été promu, trois (03) ans plus tard, Manager Senior Market Intelligence, puis en Novembre 2010, Directeur Adjoint de la Stratégie et du Développement (Fixe Mobile et Internet).

Il a occupé en janvier 2012, cumulativement, les postes de Directeur Adjoint de la Stratégie et du Développement (Fixe Mobile et Internet) ainsi que celui de Directeur par Intérim de la Relation Client. Au cours de sa carrière, il occupa de nombreux postes de direction dont ceux en 2013 de Directeur Stratégie, Relation Client, Qualité et RSE en charge des Business Unit Broadband et Orange Money. Ensuite, en fin 2015, il prend la tête de la Direction du Réseau de Distribution (DRD) et est nommé en décembre 2016, au poste de Directeur Général d'Orange Libéria (CEO) d'où il rejoint la filiale du Burkina Faso.

Jean Marius Yao
Directeur Général Orange Libéria



Jean Marius YAO est depuis Novembre 2020 le Directeur General d'Orange Libéria et d'Orange Money Libéria ainsi que le Président du Conseil d'Administration Fondation Orange Libéria, depuis mars 2021. Il est également le Président du French Business Club du Libéria, une association d'entreprises apportant leur contribution au développement social et sociétal du Libéria.
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce d'Abidjan (ESCA) au sein de l'institut National Polytechnique (INP-HB), il a débuté sa carrière dans les fonctions marketing chez Nestlé Côte d'Ivoire et Afrique de l'Ouest en 1996. Après 5 années dans l'industrie agroalimentaire, il rejoint l'aventure naissante de la télécommunication mobile en Côte d'Ivoire, en intégrant la Société Ivoirienne des Mobiles (Ivoiris) en 2000. Au sein de la direction marketing, il contribuera à développer la pénétration des services prépayés mobiles et participera activement au rebranding sous la marque Orange en 2002.
En 2005, il enrichit son expérience à l'international en rejoignant Nedjma Algérie (actuellement Ooredoo) en qualité de Market Development Manager.
Fort de cette expérience, il rejoint en 2006 la holding du groupe Atlantique Telecom (filiale d'Etisalat) en qualité de Directeur Marketing Stratégique du groupe et participe intensément au lancement de la filiale de Côte d'Ivoire ainsi qu'au rebranding sous la marque Moov, des opérations existantes au Bénin, Centrafrique, Gabon, Niger, Togo. En 2009, Il est appelé à créer la direction marketing et communication de Moov Côte d'Ivoire qu'il anime jusqu'en juin 2014.
En Novembre 2014, il est de retour à Orange CI dans le rôle de Directeur Projets et Orange Money et pilote le projet de création de l'EME Orange Money Côte d'Ivoire qui démarrera ses activités en Mai 2016.
De Juin 2015 à Octobre 2020, il occupera les rôles de PDG puis de DG de OMCI et d'administrateur au sein du conseil d'administration du Centre d'Expertise en Conformité Orange Money (CECOM).

Mariame Diaby Touré
Directrice Générale OMCI



Mariame Diaby Touré est diplômée de l'INT Management en France, avec une spécialisation en Finance et Systèmes d'Information Financiers. Elle est également titulaire d'un master 2 de l'Université Lyon 2 en Evaluation et Ingénierie financière de la Transmission d'Entreprise.
Elle débute sa carrière en contrôle de gestion au sein de la banque Crédit Lyonnais (France) en 2005, puis dans des fonds d'investissement et des banques d'affaires en France, au Sénégal et au Cameroun, avant de rejoindre le cabinet EY en Côte d'Ivoire pour la mise en place d'une nouvelle ligne de services dédiée au conseil en transaction.

A partir de 2014, elle intègre l'administration publique en tant que conseiller technique du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en charge des Participations Publiques.
A ce titre, elle conçoit le plan de restructuration du portefeuille d'Etablissements Publics Nationaux et contribue à la réforme de la gestion du portefeuille d'entreprises publiques.
Mariame Diaby Touré rejoint le Groupe Orange CI en 2018, en qualité de Directeur de Cabinet du DG /Interim DACRQ, avant d'être promue Directrice Générale OMCI en novembre 2020.

Kolo Koné
Directeur Général Côte d'Ivoire Câbles



Ingénieur en génie logiciel, Kolo KONE est diplômé d'un Exécutif MBA de HEC Paris en Gestion des Entreprises pour Dirigeants.
Il est aussi titulaire d'un Exécutif MBA en Administration & Gestion des Affaires de l'Institut Britannique de Management & de Technologie obtenu avec la mention Bien.
Kolo KONE, Directeur Général de Côte d'Ivoire Câbles, filiale d'Orange Côte d'Ivoire spécialisée dans la gestion des réseaux filaires évolutifs, a derrière lui une longue carrière de décideur en stratégie et en management de premier plan.

En tant que Chief Digital & ITN Integration Officer pendant 4 années à Orange Libéria, il a grandement contribué à définir et à mettre en œuvre la stratégie informatique et réseaux afin de soutenir les enjeux de l'entreprise visant à asseoir Orange Libéria comme leader incontesté en matière d'innovation technologique et en termes de qualité des services. Il a été en charge de la mise en œuvre du plan stratégique des actions d'intégration et de synergie ITN de CELLCOM qui était le deuxième operateur de téléphonie mobile du Libéria.
Se qualifiant lui-même comme étant un homme de mission, il a été rappelé par Orange Côte d'Ivoire et nommé Directeur Adjoint Exploitation Réseau & Système d'Information avec pour mission principale d'améliorer la qualité des réseaux & services et redorer son blason au système d'information dans l'écosystème ITN d'Orange Côte d'Ivoire.
En novembre 2021, grâce à la confiance des divers administrateurs de Côte d'Ivoire Câbles, il est nommé Directeur Général et il s'est résolument engagé à la renaissance et à la relance de l'entreprise.

II.5. Politique de distribution de dividendes

II.5.1. Dispositions statutaires et légales

En application des dispositions de l'article 36 des statuts d'Orange Côte d'Ivoire, il appartient à l'Assemblée Générale de la société de décider, dans le respect des dispositions légales et statutaires de l'affectation du résultat établi et arrêté par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice social.

Conformément à cette disposition, le Conseil d'Administration arrête les comptes. Le Conseil d'Administration arrête les bénéfices nets composés des produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que tous les amortissements de l'actif social et les provisions. Une réserve légale est constituée au taux de 10% des bénéfices nets d'impôts jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le cinquième (1/5ème) du montant du capital social. Ce prélèvement reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Les comptes arrêtés sont soumis à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut décider de la constitution d'autres réserves qui pourront être affectées au financement des investissements de la société. Après approbation des comptes et constatation de l'existence des sommes distribuables, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. L'Assemblée Générale peut décider de la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indiquera expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements seront effectués.

Tenant compte du niveau d'endettement de la Société, des facteurs endogènes (tel que la structure et la performance financière du Groupe OCI) et exogènes (tel que les conditions macroéconomiques et réglementaires), il sera proposé à l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration de suivre une politique de distribution correspondant à un dividende annuel d'au moins 70% du résultat net distribuable. Cette politique de dividendes pourra faire l'objet d'ajustement en fonction de l'évolution de la situation.

II.5.2. Dividendes distribués au cours des six (6) dernières années

OCI distribue un dividende annuel. Le tableau ci-après présente les derniers dividendes distribués par OCI sur les six (6) dernières années, avec une croissance récurrente de ceux-ci, soutenue par l'amélioration de la performance.

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat IFRS après impôt (A) (en milliers)	48 940 506	61 012 722	38 075 561	53 673 675	86 528 525	117 757 349
Résultat Groupe OCI IFRS après impôt (B) (en milliers)				106 841 701	122 208 033	155 835 313
Dividendes (C) (en milliers)	10 000 000	10 000 000	10 000 000	20 000 000	70 000 000	120 000 000
Taux de distribution par action - (D) = (C)/(A)	20%	16%	26%	37%	81%	102%
Taux de distribution Groupe OCI par action - (E) = (C)/(B)				19%	57%	77%
Nombre d'actions (G)	149 900 000	149 900 000	149 900 000	150 655 350	150 655 350	150 655 350
Dividende par action (H) = (C)/(G)	67	67	67	133	465	797

Tableau 8 – Dividendes distribués au cours des six (6) dernières années

A préciser qu'OCI, à l'instar des entreprises du secteur des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication, a l'obligation de souscrire en titres obligataires publics et bons émis par le trésor, 20% du montant de leur transfert de dividendes hors de Côte d'ivoire. Cette obligation a été instituée par la Loi n° 2013-908 du 26 décembre 2013, an.fiscale, art. 26-4 puis aménagée par la Loi n° 2015-840 du 18 décembre 2015, an. fiscale, art. 22.

II.6. Représentant légal d'Orange Côte d'Ivoire

Conformément aux dispositions légales, le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.
Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter sa signature, celle de la Directrice Générale Adjointe, d'un délégataire de pouvoirs et de signature ou d'un mandataire spécial.

II.7. Les conventions réglementées

Le tableau en annexe reprend les conventions réglementées.

II.8. Le Capital Humain

Le Groupe Orange a l'ambition de devenir l'opérateur de référence du digital en Afrique et au Moyen-Orient. Avec son plan stratégique « Engage 2025 », le Groupe Orange a placé le digital au cœur de son ambition de réinventer l'expérience client. Cette ambition du Groupe Orange est aussi déclinée au niveau d'OCI. Le capital humain reste l'un des axes stratégiques majeurs en vue de la réalisation de cet objectif.
OCI s'est dotée au fil des années d'un personnel polyvalent et compétent. De 1 426 employés, à fin 2017, l'effectif d'OCI, hors temporaires, est passé à 1 507 à fin 2021.

Catégorie	2017	2018	2019	2020	2021
Cadres supérieurs expatriés	**4**	**5**	**4**	**2**	**1**
Cadres supérieurs nationaux	75	83	82	82	99
Cadres supérieurs autres nationalités	6	6	4	8	8
Total Cadres supérieurs	**81**	**89**	**86**	**95**	**107**
Cadres moyens expatriés	0	0	0	0	0
Cadres moyens nationaux	814	868	896	934	953
Cadres moyens autres nationalités	6	6	7	5	8
Total Cadres Moyens	**820**	**874**	**903**	**939**	**961**
Agents de maitrise	495	482	477	479	427
Employés	26	19	17	17	11
Personnel temporaire (Intérimaires)	539	607	424	629	682

TOTAL HORS TEMPORAIRE OCI	1426	1469	1487	1532	1507
TOTAL OCI	1965	2076	1911	2161	2189
TOTAL OBF	303	319	344	347	366
TOTAL OLIB	294	294	277	255	355

Tableau 9 - Capital Humain Groupe OCI

II.9. Marché des titres

À la date de la présente Note d'Information, Orange CI n'est pas présente sur le compartiment obligataire du Dépositaire Central Banque de Règlement (DC/BR).

II.10. La Notation

A ce jour, OCI n'a fait l'objet d'aucune notation. Toutefois, conformément à, et dans le cadre de la réglementation en vigueur, OCI s'est engagée à se faire noter dans un délai d'une année après sa cotation.

PARTIE III

ACTIVITES DU GROUPE OCI

III.1. Appartenance au Groupe Orange

III.1.1. Identité de la Société

Identité de la Société	Orange S. A
Raison sociale	Orange
Lieu et numéro d'enregistrement	Registre du commerce et des sociétés de Paris 380 129 866 Code APE : 6110Z
Date de constitution et durée de vie	Orange SA a été constitué en société anonyme le 31 décembre 1996 pour une durée de 99 ans. Sauf dissolution anticipée ou prorogation, la Société expirera le 31 décembre 2095.
Siège social	111, quai du Président Roosevelt, 92130 Issy les Moulineaux, France
Succursales	Néant
Objet social	La Société a pour objet, en France et à l'étranger, conformément notamment au Code des postes et communications électroniques : ■ d'assurer tous services de communications électroniques dans les relations intérieures et internationales ; ■ d'assurer les missions relevant du service public et, en particulier, de fournir, le cas échéant, le service universel des télécommunications et les services obligatoires ; ■ d'établir, de développer et d'exploiter tous réseaux ouverts au public de communications électroniques nécessaires à la fourniture de ces services et d'assurer leur interconnexion avec d'autres réseaux ouverts aux publics français et étrangers ; ■ de fournir tous autres services, installations, équipements terminaux, réseaux de communications électroniques, ainsi qu'établir et exploiter tous réseaux distribuant des services audiovisuels, et notamment des services de radiodiffusion sonore, de télévision ou multimédia ; ■ de créer, d'acquérir, de louer, de prendre en location gérance tous meubles, immeubles et fonds de commerce, de prendre à bail, d'installer, d'exploiter, tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'un des objets précités ; ■ de prendre, d'acquérir, d'exploiter ou de céder tous procédés et brevets concernant les activités se rapportant à l'un des objets précités ; ■ la participation directe ou indirecte à toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prises d'intérêt, de fusion, d'association ou de toute autre manière ; ■ et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets précités, à tous objets similaires ou connexes et même à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la Société.
Forme juridique et législation applicable	Orange SA est régie par la législation française sur les sociétés anonymes sous réserve des lois spécifiques qui lui sont applicables, notamment la loi n° 90- 568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom, telle que modifiée. La réglementation applicable à Orange en raison de ses activités est décrite à la section 1.7 Réglementation des activités.

Tableau 10 – Identité du Groupe Orange

III.1.2. Historique

Orange, anciennement France Télécom, est l'opérateur historique de télécommunications en France. Le Groupe, issu du Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphone, a pris en 1991 le nom de France Télécom et a été transformé en Société Anonyme, le 31 décembre 1996. En octobre 1997, l'action France Télécom a été introduite à la Bourse de Paris et à celle de New York pour permettre la cession, par l'Etat, de 25 % de ses actions au public et au personnel du Groupe. La part de la sphère publique dans le capital a, par la suite, baissé progressivement pour atteindre 53%. Entre 2004 et 2008, la sphère publique a cédé 26 % supplémentaires du capital, puis 4 % en 2014 et 2015. Au 31 décembre 2021, l'État détenait, directement ou de concert avec Bpifrance Participations, 22,95 % du capital social.

Il convient de rappeler que le domaine d'activité de France Télécom ainsi que son environnement réglementaire et concurrentiel ont connu des changements majeurs à partir des années 1990. Dans un contexte de déréglementation et de concurrence accrue.

Depuis une quinzaine d'années, le Groupe poursuit une politique d'acquisition sélective et créatrice de valeur en se concentrant sur les marchés sur lesquels il est déjà présent. Orientée principalement vers les marchés émergents d'Afrique et du Moyen Orient où le Groupe est historiquement présent (notamment au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Jordanie, au Mali et au Sénégal), cette stratégie s'est concrétisée par la prise de contrôle plus récemment de Mobinil en Égypte (2010) et de Méditel au Maroc (2015) ou de Jazztel en Espagne (2015) puis par l'acquisition de plusieurs opérateurs africains (au Libéria, au Burkina Faso, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo) (2016).

Dans les services aux entreprises, Orange poursuit, une stratégie de développement d'acteur mondial de la transformation digitale, et a accéléré son virage vers les services à travers des acquisitions ciblées notamment dans la cyberdéfense et le Cloud.

Orange a fait de la diversification de ses activités un des piliers majeurs de sa stratégie, en particulier dans les services financiers sur mobiles. Orange est devenue en 2006 la marque principale du Groupe pour l'Internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe était présent, notamment en France et en Espagne. En 2013, la Société a adopté la dénomination sociale Orange et l'ensemble de ses services de téléphonie en France ont été offerts sous la marque Orange. Cette politique s'est poursuivie avec l'adoption de la marque Orange, en 2013 par Telekomunikacja Polska, puis en 2016 par Mobinil en Égypte, Mobistar en Belgique et Méditel au Maroc, et en 2017 par plusieurs filiales du Groupe en Afrique. Les services aux entreprises dans le monde sont offerts principalement sous la marque Orange Business Services.

En décembre 2019, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Engage 2025 » qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur.

III.1.3. Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2021, le capital social d'Orange SA est de 10 640 226 396 d'euros. Il est divisé en 2 660 056 599 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de quatre euros chacune. Au cours des trois derniers exercices, le montant du capital social n'a pas été augmenté.

Ci-dessous la répartition du capital et des droits de vote d'Orange de 2019 à 2021 :

	31-déc-21			31-déc-20			31-déc-19		
Détenteur	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de votes**	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de votes**	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de votes**
Bpifrance Participations (1)	254 219 602	9,56%	9,56%	254 219 602	9,56%	9,56%	254 219 602	9,56%	8,23%
État	356 194 433	13,39%	13,39%	356 194 433	13,39%	13,39%	356 194 433	13,39%	21,31%
Total Secteur Public	**610 414 035**	**22,95%**	**29,41%**	**610 414 035**	**22,95%**	**29,43%**	**610 414 035**	**22,95%**	**29,54%**
Personnel du Groupe (2)	196 264 286	7,38%	10,81%	163 270 522	6,14%	9,67%	144 262 978	5,42%	8,99%
Auto-détention	2 009 500	0,07%	0,00%	1 265 099	0,05%	0,00%	9 742 968	0,37%	0,00%
Flottant	1 851 368 778	69,60%	59,78%	1 885 106 943	70,86%	60,90%	1 895 636 618	71,26%	61,47%
Total	**2 660 056 599**	**100%**	**100%**	**2 660 056 599**	**100%**	**100%**	**2 660 056 599**	**100%**	**100%**

Tableau 11 – Répartition du capital et des droits de vote d'Orange de 2019 à 2021

(1) Groupe public de financement et d'investissement pour les entreprises, issu du regroupement de OSEO, CDC entreprises, FSI et FSI Régions.
(2) Comprend les actions détenues dans le cadre du Plan d'épargne Groupe, notamment par l'intermédiaire des FCPE Orange Actions et Orange Ambition International, ou directement par des membres du personnel sous la forme nominative.

III.1.4. Activités du Groupe Orange

Orange offre à ses clients particuliers, entreprises et autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services de connectivité couvrant les communications fixes et mobiles et la transmission de données ainsi que d'autres services à valeur ajoutée comme les services financiers mobiles. En complément de son métier de fournisseur de connectivité, le Groupe fournit des services aux entreprises principalement dans les domaines des solutions de travail digitales, de sécurité et d'amélioration des processus métiers.
Les activités d'opérateur de télécommunications sont soumises à des licences et régulations sectorielles, de même que les activités de services financiers mobiles qui ont leur propre réglementation.

III.1.5. Chiffres clés des comptes consolidés IFRS

Le Groupe Orange, en tant que leader de télécommunication avec une renommée internationale, a enregistré ces dernières années de bonnes performances.

Les principaux chiffres du Groupe sur les trois (3) derniers exercices se présentent comme suit :

En Millions d'Euro	2 019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Chiffre d'Affaires	42 238	42 270	42 522	0,1%	0,6%
Résultat d'exploitation	5 930	5 521	2 521	-6,9%	-54,3%
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 222	5 055	778	56,9%	-84,6%
Total Bilan	106 689	107 676	108 071	0,92%	0,36%
Total capitaux propres	34 561	37 200	35 361	7,6%	-4,9%
Passifs financiers non courants	33 148	30 089	31 922	-9,2%	6,1%
Dettes locatives non courantes	5 593	5 875	6 696	5,0%	14,0%

Tableau 12 – Les principaux chiffres du Groupe sur les trois (3) derniers exercices

III.1.6. Notation du Groupe Orange

Le Groupe Orange, quant à lui affiche des fondamentaux solides, en témoignent les différentes notes attribuées par des agences de notation internationales et affichées dans le rapport annuel au 31 décembre 2021. Celles-ci, ainsi que les perspectives n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2020.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Sur la dette à long terme	BBB+	Baa1	BBB+
Perspective	Stable	Stable	Stable
Sur la dette à court terme	A2	P2	F2

Tableau 13 – Notation du Groupe Orange

III.2. Historique du Groupe OCI

III.2.1. A propos du Groupe OCI[6]

- Création d'OCI[6]

OCI est née de la synergie des entités Côte d'Ivoire Telecom et Orange Côte d'Ivoire entamée depuis 2004, puis ayant conduit au démarrage de la fusion opérationnelle à partir de 2010, avec désormais une équipe dirigeante commune et un unique réseau commercial et de distribution.

Depuis le 14 décembre 2016, a eu lieu la finalisation de la fusion par absorption de Côte d'Ivoire Telecom par Orange Côte d'Ivoire : qui donne ainsi naissance à une seule entreprise, OCI, et une seule marque commerciale, Orange.

Le Groupe Orange s'inscrit dans une vision de penser global et d'agir localement. En Côte d'Ivoire, l'entreprise est leader historique du marché des télécommunications sur le Fixe, le Mobile, l'Internet, le Mobile Money.

C'est aussi le premier employeur du secteur des télécommunications avec plus de 2 000 hommes et femmes (incluant les intérimaires) engagés au quotidien pour une empreinte socio-économique élargie.

- Création du Groupe OCI

Dans son ambition de développement dans la sous-région, OCI a acquis Cellcom Libéria et Airtel Burkina Faso respectivement en avril et juin 2016. Ces acquisitions ont été opérées à travers la holding Orange Côte d'Ivoire Participations, détenue à 100% par OCI. Le groupe OCI a été ainsi créé au cours de l'exercice 2016. Cette année a été marquée par une phase de transition et d'intégration durant laquelle les nouvelles entités se sont adaptées à la gouvernance et aux méthodes Orange. L'année 2017 a été la première année effective de pleine activité et de passage à la marque Orange pour les filiales du Burkina Faso et du Libéria. Le groupe OCI s'étend désormais dans 3 pays notamment la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Libéria.

III.2.2. Participations du Groupe OCI[7]

Le groupe a par ailleurs également effectué des prises de participations dans diverses entités ayant pour la plupart des activités connexes à son cœur de métier télécoms à savoir :

- Le paiement mobile ;
- Le e-commerce ;
- La gestion d'infrastructures de réseau filaire ;
- La télévision et les contenus ;
- La publicité et les médias ;
- L'investissement en capital.

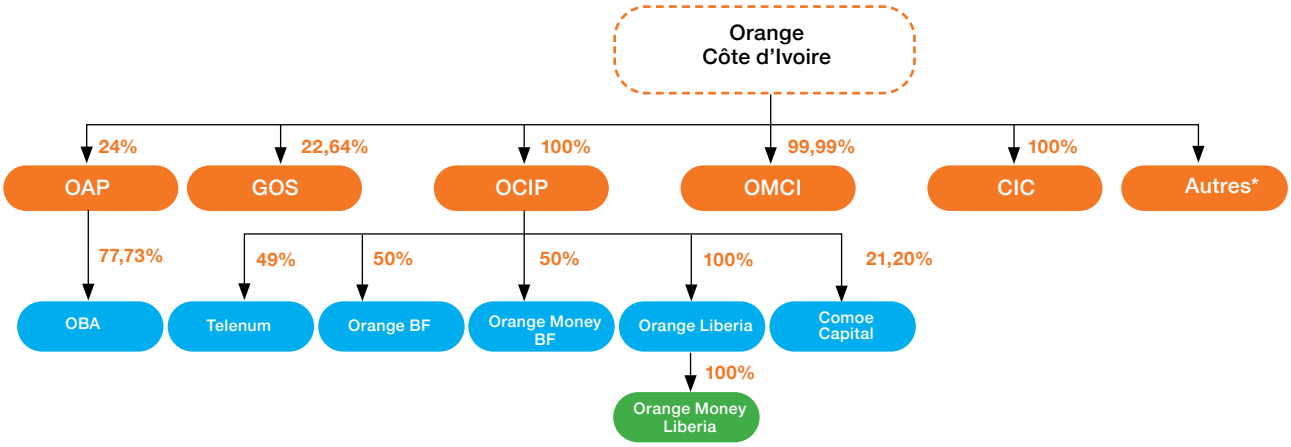

Autres : AFRIMARKET, RASCOM, SICABLE, IVOIRE MEDIA, VITIB (entités non consolidées)*

Figure 2 – Participations du Groupe OCI

[3] *Source: www.orange.ci*
[7] *Source: orange ci*

	Description des services
GOS	Services de data center, de colocation et d'hébergement de données
OMCI	Émission, Distribution et gestion de la monnaie électronique
CIC	Prestataires de services de déploiement et de maintenance de réseau filaire
OCIP	Holding-Prise de participation dans les sociétés créées ou à créer et gestion des participations
Orange BF	Société de télécommunication
Orange money BF	Émission, Distribution et gestion de la monnaie électronique
OLIB	Société de télécommunication
Orange money Libéria	Émission, Distribution et gestion de la monnaie électronique
Telenum	La mise en place et l'exploitation de bouquets de chaines de télévision et réseau de télévision numérique terrestre
Comoé Capital	Fonds d'investissement apportant des solutions de financement et d'accompagnement aux PME
OAP	Holding-Prise de participation dans les sociétés créées ou à créer et gestion des participations
OBA	Banque digitale (pico crédit / épargne)

Tableau 14 – Description des services

III.3. Les produits et services du Groupe OCI

Le Groupe OCI offre à ses clients particuliers, entreprises et autres opérateurs de télécommunication, une gamme étendue de services de connectivité couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données ainsi que les services financiers mobiles (mobile money). Le Groupe OCI développe et commercialise également des services à valeur ajoutée à savoir :

- La télévision numérique (la TV d'Orange) et les contenus multimédias sur le mobile et l'internet fixe.
- Les kits d'énergie solaire dans les zones non couvertes par le réseau électrique classique.

Le Groupe OCI fournit des services professionnels dans les domaines des solutions digitales, de cloud, de sécurité informatique et d'optimisation des processus métiers. Un accent particulier est mis sur la modernisation et la transformation digitale des secteurs Agriculture, Education et Santé.

III.4. Présentation des activités du Groupe OCI dans chacun des pays de présence

III.4.1. Présentation des activités du Groupe OCI en Côte d'Ivoire

III.4.1.1 L'économie Ivoirienne[8]

L'année 2022 marquera la poursuite de la croissance économique post-crise 2020 avec une prévision de 6%. Le Plan national de développement (PND) 2021-2025 projette une croissance moyenne de 7,65% contre 5,9% sur la période 2016-2020. Le taux d'investissement devrait passer de 24,6% en 2021 à 27% du PIB en 2025 pour un cumulé des investissements de 59 000 milliards FCFA (74% privé et 26% public). Les priorités 2022 du Gouvernement, du Premier Ministre Patrick ACHI tournent autour des 6 axes du PND 2021-2025 suivants :

- Axe 1: l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ;
- Axe 2: le développement du capital humain et la promotion de l'emploi ;
- Axe 3: le développement du secteur privé et de l'investissement ;
- Axe 4: le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;
- Axe 5: le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique ;
- Axe 6: le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'Etat et la transformation culturelle.

Les investissements publics seront de 2 600 milliards FCFA en 2022 soit plus de 19% par rapport à 2021. Les investissements privés, pour leur part, resteront soutenus. Le budget de l'Etat 2022 s'établit à 9 901 milliards FCFA en hausse de 18% par rapport à 2021. Il vise à accélérer la mise en œuvre des trois priorités de l'année 2022, notamment, la transformation de l'économie, l'emploi des jeunes et des femmes, ainsi que la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Il devrait continuer à évoluer pour atteindre 10 556 milliards FCA en 2023 et 11 616 milliards FCFA en 2024. Cette évolution est en ligne avec la phase 2 du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) sur la période 2022-2024, pour un montant de 3 182 milliards FCFA en vue d'accélérer le rythme de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

Le déficit budgétaire de l'Etat devrait se maintenir au même niveau qu'en 2021 autour de 5,3% (+0,2 point de base en glissement annuel) et le niveau d'endettement public restera modéré à 52,9% (+0,8 point de base en glissement annuel) en 2022.

En raison de la conjoncture internationale (expliquée par la persistance de la Covid-19 et conflit entre la Russie et l'Ukraine, conduisant à un contexte généralisé de hausse des prix de produits pétroliers, alimentaires et importés), l'inflation est projetée à plus de 5,5%.

Les points d'attention 2022

- La situation sanitaire est maitrisée à date avec une forte baisse du nombre de cas actifs de Covid-19 et plus de 18,5 millions de doses de vaccin administrées à mi-septembre 2022.

[8] *Source : Fonds Monétaire International (FMI)*

- La menace sécuritaire reste présente aux frontières de la Côte d'Ivoire notamment avec le contexte sous régional marqué par des coups d'Etat au Burkina Faso, au Mali et en Guinée Conakry.
- Le contexte international avec le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a entrainé une inflation généralisée à l'échelle mondiale.

Indicateurs	2018	2019	2020	2021[1]	2022[2]	2023[3]
PIB réel en milliards USD	58,01	58,54	61,44	70,08	68,63	72,69
Taux de croissance réel du PIB en %	6,9	6,2	2	7	5,5	6,5
Taux d'inflation (moyenne annuelle) en %	0,6	0,8	2,4	4,2	4	1,8
Dette publique en % du PIB	35,6	38,4	47,6	52,1	56	55,1
Déficit budgétaire de l'Etat en % du PIB	3,9	2,3	3,2	3,8	5,2	5

Tableau 15 – Indicateurs Macroéconomiques

III.4.1.2 Présentation du secteur des Télécommunications en Côte d'Ivoire

- Evolution du marché des Télécommunications Ivoirien

L'industrie des télécommunications en Côte d'Ivoire est caractérisée par la présence de trois (3) principales firmes à savoir OCI, MTN Côte d'Ivoire et Moov Africa Côte d'Ivoire. Ces trois (3) opérateurs sont en compétition sur trois (3) segments de marché : les segments Mobile, Mobile Money, Internet Fixe, et Voix Fixe uniquement pratiqué par OCI et MTN Côte d'Ivoire.

- Cadre réglementaire de l'activité

L'activité des télécommunications en Côte d'Ivoire est régulée par l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI). Elle a été créée par l'ordonnance n°2012-293 du 21 mars 2012 à l'issue de la fusion du Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI) et de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI). L'ARTCI est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. En plus de la mission de régulation du secteur des télécommunications/TIC, elle s'est vu confier la régulation du secteur postal, la gestion des transactions électroniques, de la sécurité des réseaux et des systèmes d'informations, des noms de domaines et des adresses Internet, du point d'échange internet de la Côte d'Ivoire ainsi que la protection des données à caractère personnel.
Relativement au secteur des Télécommunications, L'ARTCI exerce sa mission de régulation conformément à l'article 72 de l'ordonnance n°2012-293[9]. A cet effet, elle agit selon les grands axes suivants :

- Axe 1 : La délivrance des habilitations à exercer des activités de télécommunication et l'allocation des ressources rares. L'ARTCI délivre les autorisations générales, reçoit et traite les déclarations et demandes d'agréments, prépare et met à jour les projets de cahiers des charges des licences individuelles pour le compte de l'Etat. L'ARTCI alloue également les ressources rares, notamment les numéros, les fréquences et les noms de domaine.
- Axe 2 : L'encouragement au développement des télécommunications. L'ARTCI est chargée d'encourager le développement des télécommunications au niveau national et international. A cet effet, elle contribue entre autres à la définition des programmes du service universel des télécommunications/TIC pour le compte de l'Etat.
- Axe 3 : La définition des règles et normes. L'ARTCI est chargée de définir les règles d'interconnexion et d'accès, les normes de qualité de service. L'Autorité élabore également les exigences comptables et les principes de tarification en matière d'interconnexion et de politique tarifaire. Elle définit les conditions de partage des infrastructures passives (co-localisation) et les lignes directrices en matière de l'itinérance nationale, etc.
- Axe 4 : Régulation de la concurrence et règlement des litiges. L'ARTCI régule la concurrence en s'assurant que les activités et interactions entre les différents acteurs (opérateurs, fournisseurs de service, consommateurs) se fassent dans des conditions d'équité, de transparence, de non-discrimination et d'objectivité. En cas de litige, l'ARTCI exerce son pouvoir quasi-juridictionnel.

III.4.1.3. Le marché du Mobile

- Le parc d'abonnés

A fin décembre 2021, le marché mobile affiche une croissance du parc clients de 11% par rapport à 2020. Le parc s'est ainsi établi à 44,56 millions d'abonnés portant le taux de pénétration à 162% à fin 2021 contre 149,4% en 2020.
A fin 2021, OCI détient 43,40% du parc mobile suivi de MTN Côte d'Ivoire (33,06%) et de Moov (23,54%).

Le mode de facturation est resté relativement stable depuis fin 2018. Le mode prépayé en représente l'essentiel (99,65%).

	2018	2019	2020	2021
Orange	13 847 621	15 488 694	16 048 870	19 338 715
MTN	11 313 855	12 913 408	13 996 388	14 733 529
Moov	8 646 374	8 974 501	10 049 988	10 489 261
Marché	**33 807 850**	**37 376 603**	**40 095 246**	**44 561 505**
Part de marché – Orange	40,96%	41,44%	40,03%	43,40%
Part de marché – MTN	33,47%	34,55%	34,91%	33,06%
Part de marché – Moov	25,58%	24,01%	25,07%	23,54%

Tableau 16 – Parcs abonnés du marché de la téléphonie mobile[10]

[1] Estimation
[2] Prévision, Source : FMI – World Economic Outlook 2022
[3] Prévision, Source : FMI – World Economic Outlook 2022
[9] Voir annexe
[10] Source : ARTCI

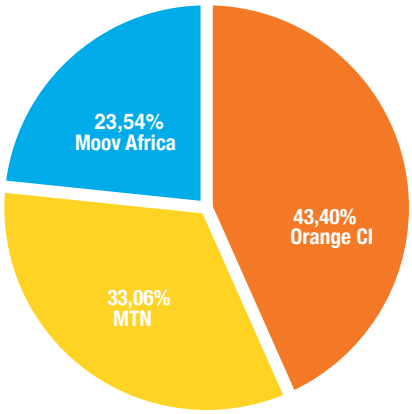

Figure 3 - Part de marché Téléphonie Mobile - Nombre d'Abonnés CI (2021)

III.4.1.4. Le marché de la Téléphonie Fixe

- Le parc d'abonnés

Le segment de la téléphonie fixe s'inscrit dans une tendance baissière depuis plusieurs années. Toutefois, il a enregistré une légère hausse de 0,61% du parc clients en 2021. Le parc global d'abonnés s'est établi à 265 383 abonnés à fin 2021, soit un taux de pénétration de 1%.
Ce segment d'activité reste entièrement dominé par OCI qui détient une part de marché de 95,99% contre 4,01% pour MTN Côte d'Ivoire.

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés (données ARTCI)				
Orange	293 422	264 873	255 227	254 745
MTN	8 976	6 851	8 559	10 638
Marché	**302 398**	**271 724**	**263 786**	**265 383**
Part de marché – Orange	*97,03%*	*97,48%*	*96,76%*	*95,99%*
Part de marché – MTN	*2,97%*	*2,52%*	*3,24%*	*4,01%*

Tableau 17 – Parcs abonnés du marché de la téléphonie Fixe CI[11]

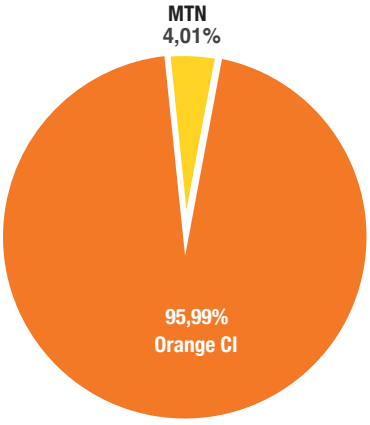

Figure 4 – Part de marché Téléphonie Fixe - Nombre d'Abonnés CI (2021)

III.4.1.5. Le marché de l'Internet Fixe

- Le parc d'abonnés

Véritable relais de croissance, le marché de l'internet Fixe a connu une bonne progression sur les quatre dernières années. Comparativement à 2020, il a progressé de 28% en 2021, passant la barre des 300 000 abonnés.
Sur ce segment, Orange CI accroit progressivement le nombre de ses abonnés et se positionne comme leader avec 329 808 abonnés à fin décembre 2021. Les autres principaux acteurs notamment GVA et VIPNET au titre de l'exercice 2021, ont cumulés respectivement 4 318 et 911 abonnés.

[11] *Source : ARTCI*

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés (données ARTCI)				
Orange	167 523	216 752	259 978	329 808
MTN	603	675	614	NC
MOOV				628
VIPNET	1 601	1 420	1 100	911
KONNECT AFRICA				603
GVA				4 318
Marché	**169 727**	**218 847**	**261 692**	**336 268**
Part de marché - Orange	*98,70%*	*99,04%*	*99,35%*	
Part de marché - MTN	*0,36%*	*0,31%*	*0,23%*	
Part de marché - MOOV	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	
Part de marché - VIPNET	*0,94%*	*0,65%*	*0,42%*	
Part de marché - KONNECT AFRICA	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	
Part de marché - GVA	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	

Tableau 18 – Parcs abonnés du marché de l'internet Fixe CI[12]

III.4.1.6. Mobile Money

Les acteurs du marché de la télécommunication ont su développer le Mobile Money en Côte d'Ivoire. En 2018, le marché enregistrait un chiffre d'affaires de 83,9 Milliards de FCFA contre 112,37 Milliards de FCFA en 2020.Une progression du chiffre d'affaires en adéquation avec la progression de la base clientèle qui est passée de 13,4 à plus de 20 Millions d'abonnés sur cette période. La valeur du marché s'est effritée en 2021 avec l'arrivée de nouveaux acteurs (comme Wave) plus agressifs au niveau des tarifs. Cette situation a entrainé un recul de 3% du chiffre d'affaires global enregistré par les entités Mobile Money des trois opérateurs télécoms.

- Nombre d'abonnés

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés				
Orange	7 152 794	8 792 070	9 847 106	10 705 256
MTN	4 874 774	6 968 905	8 563 327	NC
Moov	1 414 422	1 760 133	1 954 703	2 728 040
Marché	**13 441 990**	**17 521 108**	**20 365 136**	**13 433 296**
Part de marché - Orange	*53,21%*	*50,18%*	*48,35%*	
Part de marché - MTN	*36,27%*	*39,77%*	*42,05%*	
Part de marché - Moov	*10,52%*	*10,05%*	*9,60%*	

Tableau 19 – Nombre d'abonnés du Mobile Money CI[13]

III.4.2. Présentation des activités du Groupe OCI au Burkina Faso

III.4.2.1 L'économie Burkinabè[14]

Après un rebond en 2021, l'activité économique devrait poursuivre sa reprise sous les hypothèses d'un climat sociopolitique apaisé, une pluviosité favorable et d'une situation sécuritaire plus stable.

La consommation privée (70 % du PIB) sera un moteur de la croissance, bénéficiant de l'allègement des mesures sanitaires. Alors que le secteur de l'agriculture (25 % du PIB) emploie plus de 80 % de la population active, une bonne campagne agricole devrait soutenir le revenu des ménages. Cependant, la production agricole sera régulièrement perturbée par les déplacements massifs de population, liés à l'insécurité, en particulier dans le Nord, le Nord-ouest, l'Est du pays.

Les pressions inflationnistes resteront alors alimentées par les prix élevés des denrées alimentaires, comptant pour près d'un tiers du panier de biens des ménages. En outre, la croissance sera également stimulée par l'investissement public dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement Économique et Social révisé sous le gouvernement de la transition. Ce dernier prévoit des investissements dans les filières coton-textile, la création de pôles de développement agropastoraux, et dans les infrastructures routières, comme le projet d'autoroute entre la capitale Ouagadougou et Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) et le chemin de fer Ouagadougou Accra (Ghana). Plusieurs projets d'investissements sous forme de partenariat public-privé devraient voir le jour et soutenir ainsi le développement des verticales essentielles. C'est le cas du plan

[12] Source : ARTCI
[13] Source : ARTCI
[14] Source : www.coface.com

« Yeleen » d'électrification rurale, qui grâce aux Partenariats Public-Privé pourraient porter en capacité additionnelle la production d'énergie avec plus de 300 MWc. Le partenariat avec le Groupe français Urbasolar pour la création d'une centrale solaire de 30MWc en est un exemple.

Pour ce qui est des investissements étrangers, les faibles droits de douane sur l'exportation de minerais et un code minier globalement favorable, continueront d'attirer les investisseurs étrangers dans le secteur minier (11 % du PIB). Mais, les flux d'investissements pourraient être freinés par la détérioration de la situation sécuritaire.

Par ailleurs, le démarrage de la production de la mine de Bomboré, prévu en 2022, devrait stimuler la production aurifère dont les cours devraient rester relativement élevés. Cela permettrait de soutenir les recettes d'exportations (78,7% d'or exporté). Le coton (représentant 8,6% des exportations) devrait aussi bénéficier de cours favorables.

Indicateurs	2018	2019	2020	2021[4]	2022[5]	2023[6]
PIB réel en milliards USD	16,07	15,99	17,38	19,1	18,27	18,95
Taux de croissance réel du PIB en %	6,7	5,7	2	7	3,6	5
Taux d'inflation (moyenne annuelle) en %	2	-3,2	1,9	3,9	14,2	1,5
Dette publique en % du PIB	37,8	42,5	46,4	52,4	59,6	59,3
Déficit budgétaire de l'Etat en % du PIB	4,4	3,4	5,7	6,4	6,1	5,3

Tableau 20 – Principaux indicateurs économiques du Burkina Faso

III.4.2.2 Présentation du secteur des Télécommunications au Burkina Faso

➢ Cadre réglementaire de l'activité

Le cadre réglementaire du secteur des télécommunications au Burkina Faso fait l'objet de la loi n°061-2008/AN du 28 novembre 2008 portant sur la réglementation des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso modifiée par la loi 009-2019/AN du 23 avril 2019 pour prendre en compte un autre acteur, les opérateurs d'infrastructures passives de communications électroniques. Le champ d'application de cette loi couvre l'installation, la mise à disposition et l'exploitation des réseaux ainsi que la fourniture des services de Communications Electroniques (CE) sur le territoire du Burkina Faso. Elle institue une autorité de régulation, l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) chargée notamment de :

- Contrôler la couverture et la qualité de service des réseaux de communications électroniques fixe et mobile ;
- Exercer un contrôle tarifaire des produits et services offerts par les opérateurs et fournisseurs de services ;
- Veiller au respect des conditions d'interconnexion entre les opérateurs ;
- Instruire les demandes de licences, d'autorisations générales et des déclarations de services selon le régime applicable ;
- Veiller à l'acheminement gratuit des appels d'urgence par les opérateurs ;
- Mettre en œuvre la stratégie du service universel des communications électroniques.

Les attributions de l'ARCEP en matière tarifaire sont précisées par le Décret n°2011094/PRES/PM/MPTIC/MEF du 28 février 2011 portant modalités d'établissement et contrôle des tarifs des services de communications électroniques :

- Suivre l'évolution des tarifs à travers la mise en œuvre d'un observatoire national des tarifs ;
- Étudier, justifier et mettre en œuvre le cas échéant des mesures d'encadrement tarifaire.

Ce décret défini les règles applicables à la fixation des tarifs des services de communications électroniques et les attributions de l'ARCEP en matière de contrôle des tarifs desdits services. Tous les opérateurs ont l'obligation de communiquer les tarifs de leurs services de communications électroniques à l'ARCEP, et de lui notifier tout changement. Les tarifs sont établis librement sous réserve du respect des lois et règlements des commerces notamment ceux relatifs à la concurrence et des principes d'objectivité, de transparence, et de non-discrimination. Toutefois, l'ARCEP a le pouvoir d'encadrer les tarifs d'un opérateur puissant sur un marché pertinent de service de détail afin de pallier l'absence ou l'insuffisance d'offres concurrentes sur un ou plusieurs services, notamment dans le cas où il n'apparait pas possible de favoriser le développement de la concurrence par octroi de nouvelles licences.

Le Décret n°2010-451/PRES/PM/MPTIC/MEF/MCPEA du 12 août 2010 portant définition des conditions générales d'interconnexion des réseaux et services de communications électroniques et d'accès à ces réseaux et services, fixe les règles applicables :

- à l'interconnexion des réseaux et à l'accès à ces réseaux et aux ressources associées ;
- à la convention d'interconnexion ;
- aux obligations des opérateurs possédant une puissance significative sur le marché
- au règlement des différends.

La loi confère à l'Autorité de Régulation à travers son conseil de régulation le droit de prendre des décisions imposables aux opérateurs. A cet effet, il a été adopté la décision n°2020-020/ARCEP/CR portant obligation de fournir l'accès aux utilisateurs finaux des réseaux et services de communications électroniques ouverts au public, aux fournisseurs de services à valeur ajoutée et définition des modalités de fourniture de cet accès en date du 17 septembre 2020 abrogée par la décision n°2022-002/ARCEP/CR du 18 mars 2022 ; Et la décision n°2020-021/ARCEP/CR portant définitions des conditions tarifaires de la fourniture de l'accès aux utilisateurs finaux des réseaux et services de communications électroniques ouvert au public, aux fournisseurs de services à valeur ajoutée du 17 septembre 2020, abrogée par la décision n°2022-031/ARCEP/CR du 30 août 2022.

[4] *Estimation*
[5] *Prévision, Source : FMI – World Economic Outlook 2022*
[6] *Prévision, Source : FMI – World Economic Outlook 2022*

Ces décisions font obligation aux opérateurs d'ouvrir l'accès de leurs canaux SMS, VOIX, USSD aux Fournisseurs de Services à Valeur Ajoutée et aux Agrégateurs. Ces décisions fixent également les tarifs des prestations d'acheminement techniques.

➢ **Évolution du marché des Télécommunications Burkinabè**

Sur le territoire Burkinabé, le secteur de la télécommunication est occupé par trois opérateurs majeurs à savoir, OBF, Telecel et Onatel (Moov Africa BF). Ces trois (3) opérateurs se partagent des parts de marché sur différents segments d'activités notamment les services mobiles de voix et de SMS, l'internet mobile, l'Internet fixe, la téléphonie fixe et le mobile money.
Le chiffre d'affaires total de ces opérateurs connait une bonne croissance dans l'ensemble passant ainsi de 374 milliards de FCFA en 2018 à 414 milliards de FCFA en 2021. Dans la perspective de satisfaire la clientèle et d'améliorer les services, des investissements, estimés à plus de 140 milliards de FCFA ont été réalisés, principalement par les trois opérateurs titulaires de licences, au cours de l'année 2020.

	2018	2019	2020	2021
TOTAL CA Réseau Fixe	36	27	25	26
TOTAL CA Réseaux Mobiles	339	344	359	388
TOTAL CA Opérateurs	**374**	**372**	**385**	**414**
Investissements corporels et incorporels des trois opérateurs	**70**	**180**	**141**	**66**

Tableau 21 – Chiffre d'Affaires et Investissement des Opérateurs BF (en milliards de FCFA)[15]

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés (données ARCEP)				
ORANGE	8 582 196	8 870 284	9 593 841	10 928 627
ONATEL SA (MOOV AFRICA BF)	7 634 438	8 546 348	9 387 859	10 456 670
TELECEL FASO	3 122 475	2 947 876	3 135 518	3 323 092
Marché	**19 339 109**	**20 364 508**	**22 117 218**	**24 708 389**
Part de marché – Orange	*44,38%*	*43,56%*	*43,38%*	*44,23%*
Part de marché – Onatel	*39,48%*	*41,97%*	*42,45%*	*42,32%*
Part de marché – Telecel	*16,15%*	*14,48%*	*14,18%*	*13,45%*

Tableau 22 – Evolution du parc d'abonnés des opérateurs de téléphonie mobile BF

III.4.2.3. Le marché du Mobile

- Le parc d'abonnés

Les trois (03) opérateurs mobiles totalisent au 31 décembre 2021, un parc de 24 708 389 abonnés, représentant un taux de pénétration mobile de la population de 102,82%. Ainsi, le nombre de cartes SIM actives sur les réseaux de téléphonie a dépassé le nombre des habitants au Burkina Faso. Toutefois, ce parc est à considérer dans un environnement « multi – SIM » avec en moyenne, deux (02) cartes SIM par abonné.

Dans ce sillage, à fin décembre 2021, OBF occupe 44,23% du parc mobile et se hisse en première position sur ce segment. La deuxième position est assurée par Onatel (Moov Africa BF) avec 42,32% de part de marché. Enfin, Telecel Faso enregistre 13,45% de part de marché.

III.4.2.4. Le marché de la Téléphonie Fixe

- Le parc d'abonnés

Le secteur de la téléphonie fixe a été entièrement libéralisé en décembre 2005 avec la fin du monopole concédé par l'État à ONATEL. Malgré cette libéralisation, ONATEL (MOOV AFRICA BF) continue de détenir une part importante sur ce segment. L'entreprise est dans une position de quasi-monopole avec 75 634 abonnés en 2021 et détient 92,95% de part de marché suivi d'Orange avec 7,05% de part de marché pour 5 740 abonnés. Le nombre peu important d'abonnés sur la téléphonie fixe peut s'expliquer principalement par la démocratisation de la téléphonie mobile.

En outre, plusieurs autres facteurs peuvent expliquer le manque d'engouement sur ce segment notamment les difficultés rencontrées par la clientèle sur les services et produits de téléphonie fixe. Celles-ci sont liées à la lenteur de relève des dérangements, aux coupures fréquentes des liaisons à fibre optique, aux vols et actes de vandalismes sur les câbles et au manque de pièces de rechange.

En 2020, ONATEL (MOOV AFRICA BF) a poursuivi les travaux de rénovation de son réseau d'accès consistant à remplacer progressivement les câbles en cuivre par la fibre optique et l'installation de sous- répartiteurs optiques (MSAN).

[15] *Source : Rapport annuel ARCEP 2021*

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés (données ARCEP)				
ORANGE				5 740
ONATEL SA (MOOV AFRICA BF)	76 760	75 291	75 039	75 634
TELECEL FASO				
Marché	**76 760**	**75 291**	**75 039**	**81 374**
Part de marché - Orange	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	*7,05%*
Part de marché - Onatel (Moov Africa BF)	*100,00%*	*100,00%*	*100,00%*	*92,95%*
Part de marché – Telecel	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

Tableau 23 – Evolution des abonnements Fixe BF[16]

III.4.2.5 Le marché de l'Internet (Fixe+ Internet)

- Internet fixe

Onatel (Moov Africa BF) détient quasiment le monopole du marché de l'internet fixe au Burkina Faso. Entre 2020 et 2021, le parc d'abonnements à Internet fixe est passé de 13 979 à 15 947, soit une croissance relative de 14,1%. On note également au cours de l'année 2021 l'entrée d'Orange sur ce segment avec 3 444 abonnés pour une part de marché de 21,6%.

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés (données ARCEP)				
ORANGE				3 444
ONATEL SA (MOOV AFRICA BF)	14 925	13 124	13 979	12 503
TELECEL FASO				
Marché	**14 925**	**13 124**	**13 979**	**15 947**
Part de marché - Orange	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	*21,60%*
Part de marché - Onatel (Moov Africa BF)	*100,00%*	*100,00%*	*100,00%*	*78,40%*
Part de marché – Telecel	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

Tableau 24 – Evolution de l'Internet Fixe BF[17]

- Internet Mobile[18]

Le parc des abonnements à l'Internet Mobile a enregistré une forte croissance, grâce à l'extension et à la densification des réseaux haut débit mobiles (3G et 4G) des opérateurs de téléphonie au Burkina Faso. En effet, le nombre des abonnements actifs à Internet mobile en fin 2021 a atteint 13 460 748, soit une croissance absolue de 2 557 039 par rapport à l'exercice 2020, ce qui correspond à une hausse relative de 23,45%.

	2018	2019	2020	2021
ORANGE	3 050 468	3 143 532	5 585 342	6 846 216
ONATEL	2 395 796	2 819 917	4 482 709	5 667 469
TELECEL	461 536	477 729	835 658	947 063
Total	**5 907 800**	**6 441 178**	**10 903 709**	**13 460 748**

Tableau 25 – Évolution de l'internet Mobile BF

III.4.3 Présentation des activités du groupe OCI au Libéria

III.4.3.1 L'Economie Libérienne[19]

Depuis l'épidémie d'Ebola survenue en 2014, la croissance du pays est volatile. Négative pendant deux années consécutives, notamment en raison de l'impact de la pandémie de la COVID-19 en 2020, elle est ressortie positive en 2021. En 2022, la reprise économique se poursuivra. Elle sera tirée par la demande extérieure pour les produits provenant de la sylviculture, de l'agriculture (caoutchouc, hévéa, cacao, huile de palme) et, surtout, de l'exploitation minière (fer, or, diamants).
La hausse des prix de la quasi-totalité de ces produits d'exportation, entamée en 2021 et se poursuivant en 2022, bénéficiera au commerce du pays. La consommation continuera, elle aussi, de rebondir en 2022, mais la menace récurrente de pénuries de billets de banque dans le pays devrait peser sur sa contribution. Elle sera soutenue, par ailleurs, par les flux d'envois de fonds depuis l'étranger, mais également par la campagne de vaccination du pays, renforcée par le dispositif COVAX de l'OMS après avoir déjà reçu, en 2021, 300 000 doses en provenance des Etats-Unis, ainsi que des aides financières chinoises et françaises. L'investissement privé devrait s'améliorer, principalement grâce à la conclusion, en septembre 2021, d'un nouvel accord de 25 ans avec ArcelorMittal, et validant une extension de USD 800 millions du Mineral Development

[16] Source : Rapport d'activités 2020 ARCEP
[17] Source : Rapport d'activités ARCEP 2021
[18] Source : Rapport d'activités 2020 ARCEP 2021
[19] Source : www.coface.com

Agreement, signé en 2005. Celui-ci porte sur l'extension de la mine, de l'usine de traitement, et des installations ferroviaires et portuaires. A partir de 2023, il pourrait permettre de livrer annuellement entre 15 et 30 millions de tonnes de minerais de fer contre 5 millions de tonnes auparavant. L'investissement public dans les infrastructures (de transport et d'électrification notamment) devrait, quant à lui, poursuivre sa lente reprise postpandémie.

L'inflation augmentera modérément en 2022, interrompant le mouvement de désinflation entamé fin 2019. En effet, malgré la stabilité accrue du dollar libérien, et la politique monétaire de la Banque Centrale qui devrait maintenir un taux d'intérêt autour de 20%, les prix élevés des matières premières devraient entretenir les pressions inflationnistes.

Indicateurs	2018	2019	2020	2021[7]	2022[8]	2023[9]
PIB réel en milliards USD	3,26	3,08	3,04	3,51	3,9	4,18
Taux de croissance réel du PIB en %	1,2	-2,5	-3	5	3,7	4,2
Taux d'inflation (moyenne annuelle) en %	23,5	27	17	7,8	6,9	8,7
Dette publique en % du PIB	37,1	48,5	58,7	53,2	55,1	56,2
Déficit budgétaire de l'Etat en % du PIB	4,5	4,8	3,8	2,4	5	3,6

Tableau 26 – Indicateurs macroéconomiques du Libéria

III.4.3.2 Présentation du secteur des Télécommunications au Libéria

- Le Cadre réglementaire de l'activité

L'Autorité Libérienne des Télécommunications (LTA) réglemente et surveille de manière indépendante la qualité des services de télécommunication tout en promouvant une concurrence loyale. La LTA délivre des licences aux entreprises de télécommunications et aux FAI. Orange Libéria possède une License universelle valable pendant 15 ans. En 2020, le régulateur a renforcé le dispositif d'enregistrement des cartes SIM téléphoniques. La LTA collabore avec le Registre National d'Identification pour lier l'enregistrement de la carte SIM à la base de données biométrique nationale d'identification pour la prévention de la fraude, la protection des consommateurs et la sécurité nationale.

III.4.3.3 Le marché du Mobile

Les données marché n'étant pas publiées par le régulateur, les chiffres ci-dessous sont basé sur les données internes d'Orange Libéria et les publications du Groupe MTN.

- Nombre d'abonnés

Le marché du Mobile au Libéria a connu une progression de 10% entre 2020 et 2021 pour se stabiliser à 3,7millions d'abonnés. Sur ce segment, à fin décembre 2021, MTN se hisse en première position avec une part de 51,17% tandis que Orange détient 48,83% de part de marché.

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés (en milliers)				
ORANGE	1 898	2 039	1 633	1 789
MTN	982	1 298	1 698	1 875
Marché	**2 880**	**3 337**	**3 331**	**3 664**
Part de marché - Orange	*65,90%*	*61,10%*	*49,02%*	*48,83%*
Part de marché - MTN	*34,10%*	*38,90%*	*50,98%*	*51,17%*

Tableau 27 – Evolution du nombre d'abonné Mobile OLIB

III.4.3.4 Le Mobile Money

- Nombre d'abonnés

Deux opérateurs majeurs se partagent les parts de marché du secteur télécommunication au Libéria principalement sur le segment Mobile Money. Ces derniers, notamment Orange et MTN, ont contribué à faire croitre le nombre d'abonnés au fil des années, passant de 906 en 2020 à 1 551 abonnés en 2021. A fin décembre 2021, Orange affichait une part de marché de 26,93% et MTN enregistrait 73,07%. Ces chiffres font référence aux clients actifs 30 jours.

[7] *Estimation*
[8] *Prévision, Source : FMI - World Economic Outlook – Avril 2022*
[9] *Prévision, Source : FMI - World Economic Outlook – Avril 2022*

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés (en millier)				
Orange	78	108	246	310
MTN	241	384	660	841
Marché	**319**	**492**	**906**	**1 151**
Part de marché - Orange	*24,40%*	*22,00%*	*27,15%*	*26,93%*
Part de marché - MTN	*75,60%*	*78,00%*	*72,85%*	*73,07%*

Tableau 28 – Evolution du nombre d'abonné Mobile Money Lib

PARTIE IV

PRESENTATION DE L'OPERATION

IV.1. Cadre légal

A la date de la présente Note d'Information, l'Etat de Côte d'Ivoire détient une participation de 14,95% dans le capital d'Orange Côte d'Ivoire. Le Gouvernement ivoirien a décidé de céder une partie de cette participation, équivalant à 9,95% du capital de la Société, à travers le compartiment prestige de la BRVM.

Le décret n°2022-594, adopté en Conseil des Ministres du 3 août 2022, a autorisé la cession de 9,95% de la participation détenue par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital d'Orange Côte d'Ivoire, à travers la BRVM.

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Orange Côte d'Ivoire qui s'est tenue, en date du 28 octobre 2022, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et de l'attestation du Commissaire aux comptes, a autorisé la demande d'admission d'une partie des actions de la Société au compartiment prestige de la BRVM, dénommé Compartiment Prestige au terme de l'instruction N°01 – 2022/BRVM/DG à travers une Offre Publique de Vente de 14 990 207 actions détenues par l'Etat Ivoirien représentant 9,95% du capital social et des droits de vote de la Société, et complétée par la dématérialisation sans cession et inscription en comptes flottant de 15 140 863 actions détenues par les autres actionnaires, représentant 10,05% du capital social et des droits de vote dans la Société .

IV.2. Objectifs de l'opération

Ce projet d'introduction en bourse permettra l'entrée de nouveaux actionnaires (grand public) au capital d'Orange CI. Ainsi, les objectifs recherchés par l'Etat Ivoirien et OCI à travers l'Offre Publique de Vente suivie de l'introduction en bourse, se présentent comme suit :

- Promouvoir l'actionnariat populaire et partant diversifier ledit actionnariat ;
- Contribuer au développement du marché boursier sous régional BRVM ;
- Maximiser les recettes de l'Etat ;
- Garantir la transparence de l'opération de cession ;
- Accroître la notoriété du Groupe OCI auprès de la communauté financière et du grand public ;

IV.3. Modification de l'actionnariat

La répartition de l'actionnariat avant et après l'OPV (en cas de souscription totale) est présentée à titre indicatif dans le tableau ci-après.

Actionnariat	Avant l'opération		Après l'opération	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Atlas Countries Support SA	87 916 350	58,36%	87 916 350	58,36%
France Câbles et Radio Côte d'Ivoire	22 529 970	15,72%	23 684 200	15,72%
Etat de Côte d'Ivoire	22 529 970	14,95%	7 539 763	5,00%
SIFCOM	15 514 650	10,30%	15 514 650	10,30%
Ex-salariés CIT	254 830	0,17%	254 830	0,17%
Salariés OCI	755 350	0,50%	1 505 350	1,00%
Grand public	0	0,00%	14 240 207	9,45%
Total	**150 655 350**	**100,00%**	**150 655 350**	**100,00%**

Tableau 29 – La répartition de l'actionnariat avant et après l'OPV

IV.4. Structure de l'Offre

IV.4.1 Termes de l'Offre

Les termes succincts de l'offre sont présentés ci-dessous :

Emetteur	Orange Côte d'Ivoire
Capital initial	6 026 214 000 FCFA
Nombre d'actions OCI composant le capital social	150 655 350
Nombre d'actions OCI à céder	14 990 207
Valeur nominale de l'action OCI	40 FCFA
Montant nominal de l'Offre	599 608 280 FCFA
Prix de cession d'une action OCI	7 600 FCFA pour la catégorie 1 9 500 FCFA pour les catégories 2, 3, 4 et 5
Montant indicatif de l'Offre	140 981 966 500 FCFA
Forme des actions	Actions nominatives et dématérialisées. Les actions seront inscrites en compte titres auprès des SGI, banques teneurs de compte ou conservateur agréés sur le marché financier régional
Nature des actions	Actions ordinaires
CODE ISIN	CI0000005864
Date de jouissance	Jouissance courante. Les souscripteurs à la présente OPV bénéficieront des dividendes qui seront versés au titre de l'exercice 2022.
Période de souscription	Du 05 au 19 décembre 2022, avec possibilité de clôture anticipée

Tableau 30 – Termes succincts de l'0ffre

IV.4.2. Descriptif des catégories

L'offre a été structurée en cinq (5) catégories de sorte à permettre une participation effective de l'ensemble des investisseurs de la zone UEMOA et hors UEMOA.

IV.4.2.1. Catégorie 1

Cette catégorie est réservée aux salariés éligibles du Groupe OCI de nationalité Ivoirienne résident en Côte d'Ivoire où à l'extérieur.

IV.4.2.2. Catégorie 2

Cette catégorie est réservée aux personnes physiques de nationalité Ivoirienne résidant en Côte d'Ivoire ou à l'extérieur.

IV.4.2.3. Catégorie 3

Cette catégorie est réservée aux personnes morales de droit Ivoirien.

IV.4.2.4. Catégorie 4

Cette catégorie est réservée à OCI en auto-détention en vue d'une attribution gratuite aux salariés d'OCI

IV.4.2.4. Catégorie 5

Cette catégorie est réservée aux personnes physiques et morales non ivoiriennes.

IV.4.3 Répartition de l'offre

Conformément à la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire, les principes d'allocation des actions souscrites dans le cadre de l'Offre accordent une priorité aux personnes physiques et morales de nationalité Ivoirienne à savoir 80% de l'offre globale et 20% aux personnes physiques et morales non nationaux.

L'Offre est ainsi ouverte aux cinq (5) catégories d'investisseurs prédéfinies et répartie entre trois (3) guichets placeurs de la façon suivante :

		Nombre d'actions allouées par guichets placeurs			
		Arrangeur Chef de file (EIC)	Co-Chef de file BNI FINANCES	Autres membres syndicat de placement	TOTAL
Catégorie 1	Salariés Ivoiriens éligibles du Groupe OCI	750 000			750 000
Catégorie 2	Personnes physiques de nationalité Ivoirienne résidant en Côte d'Ivoire ou à l'extérieur.	1 948 237			
Catégorie 3	Personnes morales de droit Ivoirien.	4 495 369	2 248 531		6 743 900
Catégorie 4	OCI en auto-détention	751 204			751 204
Catégorie 5	Personnes physiques et morales non Ivoiriennes.	1 049 314	689 550	1 259 177	2 998 041
TOTAL		**8 994 124**	**3 747 552**	**2 248 531**	**14 990 207**

Tableau 31 – Structure détaillée de l'offre

IV.5. Règles d'allocation des titres

L'allocation sera strictement limitée au nombre d'actions offertes dans le cadre de la présente opération. L'allocation sera décentralisée au sein de chaque établissement placeur à qui reviendra la responsabilité de procéder auxdites allocations initiales dans la limite de leurs quotas respectifs et selon le strict respect des règles d'allocation spécifiées ci-dessous.

Le non-respect des règles d'allocation pourra entrainer l'annulation des souscriptions présentées par l'établissement placeur. Le chef de file contrôle et se réserve le droit de procéder à des ajustements de ces allocations qu'il jugera nécessaire en cas de non-respect des dispositions de la note d'information.

Les règles d'allocation de titres aux souscripteurs sont les suivantes :

Catégorie 1 : Salariés Ivoiriens éligibles du Groupe OCI

Le nombre de titres alloués aux salariés Ivoiriens éligibles du Groupe OCI, dans le cadre de la présente opération est de 750 000 actions, soit 5% des actions offertes à la souscription. Aucun montant minimum n'est prévu pour cette catégorie.

Catégorie 2 : Personnes physiques de nationalité Ivoirienne résidant en Côte d'Ivoire ou à l'extérieur

Le nombre de titres alloués aux personnes physiques de nationalité Ivoirienne résidant en Côte d'Ivoire ou à l'extérieur dans le cadre de la présente opération est de 3 747 062 actions, soit 25% des actions offertes à la souscription.
Aucun montant minimum n'est prévu pour cette catégorie.

Catégorie 3 : Personnes morales de droit Ivoirien

Le nombre de titres alloués aux personnes morales de droit Ivoirien dans le cadre de la présente opération est de 6 743 899 actions, soit 45% des actions offertes à la souscription.
Aucun montant minimum n'est prévu pour cette catégorie.

Catégorie 4 : OCI en auto-détention en vue d'une attribution gratuite aux salariés du Groupe OCI.

Le nombre de titres alloués au Groupe OCI, en auto-détention, dans le cadre de la présente opération est de 751 204 actions, soit 5% des actions offertes à la souscription. Aucun montant minimum n'est prévu pour cette catégorie.

Catégorie 5 : Personnes physiques et morales non Ivoiriennes

Le nombre de titres alloués aux personnes physiques et morales non Ivoiriennes dans le cadre de la présente opération est de 2 998 041 actions, soit 20% des actions offertes à la souscription. Aucun montant minimum n'est prévu pour cette catégorie.

➤ En cas de sous souscription

En cas de sous souscription par certains établissements placeurs pour chacune de ces 5 catégories, le Chef de File se réserve le droit de réallouer à l'intérieur de la catégorie concernée de façon discrétionnaire les actions non souscrits à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.

➤ En cas de sursouscription

En cas de sursouscription aux guichets respectifs des établissements placeurs pour chacune de ces 6 catégories :

- Une première allocation sera effectuée sur la base d'une quantité minimum indicative par investisseur, déterminée à partir de la formule suivante :

$$\textbf{Quantité minimum} = \frac{\text{Nombre d'actions allouées à l'établissement placeur}}{\text{Nombre de souscripteurs enregistrés par l'établissement Placeur}}$$

Dans le cas où le nombre à allouer ne serait pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure. Ainsi, à l'issu de cette première allocation, toutes les souscriptions inférieures ou égales à la quantité minimum seront servies dans leur entièreté. Toutes les souscriptions supérieures au minimum déterminé seront allouées de la quantité minimum.

- Le reliquat des titres disponibles à l'issu de la première allocation sera alloué au prorata des quantités souscrites et non encore servies à partir d'un ratio déterminé comme suit :

$$\textbf{Ratio} = \frac{\text{Nombre d'actions disponibles après la première allocation}}{\text{Nombre d'actions souscrites restant à servir.}}$$

Dans le cas où le ratio ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre (le reliquat des titres disponibles) sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront réaffectés à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire.

IV.6. Règles de transvasement

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- Pour la catégorie 1, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 2.
- Pour la catégorie 2, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 3 puis à la catégorie 5 ;
- Pour la catégorie 3, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 2 puis à la catégorie 5 ;
- Pour la catégorie 4, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 3.
- Pour la catégorie 5, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 2 puis à la catégorie 3.

Le chef de file se réserve le droit d'allouer de façon discrétionnaire les actions transvasées. Il pourra s'il le souhaite les réallouer à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.

Les agents placeurs ne sont pas autorisés à procéder à un transvasement des quantités qui leur sont allouées au titre des différentes catégories.

Si après le transvasement, l'offre globale de 9,95% n'est pas souscrite entièrement, l'Etat de Côte d'Ivoire maintiendra l'offre publique de vente d'une part par la cession effective des titres souscrits et d'autre part par la dématérialisation sans cession et l'inscription auprès du DC/BR des titres non souscrits de manière équivalente aux titres apportés à l'opération par les autres actionnaires.

IV.7. Descriptifs de l'offre réservée aux salariés

IV.7.1. Conditions d'éligibilité

La souscription à la présente offre réservée aux salariés sera ouverte au personnel Ivoirien éligible du Groupe OCI à savoir tous les salariés Ivoiriens en contrat à durée indéterminée présents au sein d'une des entités Orange Côte d'Ivoire (OCI), Orange Money Côte d'ivoire (OMCI) & Côte d'Ivoire Cable (CIC) au 30 juin 2022 et toujours présents au premier jour de la période de souscription dans l'effectif d'une de ces filiales (OCI, OMCI et CIC).

Préalablement à l'ouverture des souscriptions des salariés, une liste détaillée du personnel Ivoirien du Groupe OCI qualifié à souscrire aux actions de l'offre salariée (catégorie 1) a été transmise par le Ressources Humaines d'OCI à la SGI EDC Investment Corporation ainsi qu'au Secrétariat de l'AMF-UMOA.

La participation des salariés à la présente Offre Publique de Vente ne revêt pas un caractère obligatoire.

IV.7.2. Prix de l'offre aux salariés

Les actions OCI sont mises à disposition des salariés au cours de 7 600 FCFA l'action.

IV.7.3 Descriptif de l'offre et canaux de souscription

Le nombre d'actions offertes aux salariés Ivoiriens éligibles dans le cadre de cette offre est de 750 000 actions, soit 5% du total de l'offre.

Les souscriptions des salariés Ivoiriens éligibles au titre des catégories 1 doivent être réalisées auprès de la SGI EDC Investment Corporation.

IV.7.4 Plafond de souscription

Aucun montant minimum n'est prévu pour la souscription des salariés Ivoriens.

IV.7.5 Règles d'allocation

Les règles d'allocation décrites précédemment et mises en place dans le cadre cette OPV seront appliquées.

IV.7.6. Période d'indisponibilité des titres

Les actions allouées aux salariés Ivoiriens du Groupe OCI dans le cadre de la présente Offre Publique de Vente doivent être impérativement détenue en totalité pendant une durée de 3 ans et ce, à compter de la date de règlement/livraison. Par conséquent, les actions ne pourront être céder pendant cette durée.

IV.7.7. Documentation de l'offre aux salariés

Le Groupe OCI mettra à la disposition de tous les salariés concernés :

- Le présent descriptif relatif à l'offre réservée aux salariés ;
- Des bulletins de souscription.

IV.8. Descriptifs de l'offre d'auto-détention pour le compte des salariés OCI

IV.8.1. Contexte

Dans le but de renforcer la cohésion et le social, d'associer les salariés à la gestion de leur entreprise, OCI a décidé de la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié. C'est ainsi que le 04 décembre 2018, sur rapports du Conseil d'Administration (CA) et du Commissaire aux Comptes (CAC), l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'une augmentation de capital réservée aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Par la suite, le 2 octobre 2019, le CA, connaissance prise de la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital à hauteur de 30 214 000 FCFA, portant ainsi le capital social de 5 996 000 000 FCFA à 6 026 214 000 FCFA et a décidé de limiter l'augmentation de capital au montant souscrit et libéré. A ce jour, et à la suite de cette opération, le nombre d'actions détenues par les salariés OCI est de 755 350 actions, soit 0,501% du capital d'OCI.

OCI a souhaité consolider la participation des salariés au capital de la société. C'est ainsi que le CA du 8 Décembre 2021 a validé l'accroissement de la participation des salariés à 1% et décidé de proposer à l'AG de la Société cet accroissement de la participation des salariés au capital d'OCI.

IV.8.2. Les approbations

Afin de respecter l'engagement du 8 Décembre 2021 vis-à-vis des salariés, le CA du 30 septembre 2022 a décidé, dans le cadre de l'Offre Publique de Vente objet de la présente la Note d'Information, de proposer à l'Assemblée Générale d'autoriser la Société à acquérir ses propres actions en vue d'une attribution gratuite par le Conseil d'administration au profit des salariés d'OCI. Les actions ainsi acquises par la Société devront être attribuées dans un délai n'excédant pas le délai légal maximum de un (1) an à compter de l'acquisition.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) d'Orange Côte d'Ivoire tenue, en date du 28 Octobre 2022, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et de l'attestation du Commissaire aux comptes, a autorisé OCI à acquérir ses propres actions afin de les attribuer gratuitement aux salariés OCI conformément aux règles et textes en vigueur. L'AGE a également fixé (i) le pourcentage du capital pouvant faire l'objet d'Attribution d'actions gratuites (maximum 10%), (ii) le délai d'utilisation de l'autorisation par le CA (maximum trente-six (36) mois), (iii) la durée de la période d'acquisition des actions par les salariés d'OCI (minimum deux (2) ans) et celle de la conservation par les salariés (minimum deux (2) ans).

IV.8.3. Descriptif de l'offre

Il s'agit d'une procédure d'acquisition de ses propres actions par la Société en vue d'une attribution gratuite aux salariés d'OCI. L'acquisition par la Société de ses propres actions se fera dans le cadre de l'OPV portant sur 9,95% des actions OCI détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire.
Le nombre d'actions offertes à OCI en auto-détention pour le compte des salariés dans le cadre de cette offre est de 751 204 actions (la catégorie 4). A ce titre, la souscription d'OCI doit être réalisée exclusivement auprès de la SGI EDC Investment Corporation.

OCI ne peut souscrire à aucune autre catégorie en dehors de la catégorie 4 qui ne bénéficiera d'aucun transvasement venant des autres catégories.

IV.8.4. Les Conditions applicables

Les actions souscrites par OCI dans le cadre de l'auto-détention se limiteront uniquement au quota offert au titre de la catégorie 4, 751 204 actions soit 5% de l'OPV et 0,5% du capital total et ne pourront donc excéder la limite de10% du capital social.

- Attribution définitive des actions aux salariés

Elle intervient à la fin de la période d'attribution, telle que fixée par l'AGE (minimum deux ans à compter de la décision du conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite des actions) et au plus tard dans le délai légal maximum de 1 an à compter de l'acquisition. L'AGE peut prévoir l'attribution définitive des actions avant le terme de la période d'acquisition qu'elle a déterminée en cas d'invalidité du salarié bénéficiaire se trouvant dans l'incapacité d'exercer une profession quelconque.
Avant la fin de la période d'acquisition, les droits résultant de l'Attribution d'actions gratuites ne sont pas cessibles. Mais en cas de décès, les héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six (6) mois. Les actions seront ensuite librement cessibles.
Le CA détermine l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites et fixe les conditions et critères d'attribution.

- Période d'indisponibilité des titres

Les actions attribuées gratuitement ne sont pas cessibles avant la fin de la durée de conservation fixée par l'AGE minimum deux (2) ans à compter de l'attribution définitive des actions. Par dérogation, en cas d'invalidité du bénéficiaire, se trouvant dans l'incapacité d'exercer une profession quelconque, les actions ainsi attribuées définitivement deviennent librement cessibles. La période d'indisponibilité peut être supprimée ou réduite si la période d'acquisition telle que fixée par l'AGE est supérieure ou égale quatre (4) ans.

- Droits rattachés

Les actions souscrites par OCI dans le cadre de l'auto-détention au titre de la catégorie 4 ne confèrent pas de droit de vote et ne reçoivent pas de dividende et ce jusqu' à l'attribution définitive aux salariés bénéficiaires.

IV.9. Eléments d'appréciation du prix de cession

Le périmètre d'évaluation englobe les activités d'Orange Côte d'Ivoire et celles de ses principales filiales. La consolidation de ces entités représente la quasi-totalité des revenus générés par le Groupe OCI.

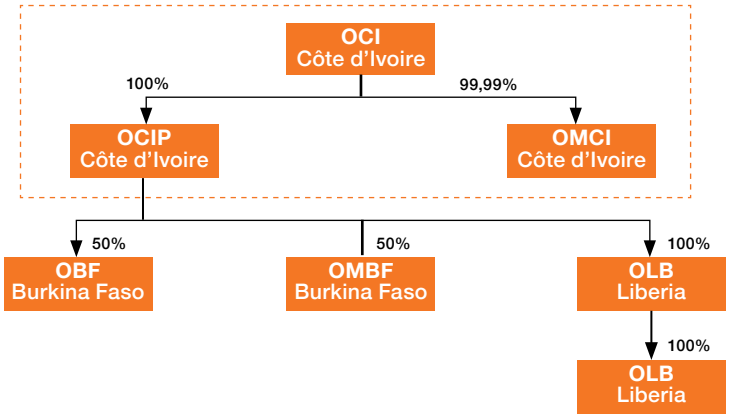

Figure 5 - Principales filiales du Groupe OCI

IV.9.1. Méthodes de valorisation utilisées

Dans le cadre de la détermination du prix de l'offre de la présente Opération, deux approches ont été examinées pour la valorisation des titres OCI :

- La méthode d'actualisation des flux disponibles ;
- La méthode des comparables boursiers ;

IV.9.1.1. La méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles (DCF)

IV.9.1.1.1 Description de la méthode

La méthode DCF (Discounted Cash-Flow) traduit financièrement le fait qu'un actif « vaut ce qu'il rapporte ». Elle consiste à calculer la valeur d'entreprise par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus d'une activité au coût exigé par les actionnaires et créanciers financiers. Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La méthode des DCF permet de mettre en lumière sur une longue période, les hypothèses sous-jacentes à une valorisation telles que les perspectives de croissance du Chiffre d'Affaires, la rentabilité opérationnelle de l'entreprise, les investissements de maintien et de renouvellement et le coût de financement de la dette. L'approche DCF est donc adaptée compte tenu de son caractère intrinsèque et de la possibilité qu'elle offre de prendre en compte les perspectives de la société et ses caractéristiques propres. Elle constitue une méthode d'évaluation pertinente et retenue pour notre étude.

De façon détaillée chaque filiale du groupe OCI (OCI, OBF et OLIB) est valorisée séparément en utilisant la méthode DCF, la valorisation finale étant la somme des valeurs individuelles pondérées du pourcentage de détention.

Dans un premier temps, pour chacune des entités, nous avons procédé à :

- La modélisation des flux de trésorerie futurs (sur la base d'un plan d'affaires) ;
- L'estimation des flux de trésorerie normatifs entrant dans le calcul de la valeur terminale ;
- La détermination du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) ;
- La détermination de la valeur de l'entreprise, égale à la somme des flux de trésorerie futurs après impôt et de la valeur terminale, actualisés au CMPC ;
- La détermination de la valeur des fonds propres en déduisant de la valeur de l'entreprise l'endettement financier net et l'ensemble des passifs à caractère de dette.

Par la suite, nous avons déterminé la valeur des fonds propres du groupe OCI en pondérant la valeur des fonds propres de chacune des entités par le pourcentage de détention du groupe OCI.

IV.9.1.1.2 Calcul du taux d'actualisation (le CMPC)

Le coût moyen pondéré du capital (CMPC) correspond à la rentabilité exigée par l'ensemble des pourvoyeurs de fonds de l'entreprise. Le coût du capital est ainsi reconstitué à partir de l'évaluation des différents titres financiers de l'entreprise (coût des fonds propres et coût de la dette). Le CMPC a été ainsi calculé pour chacune des entités du Groupe OCI (OCI, OBF et OLIB) selon la formule suivante :

CMPC = [(CFP x E/(E+D) + CD x (1 – T%) x D/(E+D)]

- CFP : Coût des fonds propres
- E = fonds propres ;
- D = Dettes Financières nettes ;
- CD = Coût de la Dette ; Un coût de la dette correspondant à la moyenne du secteur (Source : Damodaran)
- T= Impôt Théorique sur les sociétés (Impôt BIC)

Avec un Coût des fonds propres (CFP) = [RF + CPR + (βe x ERP) + Ps]

CFP a été calculé en tenant compte des paramètres suivants :

- RF : Un taux sans risque de 2,49 % qui correspond au taux moyen de rendement des obligations américaines de maturité 10 ans[20]
- βe: Un beta endetté. En utilisant le beta désendetté (βd) de 0,49 pour le secteur des services de Télécommunication que nous réendettons[21] ;
- CRP : Une prime de risque pays spécifique au pays d'opération obtenue à partir des Country Default Spreads (CDS) de 10 ans[36];
- ERP : La prime de risque actions est calculée à partir du rendement du marché US ajustée à la prime de risque pays au 31.12.2021[36];
- Ps : Une prime de risque pays spécifique additionnelle, liée au pays d'opération obtenue de la fourchette applicable en Afrique de l'Ouest[22]. Cette prime additionnelle permet de prendre en compte de façon spécifique les défis actuels et les mutations en cours dans le secteur des télécommunications dans les différents pays de présence. Il s'agit entre autres de l'arrivée de nouveaux acteurs disruptifs avec des impacts clairs sur la rentabilité des opérateurs historiques et de la baisse continue et réglementaire du tarif des terminaisons d'appel fixe, mobile et SMS.
- Inflation US à long terme[23]
- Inflation long terme pays[33]
- Un ratio D/E correspondant de 33,3% à la moyenne du secteur dans les pays émergents[33]

[20] *Source : Capital IQ*
[21] *Source : Damodaran*
[22] *Source : PWC*
[23] *Source : Statista*

Calcul du CMPC par pays d'exploitation au 31 Décembre 2021

Coût des fonds propres		CI	BF	LIB
Taux sans risque	(Rf)	2,5%	2,5%	2,5%
Prime de Risque	(ERP)	7,8%	9,7%	13,1%
Prime de risque Pays	(CRP)	3,6%	5,4%	8,9%
Beta désendetté	(βd)	49,0%	49,0%	49,0%
Beta endetté	(βe)	61,2%	60,8%	60,8%
Prime spécifique	(Ps)	4,1%	4,1%	4,1%
Coût des fonds propres	(Ke)	14,9%	17,9%	23,5%
Inflation US à long terme	%	2,3%	2,3%	2,3%
Coût des fonds propres - deflaté	(Ke)	12,4%	15,3%	20,7%
Inflation long terme - Pays	%	2,0%	2,0%	2,0%
Coût des fonds propres en dev. locale	(CFP)	14,6%	17,6%	23,2%
Coût de la dette avant impôt		5,4%	5,4%	5,4%
Taux d'imposition théorique		25,0%	27,5%	27,5%
Coût de la dette après impôt		4,1%	3,9%	3,9%
Inflation US à long terme		2,3%	2,3%	2,3%
Coût de la dette - deflaté		1,8%	1,7%	1,7%
Inflation long terme - Pays		2,0%	2,0%	2,0%
Coût de la dette (CD)		3,8%	3,7%	3,7%
Proportion de la dette (D%)		25,0%	25,0%	25,0%
Gearing (D / E)		33,3%	33,3%	33,3%
CMPC (FCFA)		11,9%	14,1%	18,3%

Calcul du CMPC par pays d'exploitation au 31 Décembre 2021

Coût des fonds propres		CI	BF	LIB
Taux sans risque	(Rf)	2,5%	2,5%	2,5%
Prime de Risque	(ERP)	7,8%	9,7%	13,1%
Prime de risque Pays	(CRP)	3,6%	5,4%	8,9%
Beta désendetté	(βd)	49,0%	49,0%	49,0%
Beta endetté	(βe)	61,2%	60,8%	60,8%
Prime spécifique	(Ps)	4,1%	4,1%	4,1%
Coût des fonds propres	(Ke)	14,9%	17,9%	23,5%
Inflation US à long terme	%	2,3%	2,3%	2,3%
Coût des fonds propres - deflaté	(Ke)	12,4%	15,3%	20,7%
Inflation long terme - Pays	%	2,0%	2,0%	2,0%
Coût des fonds propres en dev. locale	(CFP)	14,6%	17,6%	23,2%
Coût de la dette avant impôt		5,4%	5,4%	5,4%
Taux d'imposition théorique		25,0%	27,5%	27,5%
Coût de la dette après impôt		4,1%	3,9%	3,9%
Inflation US à long terme		2,3%	2,3%	2,3%
Coût de la dette - deflaté		1,8%	1,7%	1,7%
Inflation long terme - Pays		2,0%	2,0%	2,0%
Coût de la dette (CD)		3,8%	3,7%	3,7%
Proportion de la dette (D%)		25,0%	25,0%	25,0%
Gearing (D / E)		33,3%	33,3%	33,3%
CMPC (FCFA)		11,9%	14,1%	18,3%

Tableau 32 – Calcul du CMPC par pays d'exploitation

IV.7.1.1.3 Valorisation d'OCI par la méthode du DCF (31 décembre 2021)

- OCI

Libéria							
(FCFA millions)			**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**Norm.**
NOPAT			**126 897**	**143 535**	**154 093**	**167 894**	**170 194**
(+) Amortissements			*93 181*	*97 272*	*101 325*	*105 376*	*108 114*
(-) Investissements			*-87 866*	*-92 091*	*-103 016*	*-109 077*	*-108 114*
(-) Variation du besoin de fonds de roulement			*-2 746*	*-3 665*	*-18 846*	*-9 678*	*-9 384*
Flux de trésorerie (free cash-flow ou FCF)			**129 466**	**145 051**	**133 557**	**154 514**	**160 810**
Taux d'actualisation							*11,90%*
Valeur terminale							*1 621 162*
Valeur actuelle des flus de trésorerie			**115 677**	**115 801**	**95 269**	**98 480**	**91 577**
Calcul de la valeur d'Entreprise		**%**					
Valeur actuelle des flus de tresorerie	*516 804*	*36%*					
Valeur actuelle de la valeur teminale	*923 208*	*64%*					
Valeur d'Entreprise au 31.12.2021	**1 440 012**	**100%**					
Dette nette ajustée	*-125 531*						
Valeur de 100% des fonds propres au 31.12.2021	1 314 481						

Tableau 33 – Valorisation d'OCI par la méthode du DCF

- OBF

Libéria							
(FCFA millions)			**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**Norm.**
NOPAT			**61 653**	**69 244**	**76 245**	**82 579**	**85 810**
(+) Amortissements			*32 629*	*37 631*	*41 019*	*44 314*	*44 489*
(-) Investissements			*-56 361*	*-35 118*	*-33 641*	*-30 795*	*-44 489*
(-) Variation du besoin de fonds de roulement			*885*	*42*	*-2 286*	*-3 083*	*-1 107*
Flux de trésorerie (free cash-flow ou FCF)			**38 806**	**71 799**	**81 337**	**93 015**	**84 703**
Taux d'actualisation							*14,12%*
Valeur terminale							*698 631*
Valeur actuelle des flus de trésorerie			**34 004**	**55 127**	**54 721**	**54 833**	**43 753**
Calcul de la valeur d'Entreprise		**%**					
Valeur actuelle des flus de tresorerie	*242 438*	*47%*					
Valeur actuelle de la valeur teminale	*360 877*	*53%*					
Valeur d'Entreprise au 31.12.2021	**603 315**	**100%**					
Dette nette ajustée	*25 612*						
Valeur de 100% des fonds propres au 31.12.2021	628 927						

Tableau 34 – Valorisation d'OBF par la méthode du DCF

- OLIB

Libéria					
(FCFA millions)	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**Norm.**
NOPAT	**10 835**	**12 060**	**13 941**	**15 172**	**13 768**
(+) Amortissements	*6 825*	*7 128*	*7 443*	*7 827*	*10 543*
(-) Investissements	*-9 354*	*-9 387*	*-9 528*	*-9 794*	*-10 543*
(-) Variation du besoin de fonds de roulement	*-2 148*	*-1 344*	*-3 713*	*-3 525*	*-2 933*
Flux de trésorerie (free cash-flow ou FCF)	**6 157**	**8 458**	**8 144**	**9 680**	**10 834**

Taux d'actualisation							*18,29%*
Valeur terminale							*66 519*
Valeur actuelle des flus de trésorerie			**5 205**	**6 045**	**4 920**	**4 944**	**4 679**
Calcul de la valeur d'Entreprise		**%**					
Valeur actuelle des flus de tresorerie	*25 794*	*47%*					
Valeur actuelle de la valeur teminale	*28 724*	*53%*					
Valeur d'Entreprise au 31.12.2021	**54 518**	**100%**					
Dette nette ajustée	*13 293*						
Valeur de 100% des fonds propres au 31.12.2021	**67 811**						

Tableau 35 – Valorisation d'OLIB par la méthode du DCF

- Synthèse – Etude valorisation par la méthode des DCF

FCFA millions	OCI	OBF	OLib	Total
Valeur d'entreprise	1 440 012	603 315	54 518	2 097 845
Dette nette ajustée	(125 531)	25 612	13 293	(86 626)
VFP (100% des fonds propres)	**1 314 481**	**628 927**	**67 811**	**2 011 219**
Détention du Groupe OCI	100%	50%	100%	
VFP Groupe OCI	**1 314 481**	**314 464**	**67 811**	**1 696 755**

Tableau 36 – Synthèse – Etude valorisation par la méthode des DCF

La valeur cumulée des Fonds Propres des filiales du groupe OCI au 31 décembre 2021 est de 2 011 219 millions FCFA. Toutefois, en considérant les détentions du groupe OCI dans chacune des entités, la valeur de 100% des fonds propres du groupe OCI est donc estimée à 1 696 755 millions FCFA au 31 décembre 2021.

IV.9.1.2. La méthode des comparables boursiers

IV.9.1.2.1 Description de la méthode

La méthode des comparables boursiers est une approche analogique qui consiste à appliquer aux agrégats financiers de la société à valoriser, les multiples observés sur un échantillon composé d'entreprises cotées, opérant sur le même secteur d'activité que la société à évaluer et présentant des caractéristiques opérationnelles similaires.
Le multiple boursier retenu dans le cadre de la valorisation est EV/EBITDAaL couramment utilisé dans le secteur des télécommunications.

IV.9.1.2.2 Construction de l'échantillon

Pour la construction de l'échantillon, nous avons procédé à une sélection suivant deux (2) principaux critères :

- Le critère de l'activité : portant prioritairement sur des sociétés cotées à la BRVM et opérant dans l'industrie des services téléphoniques (Télécoms, mobiles, etc.). Considérant ce critère, il en ressort deux (2) sociétés :
  - La SONATEL (dont Orange est l'actionnaire principal) : Opérateur téléphonique installé au Sénégal, possédant des filiales au Mali, en Guinée, en Guinée Bissau et en Sierra Leone ;
  - L'ONATEL (Moov Africa, dont Maroc télécom est l'actionnaire principal) : Opérateur téléphonique installé et opérant uniquement au Burkina ;
- Le critère de la couverture géographique et de la taille de l'activité :
  - La SONATEL ressort comme étant l'entreprise se rapprochant d'Orange CI sur la base de la segmentation des activités, de la couverture géographique et de la taille.

Ainsi, sur la période 2015-2022, le multiple EV/EBITDAaL du comparable boursier se présente comme suit :

	EV/EBITDAaL (31 décembre)								
	2015	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022[24]**	**Moyenne**
SONATEL	5,23x	5,72x	5,70x	4,19x	4,25x	3,36x	3,23x	3,41x	**4,38x**

Tableau 37 – Evolution de EV/EBITDAaL de SONATEL

[24] *Prix de clôture moyen 1er janvier – 30 juin 2022*

IV.9.1.2.3 Valorisation d'OCI par la méthode des comparables (31 décembre 2021)

FCFA millions	OCI	OBF	OLib	Total
Valeur d'entreprise	998 909	518 249	123 644	1 640 802
Dette nette ajustée	(125 531)	25 612	13 293	(86 626)
VFP (100% des fonds propres)	**873 378**	**543 861**	**136 937**	**1 554 176**
Détention du Groupe OCI	100%	50%	100%	
VFP Groupe OCI	873 378	271 930	136 937	1 282 245

Tableau 38 – Valorisation d'OCI par la méthode des comparables

IV.9.2. Synthèse des méthodes de valorisation

Méthodes	Comparabes	DCF
VFP Groupe OCI (en million FCFA)	1 282 245	1 696 755
Valeur par action (FCFA)	8 511	11 262

Tableau 39 – Synthèse des méthodes de valorisation

La valorisation des fonds propres du Groupe OCI dans le cadre de la présente offre est obtenue via la médiane des valeurs issues des 2 méthodes, soit 1 489 500 millions FCFA, soit un prix par action de 9 887 FCFA.

Le prix de cession des actions OCI retenu dans le cadre de l'Offre Public de Vente est de 9 500 FCFA. Il tient compte d'une révision à la baisse de 3,9% par rapport au prix médian issu des méthodes de valorisation.

IV.10. Modalités de souscription

IV.10.1. Calendrier indicatif de l'opération

Ordre	Etapes	Au plus tard	En cas de clôture anticipé
1	Transmission par le AMF-UMOA de la décision portant visa de l'opération	21/11/2022	21/11/2022
2	Validation des supports de communication par l'AMF-UMOA	28/11/2022	28/11/2022
3	Cérémonie de lancement de l'opération	30/11/2022	30/11/2022
4	Ouverture de la période de souscription	05/12/2022	05/12/2022
5	Clôture de la période de souscription	19/12/2022	06/12/2022
6	Transmission du compte rendu définitif de l'opération à l'AMF-UMOA	22/12/2022	09/12/2022
7	Transmission du dossier de demande de cotation à la BRVM	22/12/2022	09/12/2022
8	Notification de l'avis d'approbation de la BRVM et transmission du calendrier indicatif de première cotation	26/12/2022	12/12/2022
9	Saisine de l'AMF-UMOA par la BRVM pour l'avis de non-objection (ANO)	26/12/2022	12/12/2022
10	Validation du compte rendu définitif de l'opération par l'AMF-UMOA	28/12/2022	14/12/2022
11	Transmission aux SGI après finalisation des allocations définitives	28/12/2022	14/12/2022
12	Demande d'enregistrement de l'ensemble des actions OCI auprès du DC/BR	28/12/2022	14/12/2022
13	Avis de non-objection de l'AMF-UMOA	29/12/2022	14/12/2022
14	Règlement / livraison	30/12/2022	15/12/2022
15	Publication de l'avis de première cotation des titres OCI	30/12/2022	16/12/2022
16	Première Cotation des titres OCI	16/01/2023	30/12/2022

Tableau 40 - Calendrier indicatif de l'opération

IV.10.2. Période de souscription

Les actions Orange CI, objet de la présente Note d'information, pourront être souscrites du du 05 au 19 décembre inclus. Toutefois, la période de souscription peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin après saisine de l'AMF-UMOA. L'opération pourra être close à tout moment et sans préavis dès le constat par la SGI EDC Investment Corporation, chef de File du syndicat de placement, de la souscription de la totalité des titres affectés à cette cession de capital.

IV.11. Conditions de souscription

IV.11.1. Ouverture de compte

Toute personne désirant souscrire auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement disposer et ouvrir un compte auprès dudit membre. Le membre du syndicat de placement a l'obligation de se conformer à la législation en vigueur pour l'ouverture des comptes.

IV.11.2. Modalités de souscription

Toutes les souscriptions se font en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres :

- Les souscriptions sont matérialisées par un bulletin de souscription prénuméroté mis à la disposition des membres du syndicat de placement. La signature du bulletin par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de souscrire, dans la limite des actions disponibles. Une copie du bulletin de souscription doit être remise au souscripteur ;
- Les souscriptions peuvent être réalisées par le souscripteur lui-même ou par son mandataire dans le cadre d'un mandat discrétionnaire de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant. Dans ce cas, la société de gestion s'assure que la souscription est conforme au profil de risque du client ;
- Les bulletins de souscription doivent être signés par le souscripteur (ou son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille le permettant) et validés par le membre du syndicat de placement ;

IV.11.3. Souscriptions pour compte de tiers

Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion discrétionnaire si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion agréées de la zone UEMOA sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les actifs qu'elles gèrent. Les sociétés de gestion qui présentent des ordres dans le cadre de mandat de gestion de portefeuille doivent s'assurer que ces ordres sont compatibles avec le profil de risque de leurs clients.

IV.11.4. Révocation des souscriptions

Les souscriptions enregistrées sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, même en cas de clôture par anticipation.

IV.11.5. Couverture des souscriptions

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, avant l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur ait la capacité financière d'honorer ses engagements. Ils sont tenus de conserver dans le dossier relatif à la souscription, les documents et pièces justificatifs qui leur ont permis de s'assurer de ladite capacité financière.

Les membres du syndicat de placement s'engagent à exiger la couverture des souscriptions à tout investisseur au moment de la souscription.
Les souscriptions doivent être couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèques ou espèces/ crédit bancaire) sur le compte du souscripteur. S'agissant des chèques, ils doivent être présentés à l'encaissement avant de valider la souscription. Les dépôts couvrant les souscriptions suivant les différents types d'ordre doivent se faire auprès du membre du syndicat de placement auprès duquel les souscriptions sont faites. Ces dépôts devront rester bloqués jusqu'à l'attribution des titres. En cas de réduction des ordres, une restitution des montants non alloués sera effectuée.

IV.11.6. Souscriptions multiples

A l'exception des souscripteurs de la catégorie 1 qui ont la possibilité de souscrire à la catégorie 2, les souscriptions multiples sont interdites : un même souscripteur ne peut souscrire qu'une seule fois et ce, peu importe la catégorie.
En cas de souscriptions multiples par un même souscripteur, seule la souscription la plus élevée sera retenue.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions ci-dessus, seront frappées de nullité.

IV.11.7. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définis ci-dessus. A ce titre, ils doivent obtenir copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie.

IV.11.8. Syndicat de placement

Un syndicat de placement a été formé pour assurer le placement des actions d'Orange Côte d'Ivoire. Il se compose de l'ensemble des SGI agréées sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Pays	SGI	Téléphone
BÉNIN	AFRICABOURSE	(+229) 21 31 88 36
	AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI)	(+229) 21 31 97 33
	BIBE FINANCE AND SECURITIES (BFS)	(+229) 21 32 48 75
	SGI BÉNIN SA	(+229) 21 31 15 41
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA	(+229) 21 31 00 21
BURKINA FASO	CORIS BOURSE	(+226) 50 33 04 91
	SOCIETE AFRICAINE D'INGENIERIE ET D'INTERMEDIATION FINANCIERE (SA2IF)	(+226) 26 25 36 15
	SOCIÉTÉ BURKINABÈ D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE (SBIF)	(+226) 50 31 23 23

CÔTE D'IVOIRE	ATLANTIQUE FINANCE	(+225) 27 20 31 21 21
	ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA (ASWA)	(+225) 27 20 21 98 26
	BICI BOURSE	(+225) 27 20 20 16 68
	BNI FINANCES SA – Co-Chef de file	(+225) 27 20 31 07 07
	BOA CAPITAL SECURITIES	(+225) 27 20 30 34 29
	BRIDGE SECURITIES	(+225) 27 20 30 77 37
	BSIC CAPITAL	(+225) 27 20 31 71 11
	EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) – Arrangeur Chef de file	(+225) 27 20 31 92 24
	HUDSON & CIE	(+225) 27 20 31 55 00
	MAC - AFRICAN SGI	(+225) 27 22 44 53 29
	MATHA SECURITIES	(+225) 27 20 24 30 30
	NSIA FINANCES	(+225) 27 20 20 06 53
	ORAGROUP SECURITIES	(+225) 27 20 25 55 55
	SGI-PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT (PCM)	(+225) 27 20 25 75 90
	SIRIUS CAPITAL	(+225) 27 20 24 24 65
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA (SG – CSWA)	(+225) 27 20 20 12 65
MALI	CIFA-BOURSE SA	(+223) 76 19 19 82
	GLOBAL CAPITAL	(+223) 66 75 63 19
	SGI MALI	(+223) 20 29 41 19
NIGER	SGI NIGER	(+227) 20 73 78 18
SÉNÉGAL	ABCO BOURSE	(+221) 33 822 68 00
	COMPAGNIE DE GESTION FINANCIÈRE ET DE BOURSE (CGF BOURSE)	(+221) 33 864 97 97
	EVEREST FINANCE	(+221) 33 822 87 00
	FINANCE GESTION ET INTERMÉDIATION (FGI)	(+221) 33 867 60 42
	IMPAXIS SECURITIES	(+221) 33 869 31 40
	INVICTUS CAPITAL FINANCE	(+221) 33 832 82 32
TOGO	SGI TOGO	(+228) 22 22 30 86

Tableau 41 – Syndicat de placement

IV.12. Centralisation des souscriptions

La centralisation débutera le premier jour d'ouverture des souscriptions. Les membres du syndicat de placement devront régulièrement transmettre de façon quotidienne à la SGI EDC Investment Corporation, chef de file du syndicat de placement, le point des souscriptions collectées à leurs guichets respectifs, à 10H GMT, 14H GMT et 17H GMT.

La transmission se fera par le biais d'un fichier Excel configuré à cet effet et transmis aux membres du syndicat de placement avant l'ouverture de l'offre. EDC Investment Corporation procèdera à la consolidation des fichiers de souscription reçus des membres du syndicat de placement et transmettra un état récapitulatif des souscriptions quotidiennement à l'Emetteur.

Le virement des fonds collectés par le syndicat de placement en couverture aux souscriptions retenues se fera au plus tard deux (2) jours après la transmission par EIC des allocations définitives validées par l'AMF-UMOA, sur le numéro du compte de centralisation indiqué dans le contrat de syndication. Passé ce délai, le Chef de File se réserve le droit d'annuler tout ou partie des souscriptions enregistrées par les membres du syndicat de placement en défaut de règlement.

IV.13. Modalités de règlement et livraison des titres

IV.13.1. Règlement et livraison des titres

Le règlement et la livraison des actions souscrites interviendront le 30/12/2022 selon les procédures en vigueur, sauf dans le cas d'une clôture anticipée où le règlement/livraison interviendra plus tôt.

IV.13.2. Restitution du reliquat

Les membres du syndicat de placement s'engagent à rembourser aux clients dans un délai n'excédant pas trois (3) jours ouvrés à compter de la date de remise des allocations des titres aux membres du syndicat de placement, les reliquats espèces issus de la différence entre le montant net versé par leurs clients à la souscription, et le montant net correspondant à leurs allocations réelles. Ces reliquats ne seront pas rémunérés. Le remboursement du reliquat doit être effectué soit par virement sur un compte bancaire ou postal, soit par remise d'un chèque, et sous réserve de l'encaissement effectif par l'intermédiaire du montant déposé pour la souscription.

IV.14. Compte rendu des résultats de l'opération

Un compte rendu sera adressé à l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africain (AMF-UMOA) dans trois (3) jours ouvrés suivant la clôture de l'Opération.
Les formalités légales (i.e. actes notariés, formalité d'enregistrement au greffe, etc.) préconisées par le traité de l'OHADA seront accomplies par les soins du Notaire de l'entreprise, en collaboration avec la SGI EDC Investment Corporation (EIC).

IV.15. Cotation en Bourse

IV.15.1. Place de cotation

L'admission des actions objet de la présente offre publique de vente de 9,95% actions OCI détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire sera demandée au compartiment prestige de la BRVM conformément au calendrier indicatif de l'opération.
A cet effet, un minimum de 20% du capital d'Orange CI soit l'ensemble des titres offerts dans le cadre de l'opération (soit les 9.95%), objet de la présente Note d'information, et une partie des actions détenues par les autres actionnaires existants.
Les conditions de négociation des Actions à la BRVM seront fixées dans un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM.

IV.15.2. Procédure de première cotation

Le schéma de cession des titres prévoit qu'à l'issue de l'OPV des actions d'OCI, la société sera admise à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

IV.16. Régime fiscal

Les dividendes liés à la détention des actions d'OCI seront assujettis au prélèvement à la source de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) applicable en Côte d'Ivoire et à tout autre impôt dans le pays de chaque actionnaire au moment des paiements.

IV.17. Juridiction compétente

La présente opération est régie par la réglementation en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UMOA et la réglementation de l'OHADA.
La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cette opération.

PARTIE V

SITUATION FINANCIERE DU GROUPE OCI

V.1. Analyse du compte de résultat du Groupe OCI

Revue analytique 2019-2020

en Milliards FCFA	2019	2020	2020/2019	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	**784,1**	**871,4**	**+87,3**	**+11,1%**
Coûts directs	**(196,5)**	**(207,4)**	**(10,9)**	**(5,6%)**
Marge directe	*74,9%*	*76,2%*		*+1,3pt*
Coûts indirects	**(323,1)**	**(356,3)**	**(33,2)**	**(10,3%)**
EBITDAaL	**264,5**	**307,7**	**+43,2**	**+16,3%**
Marge d'EBITDAaL	*33,7%*	*35,3%*		*+1,6pt*
Résultat d'exploitation	**168,5**	**206,0**	**+37,5**	**+22,3%**
Marge d'exploitation	*21,5%*	*23,6%*		*+2,2pt*
Résultat Net consolidé	**106,8**	**122,2**	**+15,4**	**+14,4%**
Marge nette	*13,6%*	*14,0%*		*+0,4pt*

Tableau 42 – Compte de Résultat 2019-2020 du Groupe OCI

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OCI, CIC, OMCI, OCIP, GOS, OBF, OMBF, OLIB et OMLIB, ceci en excluant les sociétés Telenum, OAP et Comoe Capital.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires du Groupe OCI s'élève à 871,4 Milliards de FCFA, porté principalement par la Côte d'Ivoire qui représente 68% du revenu consolidé, suivi par le Burkina avec 26% de contribution et le Libéria pour 6%. La croissance du chiffre d'affaires 2020 du Groupe OCI (11,1%, soit 87,3 Milliards de FCFA) est portée par la très bonne performance des relais de croissance que sont la data mobile (refonte des offres bundles), la fibre et Orange Money (accroissement du parc) représentant un axe primordial dans la stratégie de chaque pays de présence. En effet, nous notons les faits suivants :

- Une hausse de la data mobile de 46,2% ;
- Une croissance de la fibre de 98,1% essentiellement sur la fibre en Côte d'Ivoire.
- Une croissance d'Orange Money de 20,5%.

L'EBITDAaL s'élève à 307,7 Milliards de FCFA (35,3% du chiffre d'affaires) en 2020 contre 264,5 Milliards de FCFA en 2019 soit une hausse de 16,3%. Cette croissance de 43,2 Milliards de FCFA est liée aux bonnes performances de la Côte d'Ivoire (28,4 Milliards de FCFA), du Burkina Faso (12,6 Milliards de FCFA) et du Libéria (4,3 Milliards de FCFA).

Le Résultat net consolidé du Groupe s'établit à 122,2 Milliards de FCFA contre 106,8 Milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 14,4% en corrélation avec la hausse de l'EBITDAaL et impacté positivement par la performance de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Libéria.

Revue analytique 2020-2021

en Milliards FCFA	2020	2021	2021/2020	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	**871,4**	**965,0**	**+93,6**	**+10,7%**
Coûts directs	**(207,4)**	**(211,9)**	**(4,5)**	**(2,2%)**
Marge directe	*76,2%*	*78,0%*		*+1,8pt*
Coûts indirects	**(356,3)**	**(396,1)**	**(39,8)**	**(11,2%)**
EBITDAaL	**307,7**	**357,0**	**+49,3**	**+16,0%**
Marge d'EBITDAaL	*35,3%*	*37,0%*		*+1,7pt*
Résultat d'exploitation	**206,0**	**245,5**	**+39,6**	**+19,2%**
Marge d'exploitation	*19,3%*	*21,3%*		*+2,0pt*
Résultat Net consolidé	**122,2**	**155,8**	**+33,6**	**+27,5%**
Marge nette	*14,0%*	*16,1%*		*+2,1pt*

Tableau 43 - Compte de Résultat 2020-2021 du Groupe OCI

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OCI, CIC, OMCI, OCIP, GOS, OBF, OMBF, OLIB et OMLIB, ceci en excluant les sociétés Telenum, OAP et Comoe Capital.

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires du Groupe OCI s'élève à 965,0 Milliards de FCFA, porté principalement par la Côte d'Ivoire qui représente 65% du revenu consolidé, suivi par le Burkina avec 28% de contribution et le Libéria pour 7%. La croissance du Chiffre d'affaires 2021 du Groupe OCI (10,7%, soit 93,6 Milliards de FCFA) est liée aux très bonnes performances de la data mobile (34,1%) et la Fibre (66,9%) et ce, malgré une forte concurrence sur le mobile money. En effet, en réponse à la concurrence sur le mobile money, une refonte tarifaire a été effectuée en octobre 2021 en Côte d'Ivoire et en septembre 2021 au Burkina Faso, limitant la croissance sur ce segment.

L'EBITDAaL s'élève à 357,0 Milliards de FCFA (37,0% du chiffre d'affaires) en 2021 contre 307,7 Milliards de FCFA en 2020 soit une hausse de 16,0% (49,3 Milliards) de FCFA. Cette hausse est liée aux bonnes performances du Burkina Faso (40,2% du chiffre d'affaires), de la Côte d'Ivoire (35,6% du chiffre d'affaires) et du Libéria (30,1% du chiffre d'affaires). La croissance de l'EBITDAaL démontre l'efficacité de la politique de gestion des coûts et des dépenses du Groupe OCI.

Le Résultat net consolidé du Groupe s'établit à 155,8 Milliards de FCFA, soit une hausse de 33,6 Milliards de FCFA (27,5%) en corrélation avec la hausse de l'EBITDAaL toujours impacté par la bonne performance des trois filiales.

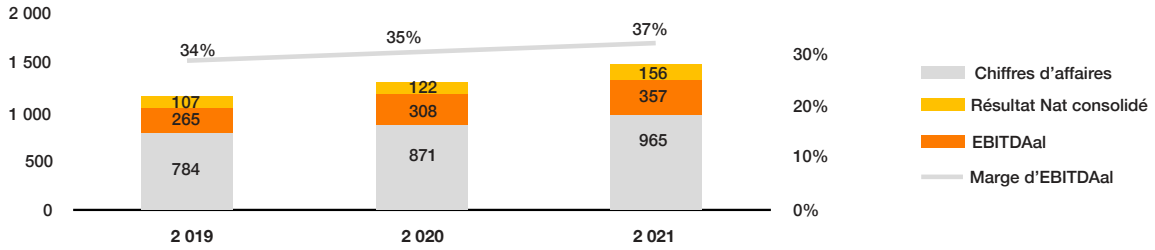

Figure 6 – Chiffres Clés Consolidés OCI 2019-2021 (En milliards FCFA)

Revue analytique S1 2021-2022

en Milliards FCFA	S1 2021	S1 2022	2022 / 2021	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	**465,6**	**480,1**	**+14,5**	**+3,1%**
Coûts directs	**(103,8)**	**(99,3)**	**+4,5**	**+4,3%**
Marge directe	*77,7%*	*79,3%*		*+1,6pt*
Coûts indirects	**(197,9)**	**(200,9)**	**(3,0)**	**(1,5%)**
EBITDAaL	**163,9**	**179,9**	**+16,0**	**+9,7%**
Marge d'EBITDAaL	*35,2%*	*37,5%*		*+2,3pt*
Résultat d'exploitation	**104,9**	**131,8**	**+26,9**	**+25,7%**
Marge d'exploitation	*22,5%*	*27,5%*		*+4,9pt*
Résultat Net consolidé	**68,2**	**83,7**	**+15,5**	**+22,7%**
Marge nette	*14,6%*	*17,4%*		*+2,8pt*

Tableau 44 - Compte de Résultat S1 2021 vs 2022 du groupe OCI

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OCI, CIC, OMCI, OCIP, GOS, OBF, OMBF, OLIB et OMLIB, ceci en excluant les sociétés Telenum, OAP et Comoe Capital.

Le chiffre d'affaires du groupe OCI au 30 juin 2022 s'élève à 480,1 Milliards de FCFA et enregistre une hausse de 14,5 Milliards de FCFA, soit une croissance de 3,1% soutenue par :

- La data mobile avec une hausse des usages, de la base utilisateurs 4G et une politique de terminaux ambitieuse ;
- La fibre en croissance de 58,2% portée par le déploiement des équivalents logements (EL).

Ce chiffre d'affaires est partiellement grevé par:

- **Le contexte sécuritaire** national difficile au Burkina Faso occasionnant :
  - le déplacement de plus de deux millions de personnes vers les centres urbains du Sud
  - l'état d'urgence dans 14 des 45 provinces du pays
  - 166 sites hors service dont 83 sites vandalisés à fin Août 2022
- **La hausse de l'inflation** dans la zone : 18% au Burkina Faso, 5% en Côte d'Ivoire… ;
- **La cherté de la vie** réduisant les dépenses des consommations téléphoniques des ménages ;
- **Le tassement du marché en Côte d'Ivoire** entrainant un recul de la croissance chez les opérateurs
- **Le contexte règlementaire en Côte d'Ivoire avec la notification** de la décision du conseil de régulation en date du 31 décembre 2021 sur la baisse de la Terminaison d'Appel de 5 à 3 FCFA. Orange Côte d'Ivoire a formulé une saisine auprès du Conseil d'Etat contre la

décision n°2021-711 de fixation du plafond tarifaire en date du 21 avril 2022.

- **Orange Money :** Une baisse du chiffre d'affaires qui est essentiellement liée à la refonte tarifaire en réponse à la concurrence effectuée en octobre 2021 en Côte d'Ivoire et en septembre 2021 au Burkina Faso ;

L'EBITDAaL du Groupe OCI s'établit à 179,9 Milliards de FCFA au 30 Juin 2022 (37,5% du chiffre d'affaires) et a enregistré une hausse de 16 Milliards de FCFA (9,7%) par rapport au 30 Juin 2021. Cette progression s'explique par l'effet combiné de :

- La croissance globale du Chiffre d'affaires :
- La baisse de 4,3% des coûts directs, lié à la baisse de la TA;
- L'augmentation des commissions Orange Money.
- Et d'une légère hausse des coûts indirects (-1,5%)

Le Résultat net du Groupe OCI est excédentaire de 83,7 Milliards de FCFA (22,7%) au 30 juin 2022 contre 68,2 Milliards de FCFA en 2021.

Perspectives FY 2022 :

De ce qui précède, un léger recul de la croissance compris entre -0,5% et -1% est attendu sur le chiffre d'affaires à fin d'année du Cluster. Quant à l'EBITDAal, une hausse de la valeur (entre 1% et 1,5%) et du taux (compris entre +0,5 pt et +1 pt) est prévue, dénotant une maitrise des charges dans ce contexte difficile.

La Côte d'Ivoire sera la géographie la plus impactée avec un recul de la croissance prévue à un taux négatif de se situant entre -3% et -4% (sans Orange Money, ce taux serait à l'équilibre) et un recul de l'EBITDAaL oscillant entre -4% et -4,5% (sans Orange Money, ce taux serait entre +16% et 17%).

Cette situation est due aux différents effets conjugués présentés ci-dessus dont les plus significatifs sont :

- la baisse du chiffre d'affaires Orange Money suite à la refonte tarifaire du dernier trimestre 2021
- l'impact la baisse de la Terminaison d'Appel de 5 à 3 FCFA.

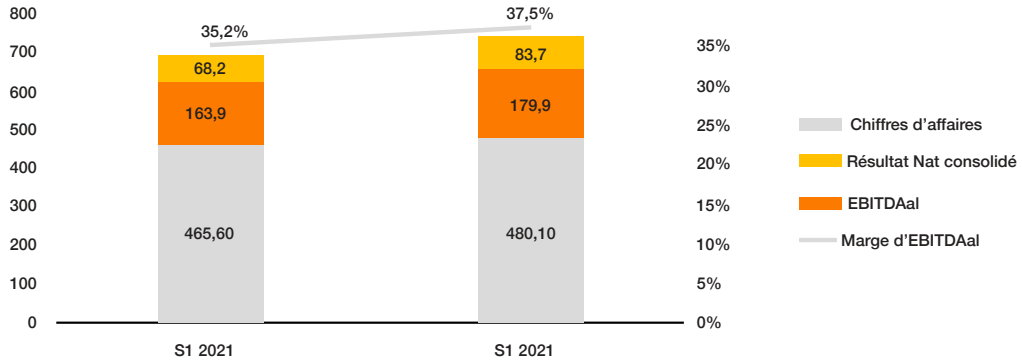

Figure 7 - Compte de Résultat S1 2021 - 2022 d'OCI (En milliards FCFA)

V.2. Performance financière par pays de présence

V.2.1 La Côte d'Ivoire

Revue analytique 2019-2020

en Milliards FCFA	2019	2020	2020/2019	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	**546,7**	**596,6**	**+49,9**	**+9,1%**
Coûts directs	**(157,7)**	**(162,6)**	**(4,9)**	**(3,1%)**
Marge directe	*71,2%*	*72,8%*		*+1,6pt*
Coûts indirects	**(211,7)**	**(228,3)**	**(16,6)**	**(7,8%)**
EBITDAaL	**177,3**	**205,8**	**+28,4**	**+16,0%**
Marge d'EBITDAaL	*32,4%*	*34,5%*		*+2,1pt*
Résultat d'exploitation	**113,3**	**138,4**	**+25,1**	**+22,1%**
Marge d'exploitation	*20,7%*	*23,2%*		*+2,5pt*
Résultat Net consolidé	**63,8**	**78,7**	**+14,9**	**+23,3%**
Marge nette	*11,7%*	*13,2%*		*+1,5pt*

Tableau 45 - Compte de Résultat 2019-2020 d'OCI

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OCI, OMCI, OCIP, CIC, GOS ceci en excluant les sociétés Telenum, OAP et Comoe Capital.

Dans un contexte de poursuite des efforts de performance, OCI parvient à finir l'année 2020 avec un chiffre d'affaires de 596,6 Milliards de FCFA, en croissance de +49,9 Milliards FCFA, soit +9,1% grâce notamment, aux investissements effectués sur le haut débit fixe, le mobile et les services financiers.

L'EBITDAaL atteint une marge de 34,5% et affiche une croissance de +16,0%, largement supérieure à celle du chiffre d'affaires. Cette performance traduit une bonne maitrise des charges opérationnelles.

Le Résultat net d'OCI est excédentaire de 78,7 Milliards de FCFA (+23,3%) contre 63,8 Milliards de FCFA en 2019.

Revue analytique 2020-2021

en Milliards FCFA	2020	2021	2021/2020	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	**596,6**	**635,2**	**+38,6**	**+6,5%**
Coûts directs	**(162,6)**	**(163,0)**	**(0,4)**	**(0,3%)**
Marge directe	*72,8%*	*74,3%*		*+1,6pt*
Coûts indirects	**(228,3)**	**(246,3)**	**(18,0)**	**(7,9%)**
EBITDAaL	**205,8**	**225,9**	**+20,1**	**+9,8%**
Marge d'EBITDAaL	*34,5%*	*35,6%*		*+1,1pt*
Résultat d'exploitation	**138,4**	**146,9**	**+8,6**	**+6,2%**
Marge d'exploitation	*23,2%*	*23,1%*		*-0,1pt*
Résultat Net consolidé	**78,7**	**86,3**	**+7,6**	**+9,7%**
Marge nette	*13,2%*	*13,6%*		*+0,4pt*

Tableau 46 - Compte de Résultat 2020-2021 d'OCI

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OCI, OMCI, OCIP, CIC, GOS ceci en excluant les sociétés Telenum, OAP et Comoe Capital.

Les refontes effectuées sur les bundles[25] , la re-tarification de certaines offres, couplé aux déploiements importants sur la fibre ont permis à Orange Côte d'Ivoire d'enregistrer une croissance de +6,5% en 2021. La performance a été cependant négativement impactée par la forte concurrence sur Orange Money, occasionnant une refonte tarifaire. Le CA Orange Money enregistre une décroissance de -7,2% en 2021.

L'EBITDAaL atteint une marge de 35,6% et affiche une croissance de +9,8%, supérieure à celle du chiffre d'affaires. Cette performance traduit une bonne maitrise des charges opérationnelles.

Le résultat net d'OCI est excédentaire de 78,7 Milliards de FCFA (+9,7%) contre 63,8 Milliards de FCFA en 2020.

Revue analytique S1 2021-2022

en Milliards FCFA	S1 2021	S1 2022	2022/2021	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	**310,9**	**306,7**	**(4,2)**	**(1,4%)**
Coûts directs	**(78,8)**	**(76,7)**	**+2,1**	**+2,6%**
Marge directe	*74,7%*	*75,0%*		*+0,3pt*
Coûts indirects	**(126,0)**	**(123,0)**	**+3,1**	**+2,5%**
EBITDAaL	**106,0**	**107,0**	**+0,9**	**+0,9%**
Marge d'EBITDAaL	*34,1%*	*34,9%*		*+0,8pt*
Résultat d'exploitation	**61,2**	**74,2**	**+13,1**	**+21,4%**
Marge d'exploitation	*19,7%*	*24,2%*		*+4,5pt*
Résultat Net consolidé	**37,9**	**38,6**	**+0,7**	**+1,9%**
Marge nette	*12,2%*	*12,6%*		*+0,4pt*

Tableau 47 - Compte de Résultat S12021-S12022 d'OCI

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les les entités OCI, OMCI, OCIP, CIC, GOS ceci en excluant les sociétés Telenum, OAP et Comoe Capital.

Le chiffre d'affaires d'OCI au 30 juin 2022 s'élève à 306,7 Milliards de FCFA et enregistre une baisse de -4,2 Milliards de FCFA, soit une décroissance de 1,4%. Cette performance est favorisée par les effets de la concurrence sur Orange Money et l'impact de la baisse de la Terminaison d'Appel de 5 à 3 FCFA.

[25] *Un bundle est un terme utilisé pour désigner un ensemble de produits associés et vendus ensemble*

L'EBITDAaL atteint une marge de 34,9% et affiche une croissance de 0,9% traduisant une bonne maitrise des charges.
Le résultat net d'OCI est excédentaire de 38,6 Milliards de FCFA (1,9%) contre 37,9 Milliards de FCFA en 2020.

V.2.2 Le Burkina Faso

Revue analytique 2019-2020

en Milliards FCFA	2019	2020	2020/2019	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	**210,2**	**236,0**	**+25,8**	**+12,3%**
Coûts directs	**(47,1)**	**(50,7)**	**(3,6)**	**(7,5%)**
Marge directe	*77,6%*	*78,5%*		*+0,9pt*
Coûts indirects	**(88,0)**	**(97,6)**	**(9,7)**	**(11,0%)**
EBITDAaL	**106,0**	**107,0**	**+0,9**	**+16,8%**
Marge d'EBITDAaL	*35,7%*	*37,2%*		*+1,4pt*
Résultat d'exploitation	**52,7**	**63,1**	**+10,4**	**+19,7%**
Marge d'exploitation	*25,1%*	*26,7%*		*+1,7pt*
Résultat Net consolidé	**42,0**	**41,2**	**(0,8)**	**(1,9%)**
Marge nette	*20,0%*	*17,5%*		*-2,5pt*

Tableau 48 – Compte de Résultat 2019-2020 d'Orange Burkina Faso

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OBF et OMBF

L'année 2020 a été marquée par l'animation de la base d'abonnés, l'évolution des offres, la générosité, la croissance de la base active et les investissements de densification. Ces actions ont permis à OBF d'enregistrer une croissance du chiffre d'affaires de 25,8 Milliards FCFA, soit 12,3%.

L'EBITDAaL d'OBF atteint une marge de 37,2% et affiche une croissance de 16,8%, supérieure à celle du chiffre d'affaires grâce à une meilleure maitrise de la structure des coûts.

Le résultat net d'Orange Burkina Faso est excédentaire de 41,2 Milliards de FCFA contre 42,0 Milliards de FCFA en 2019 soit une baisse de -0,8 Milliard de FCFA (-1,9%) venant de la baisse du résultat financier expliqué par la hausse des emprunts (financement Licence Technologiquement Neutre) induisant une augmentation des intérêts payés.

Revue analytique 2020-2021

en Milliards FCFA	2020	2021	2021/2020	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	**236,0**	**282,5**	**+46,5**	**+19,7%**
Coûts directs	**(50,7)**	**(56,5)**	**(5,8)**	**(11,4%)**
Marge directe	*78,5%*	*80,0%*		*+1,5pt*
Coûts indirects	**(97,6)**	**(112,3)**	**(14,7)**	**(15,1%)**
EBITDAaL	**87,7**	**113,7**	**+26,0**	**+29,7%**
Marge d'EBITDAaL	*37,2%*	*40,2%*		*+3,1pt*
Résultat d'exploitation	**63,1**	**87,7**	**+24,7**	**+39,1%**
Marge d'exploitation	*26,7%*	*31,1%*		*+4,3pt*
Résultat Net consolidé	**41,2**	**63,8**	**+22,6**	**+54,7%**
Marge nette	*17,5%*	*22,6%*		*+5,1pt*

Tableau 49 – Compte de Résultat 2020-2021 du Orange Burkina Faso

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OBF et OMBF

Dans un contexte de défis sécuritaires et économiques, OBF parvient à terminer l'année avec une croissance de 19,7% grâce à la voix, la data mobile, Orange Money et les contenus. OBF a entamé une refonte tarifaire en septembre 2021 sur le Mobile Money afin d'anticiper l'entrée de nouveaux concurrents sur ce secteur.

L'EBITDAaL d'OBF atteint une marge de 40,2% et a enregistré une croissance de 29,7% grâce à la hausse du chiffre d'affaires et une meilleure maitrise des charges opérationnelles. Le résultat net consolidé d'OBF est excédentaire de 63,8 Milliards de FCFA contre 41,2 Milliards de FCFA en 2020 soit une hausse de 54,7%.

Revue analytique S1 2021-2022

en Milliards FCFA	S1 2021	S1 2022	2022/2021	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	**133,5**	**147,6**	**+14,1**	**+10,6%**
Coûts directs	**(28,5)**	**(27,8)**	**+0,7**	**+2,6%**
Marge directe	*78,7%*	*81,2%*		*+2,5pt*
Coûts indirects	**(53,5)**	**(59,1)**	**(5,6)**	**(10,4%)**
EBITDAaL	**51,5**	**60,8**	**+9,3**	**+18,0%**
Marge d'EBITDAaL	*38,6%*	*41,2%*		*+2,6pt*
Résultat d'exploitation	**40,5**	**49,1**	**+8,6**	**+21,1%**
Marge d'exploitation	*30,4%*	*33,3%*		*+2,9pt*
Résultat Net consolidé	**30,1**	**38,1**	**+8,1**	**+26,8%**
Marge nette	*22,5%*	*25,8%*		*+3,3pt*

Tableau 50 - Compte de Résultat S12021-S12022 Orange Burkina-Faso

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OBF et OMBF

Le chiffre d'affaires d'OBF au 30 juin 2022 s'élève à 147,6 Milliards de FCFA et enregistre une croissance de 14,1 Milliards de FCFA, soit 10,6%, et ce malgré un contexte sécuritaire difficile et la hausse de l'inflation dans le pays.

L'EBITDAaL atteint une marge de 41,2% et affiche une croissance de 18,0% traduisant une bonne maitrise des charges.

Le résultat net d'OBF est excédentaire de 38,1 Milliards de FCFA (26,8%) contre 30,1 Milliards de FCFA en 2020.

V.2.3 Le Libéria

Revue analytique 2019-2020[26]

en Milliards FCFA	2019	2019 PF	2020	2020/2019		2020/2019 PF	
				valeur	%	valeur	%
Chiffre d'affaires	**45,7**	**44,8**	**56,1**	**+10,4**	**+22,8%**	**+11,3**	**+25,2%**
Coûts directs	**(10,1)**	**(9,9)**	**(11,3)**	**(1,2)**	**(11,8%)**	**(1,4)**	**(14,0%)**
Marge directe	*77,8%*	*77,8%*	*79,8%*		*+2,0pt*		
Coûts indirects	**(23,4)**	**(23,0)**	**(28,6)**	**(5,1)**	**(21,9%)**	**(5,6)**	**(24,3%)**
EBITDAaL	**12,1**	**11,9**	**16,2**	**+4,1**	**+33,7%**	**+4,3**	**+36,3%**
Marge d'EBITDAaL	*26,5%*	*26,5%*	28,9%		*+2,4pt*		+2,4pt
Résultat d'exploitation	**2,6**	**2,6**	**7,1**	**+4,4**	**+169,0%**	**+4,5**	**+174,3%**
Marge d'exploitation	*5,8%*	*5,8%*	12,6%		*+6,9pt*		
Résultat Net consolidé	**1,1**	**1,1**	**4,8**	**+3,7**	**+330,4%**	**+3,7**	**+338,8%**
Marge nette	*2,4%*	*2,4%*	8,5%		*+6,1pt*		+6,1pt

Tableau 51 – Compte de Résultat 2019-2020 d'Orange Libéria

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OLIB et OMLIB. Les commentaires sont basés sur les données proforma (hors impact taux de change)

Les effets de la mise en place des prix planchers en fin 2019 ont permis d'enregistrer de forte croissance sur la voix et la data mobile, avec une nette amélioration du revenu moyen par client. Le CA est en croissance de 25,2%.

L'EBITDAaL d'Orange Libéria a reporté une marge de 28,9% et a enregistré une croissance de 36,3%

Le résultat net d'Orange Libéria est excédentaire de 4,8 Milliards de FCFA contre 1,1 Milliards de FCFA en 2019.

[26] *Taux réel 2020 : 574,9 USD/XOF / Taux réel 2019 : 468,2 USD/XOF*

Revue analytique 2020-2021

en Milliards FCFA	Impôts différés passifs	2020 PF	2021	2021/2020		2021/2020 PF	
				valeur	%	valeur	%
Chiffre d'affaires	**56,1**	**54,1**	**67,5**	**+11,5**	**+20,5%**	**+13,5**	**+24,9%**
Coûts directs	**(11,3)**	**(10,9)**	**(12,3)**	**(0,9)**	**(8,4%)**	**(1,4)**	**(12,4%)**
Marge directe	*79,8%*	*79,8%*	*81,9%*		*+2,0pt*		*+2,0pt*
Coûts indirects	**(28,6)**	**(27,6)**	**(34,9)**	**(6,4)**	**(22,2%)**	**(7,4)**	**(26,7%)**
EBITDAaL	**16,2**	**15,6**	**20,3**	**+4,2**	**+25,8%**	**+4,7**	**+30,4%**
Marge d'EBITDAaL	*28,9%*	*28,9%*	*30,1%*		*+1,3pt*		*+1,3pt*
Résultat d'exploitation	**7,1**	**6,8**	**13,9**	**+6,8**	**+96,7%**	**+7,1**	**+103,9%**
Marge d'exploitation	*12,6%*	*12,6%*	*20,6%*		*+8,0pt*		*+8,0pt*
Résultat Net consolidé	**4,8**	**4,6**	**8,7**	**+4,0**	**+82,6%**	**+4,1**	**+89,4%**
Marge nette	*8,5%*	*2,4%*	*13,0%*		*+4,4pt*		*+4,4pt*

Tableau 52 – Compte de Résultat 2020-2021 d'Orange Libéria

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OLIB et OMLIB. Les commentaires sont basés sur les données proforma (hors impact taux de change)

L'extension du réseau et la croissance de la base d'abonnés ont permis à OLIB de faire une croissance du chiffre d'affaires à deux chiffres en 2021 (24,9%). En effet, le chiffre d'affaires a été principalement porté par la voix et la data mobile.

L'EBITDAaL d'Orange Libéria a reporté une marge de 30,1% et a enregistré une croissance de 30,4%.

Le résultat net d'Orange Libéria est excédentaire de 8,7 Milliards de FCFA contre 4,6 Milliards de FCFA en 2020 soit une hausse de 89,4%.

Revue analytique S1 2021-2022

en Milliards FCFA	S1 2021	S1 2021 PF	2021	2022/2021		2022/2021 PF	
				valeur	%	valeur	%
Chiffre d'affaires	**31,0**	**34,2**	**38,2**	**+7,2**	**+23,2%**	**+4,0**	**+11,8%**
Coûts directs	**(6,2)**	**(6,8)**	**(6,9)**	**(0,7)**	**(11,5%)**	**(0,1)**	**(1,2%)**
Marge directe	*80,1%*	*80,1%*	*82,0%*		*+1,9pt*		*+1,9pt*
Coûts indirects	**(15,5)**	**(16,9)**	**(19,2)**	**(3,7)**	**(23,9%)**	**(2,3)**	**(13,9%)**
EBITDAaL	**9,4**	**10,5**	**12,1**	**+2,8**	**+29,6%**	**+1,6**	**+15,3%**
Marge d'EBITDAaL	*30,2%*	*30,8%*	*31,8%*		*+1,6pt*		*+1,0pt*
Résultat d'exploitation	**6,3**	**7,1**	**8,3**	**+2,0**	**+32,2%**	**+1,2**	**+16,5%**
Marge d'exploitation	*20,2%*	*20,8%*	*21,7%*		*+1,5pt*		*+0,9pt*
Résultat Net consolidé	**3,4**	**3,9**	**6,8**	**+3,4**	**+100,9%**	**+2,9**	**+72,8%**
Marge nette	*10,9%*	*11,5%*	*17,7%*		*+6,9pt*		*+6,3pt*

Tableau 53 - Compte de Résultat S12021-S12022 d'Orange Libéria

Les données consolidées présentées ont été préparées selon les normes internationales IFRS publiées par l'IASB et concernent les entités OLIB et OMLIB. Les commentaires sont basés sur les données proforma (hors impact taux de change)

Orange Libéria termine avec un chiffre d'affaires en croissance de 11,8% au 30 juin 2022 grâce à la Data Mobile et la Voix.

L'EBITDAaL atteint une marge de 31,8% et affiche une croissance de 15,3% traduisant une bonne maitrise des charges.

Le résultat net d'OLIB est excédentaire de 6,8 Milliards de FCFA soit une croissance de 72,8%.

V.3. Analyse du bilan consolidé

Ci-dessous le bilan consolidé du Groupe OCI :

en Millions de FCFA	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ecarts d'acquisition	196 516	192 187	196 977
Autres immobilisations incorporelles	158 834	158 834	174 982
Immobilisations corporelles	513 852	480 622	451 084
Droits d'usage des immobilisations louées	120 553	134 113	147 327
Titres mis en équivalence	1 141	1 218	1 773
Actifs financiers non courants	12 693	7 089	4 050

Autres actifs non courants	1 451	1 597	2 023
Impôts différés actifs	46 610	33 774	28 732
Total de l'actif non courant	**1 051 652**	**1 017 848**	**1 006 945**
Stocks	16 133	15 898	15 273
Créances clients	125 393	118 870	111 306
Actifs financiers courants	7	0	0
Autres actifs courants	330 744	267 135	212 037
Créances d'impôts et taxes d'exploitation	38 774	45 810	34 489
Créances d'impôt sur les sociétés	2 053	1 916	1 402
Charges constatées d'avance	12 446	10 661	3 572
Disponibilités et quasi-disponibilités	177 819	139 289	146 725
Total de l'actif courant	**703 369**	**599 579**	**524 805**
Actifs destinés à être cédés	0	0	0

Actifs destinés à être cédés	**0**	**0**	**0**
Comptes de liaison	0	0	0
Comptes de liaison	**0**	**0**	**0**
Total Actif	**1 755 021**	**1 617 427**	**1 531 750**

Capital social	6 026	6 026	6 026
Prime d'émission	88 806	88 806	88 806
Réserves	557 623	500 990	422 206
Ecarts de conversion	(596)	(6 848)	(279)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	**651 859**	**588 975**	**516 759**
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	75 241	57 209	49 741
Total Equity	**727 100**	**646 183**	**566 500**
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes	823	785	908
Passifs financiers non courants	89 286	117 589	135 263
Dettes locatives non courantes	115 590	127 464	133 205
Avantages du personnel non courants	19 446	19 594	14 123
Provisions pour démantèlement non courantes	1 112	1 112	1 112
Autres passifs non courants	9 406	9 036	9 402
Impôts différés passifs	1 052	287	1 108
Total du passif non courant	**236 715**	**275 866**	**295 121**
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	30 817	60 246	72 059
Dettes fournisseurs sur autres biens & services	163 576	154 589	161 807
Passifs financiers courants	55 064	31 735	71 061
Dettes locatives courantes	15 963	14 651	18 593
Avantages du personnel courants	11 726	11 311	10 580
Provisions pour restructuration courantes	4 478	374	374
Autres passifs courants	329 078	275 408	216 903
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	71 040	64 591	47 146
Impôt sur les sociétés	78 504	59 750	47 863
Passifs sur contrats clients	26 056	16 493	16 191
Produits constatés d'avance	4 905	6 229	7 553
Total du passif courant	**791 206**	**695 378**	**670 130**
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	0	0	0
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	**0**	**0**	**0**
Total Passif et capitaux propres	**1 755 021**	**1 617 427**	**1 531 750**

Tableau 54 – Bilan consolidé du Groupe OCI préparé selon les normes IFRS publiées par l'IASB

Revue analytique 2019-2020 (Postes clés et pertinents)

Le total bilan du Groupe OCI s'élève à 1 617 427 millions de FCFA au 31 décembre 2020 contre 1 531 750 millions de FCFA au 31 décembre 2019, soit une hausse de 6% détaillé comme suit :

- Actif non-courant : l'actif non courant a connu une légère hausse de 1% liée principalement aux investissements relatifs à l'extension du réseau dans le cadre de la politique d'investissement (déploiement du réseau 4G, Fibre Optique, Orange Energie…). Il faut également noter l'impact de la construction du nouveau siège en Côte d'Ivoire à hauteur de 10 256 millions de FCFA.
- Actif courant : L'actif courant a connu une hausse de 14% porté essentiellement par les créances clients de la période.
- Capitaux propres : Les capitaux propres ont connu une hausse de 14% qui s'explique essentiellement par la répartition du résultat 2019 et la constatation du résultat 2020.
- Passif non-courant : le passif non-courant de la période a baissé de -7% essentiellement liée au remboursement de l'emprunt octroyé par le pool bancaire dans le cadre de l'acquisition des filiales du Libéria et du Burkina

Revue analytique 2020-2021 (Postes clés et pertinents)

Le total bilan du Groupe OCI s'élève à 1 755 021 millions de FCFA au 31 décembre 2021 contre 1 617 427 millions de FCFA au 31 décembre 2020, soit une hausse de 9% détaillé comme suit :

- Actif non-courant : l'actif non courant a connu une légère hausse de 3% liée principalement à une hausse des immobilisations corporelles en raison de l'acquisition de matériel et mobilier, de la construction du siège en Côte d'Ivoire à hauteur de 10 Milliards de FCFA et aux investissements réseaux effectués dans les filiales.
- Actif courant : L'actif courant a connu une hausse de 17% porté essentiellement par les créances clients de la période du fait des créances post payées en Côte d'Ivoire (internet), des autres clients en Côte d'Ivoire dont SOS Crédit. Une hausse des autres actifs courants de 24% relative aux transactions OM.
- Capitaux propres : Les capitaux propres ont connu une hausse de 13% qui s'explique essentiellement par la répartition du résultat 2020 et la constatation du résultat 2021.
- Passif non-courant : le passif non-courant de la période a baissé de -14% essentiellement liée au remboursement de l'emprunt octroyé par le pool bancaire dans le cadre de l'acquisition des filiales du Libéria et du Burkina.

PARTIE VI

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DU GROUPE OCI

VI.1. Politique de responsabilité sociétale d'entreprise

VI.1.1. La démarche RSE du Groupe OCI

L'engagement du Groupe OCI s'articule autour de deux (2) piliers :

- Une politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, qui irrigue toutes les activités et les métiers du Groupe
- Trois Fondations, qui contribuent au développement socio-économique des pays de présence du Groupe et qui contribuent à démocratiser l'accès de toutes les populations aux services essentiels.

La Fondation Orange Côte d'Ivoire a été créée en 2006 et totalise aujourd'hui plus de 550 projets à son actif. En 2009, Orange Côte d'Ivoire s'est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Sa politique RSE intègre les 7 questions centrales de la norme ISO 26 000 et les articule autour de 3 axes (i) confiance (ii) engagement et (iii) environnement, qui prennent en compte les spécificités de son métier d'opérateur. Depuis 2016, Orange Burkina Faso et Orange Libéria déploient également cette politique au quotidien. La Fondation Orange Burkina Faso a été créée en 2017 et la Fondation Orange Libéria en 2021.

Le Groupe OCI contribue à l'atteinte de 12 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et intègre l'Agenda 2030 au cœur de sa politique RSE.

➤ Gouvernance

Au sein des trois entités, une gouvernance RSE a été définie à travers la nomination d'un responsable RSE avec des missions définies, et une diffusion officielle de la Politique. Il existe dans le Groupe OCI un réseau de correspondants dans différentes directions qui ont pour mission de diffuser les pratiques RSE et s'assurer de leur intégration dans toutes les strates de l'activité.

➤ Dialogue avec les parties prenantes

Le Groupe OCI s'attèle à dialoguer avec ses parties prenantes et à mettre en place des cadres d'échanges réguliers. Au sein du Groupe six dialogues avec les parties prenantes ont été menés depuis 2009. Nous avons rencontré près de 120 structures de tous secteurs confondus et organisé plusieurs panels clients afin de capter leurs attentes et leurs perceptions. Ces échanges nous ont permis d'évaluer les enjeux RSE pour Orange à travers une matrice de matérialité et d'établir les contours de notre politique de Responsabilité Sociétale. La réduction de la fracture numérique est légitimement la première attente de l'ensemble de nos parties prenantes avec une meilleure prise en compte des populations rurales et enclavées. La contribution d'Orange est également très attendue dans les secteurs de la Santé et l'Education, ainsi que la protection des données personnelles.

➤ Connaissance et maîtrise des risques liés à l'activité

Des cartographies thématiques des risques sont mises à jour et revues chaque année par le Conseil d'Administration. En 2021, une nouvelle cartographie a été ajoutée, relative au Devoir de Vigilance.

La loi n°2017-399 relative au devoir de vigilance exige des entreprises qu'elles préviennent les risques d'atteinte graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Depuis 2020 au sein du Groupe une cartographie des risques relatifs au Devoir de Vigilance ainsi qu'un plan d'action ont été élaborés.

➤ Mesure de la performance et rendre compte aux parties prenantes

La performance extra-financière est pilotée à travers des indicateurs sociaux, sociétaux et environnementaux. Depuis 2012 chez OCI, six audits extra-financiers ont été réalisés par un Organisme Tiers Indépendant (OTI).

VI.1.2. Principaux programmes et initiatives

VI.1.2.1. Opérateur de confiance

➤ Gouvernance et principes éthiques

Le Groupe OCI dispose d'un Comité Ethique, Compliance et RSE directement placé sous l'autorité de la Direction Générale Adjointe. Ce comité, composé de huit directions, a vocation à inscrire durablement la compliance et la lutte contre la corruption dans la culture d'entreprise.

Le Groupe dispose d'un code de conduite, d'une charte d'éthique et de déontologie et de dispositifs de signalements, qui s'inscrivent dans notre plan d'action « Tolérance Zéro à la corruption ».

Les collaborateurs ainsi que les partenaires business du Groupe (7 partenaires formés en 2021) sont régulièrement formés sur ces thématiques :

- Aux principes éthiques et à la lutte contre la corruption
- Aux Droits de l'Homme en Entreprise
- Aux risques de corruption
- A la RSE

- Confiance des collaborateurs

  - Santé et sécurité

Au sein du Groupe, les normes de sécurité et d'hygiène les plus élevées sont garanties dans le cadre du droit du travail et du dialogue social. En 2021, le Groupe a recensé 26 accidents du travail. En 2021, à travers le Centre Médical Interentreprises (CMI) en Côte d'Ivoire, 1559 visites réglementaires ont été menées, 13 589 consultations des collaborateurs, retraités et ayant droits ont été réalisées, 14 137 activités en salle de soin, 218 prises en charge des patients COVID-19 et 16 cas d'urgence médicale ou évacuation sanitaire ont été gérés. En matière de vaccination, le CMI a administré 1 122 doses de vaccin anti-covid 19 et 1 529 autres vaccinations (Tétanos, Méningite, Typhoïde, Hépatite B et Fièvre Jaune). Le CMI assure une prise en charge complète des patients, ainsi qu'un suivi et accompagnement des patients qui souffrent de maladies chroniques.



Figure 8 – Equipe du CMI en Côte d'Ivoire

Au Burkina Faso, de nombreuses actions de dépistages et de sensibilisation ont été menées auprès des salariés (cancers féminins, maladies cardiovasculaires, COVID-19). Orange Libéria dispose d'un Centre Médical ouvert 3 fois par semaine, et mène également – en collaboration avec le ministère de la Santé - de nombreuses campagnes de sensibilisation et de dépistage. En matière de vaccination, 232 collaborateurs ont été vaccinés en 2021 dans le cadre des campagnes traditionnelles

- Développement des compétences

Au sein du Groupe OCI et dans le sillage du Plan Engage 2025, les collaborateurs sont accompagnés dans l'acquisition d'un portefeuille de compétences nécessaires à la maîtrise de leur poste. Un accent particulier est mis sur les nouvelles compétences : Data, IA, Cloud, Cybersécurité, etc. Des parcours de formations spécifiques sont mis à disposition sur ces volets. Les collaborateurs ont accès à des parcours certifiants, des programmes de mobilité ainsi qu'un catalogue de formations hard skills et soft skills via la plateforme Orange Learning, prévue à cet effet.

Principales données relatives à la Formation (décembre 2021)

Libellé	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Libéria
Nombre de collaborateurs formés	1270 soit 80%	302 soit 90%	189 soit 53%

Tableau 55 – Principales données relatives à la Formation (décembre 2021)

- Diversité et inclusion

L'accent est mis sur (i) la féminisation des métiers techniques, (ii) l'augmentation de la représentation des femmes sur les postes de management et (iii) l'inclusion des personnes en situation de handicap dans nos effectifs. Le Groupe OCI a déployé sa politique de diversité à travers la signature de l'Accord Mondial sur l'Egalité professionnelle afin de garantir à tous et à toutes les mêmes chances.

Libellé	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Libéria
Taux de femmes dans l'entreprise	40%	30%	30%
Taux de femmes dans le Top Management	33%	25%	28%

Tableau 56 – Diversité et inclusion



Figure 9 – Diversité et inclusion

- Confiance des partenaires

Le Groupe OCI mène une politique d'achats responsables qui repose sur :

- L'existence d'un code de conduite fournisseurs, qui exige des fournisseurs du Groupe qu'ils agissent dans le respect des lois et réglementations, et des meilleurs principes éthiques
- L'existence d'une clause éthique de coopération durable, qui est guidée par le respect des droits et des principes données par le donneur d'ordre, ainsi que l'accompagnement des fournisseurs et des sous-traitants dans la définition et la mise en œuvre de pratiques responsables
- La formation des acheteurs aux achats responsables.
- Des achats locaux. En 2021, OCI a travaillé avec 507 fournisseurs locaux soit 71% du total.

- Confiance des clients

La protection des données personnelles et de la vie privée constitue l'une des attentes principales des parties prenantes du Groupe. L'ensemble des mesures de maitrise des risques liés à la Sécurité de l'Information sont renforcées à travers des mécanismes de contrôle et attestant de la conformité vis-à-vis des régulateurs nationaux et des clients.
Le Groupe est engagé à fournir des systèmes résilients capables de résister aux menaces externes et internes très sophistiquées pour être des passerelles à toutes formes de fraude.

En 2021, OCI a renouvelé sa certification ISO 9001, obtenue depuis 2003 sur le périmètre B2B.

Orange est partenaire de la transformation numérique des Etats de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Libéria et facilite la mise en œuvre de projets de développement au service de toutes les populations. Il s'agit de créer des synergies entre les équipes internes et externes afin d'apporter la valeur ajoutée du numérique dans la réponse aux enjeux sectoriels des pays. Des projets sont déployés dans les secteurs de l'agriculture tels que Garbal Yaar ou encore Iska Météo au Burkina Faso, dans le domaine de la Santé en partenariat avec Alliance CI, Global Funds et GAVI en Côte d'Ivoire, mais également en matière d'éducation.

Depuis 2008, le Groupe Orange porte le sujet de l'inclusion financière, à travers la création d'Orange Money qui facilite l'accès des populations au logement à l'emploi formel et à l'éducation ainsi qu'un meilleur accès aux soins de santé.

Afin de rendre possible le développement de ces services numériques, le Groupe, à travers ses 4660 sites techniques s'emploie à fournir la meilleure infrastructure de télécommunications essentielle et résiliente et en promouvant des sociétés inclusives. L'engagement du Groupe pour l'inclusion numérique est constant : Chaque année, la couverture est étendue et les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour (i) accélérer le déploiement du réseau, et (ii) trouver des solutions alternatives pour connecter les zones enclavées.

Libellé	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Libéria
Taux couverture 2G	95%	79%	57%
Taux couverture 3G	92%	48%	55%
Taux couverture 4G	59%	40%	39%

Tableau 57 – Taux de couverture par pays de présence



Figure 10 – Déploiement de la fibre à San Pedro

VI.1.2.2. Opérateur engagé

Les Fondations sont au cœur de l'engagement sociétal du Groupe OCI. Au-delà de son rôle de société commerciale, le Groupe est engagé en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Libéria auprès des communautés. L'objectif des Fondations est de répondre aux besoins essentiels des populations en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures de base, etc.

- Projets Villages

Les Projets Villages sont déployés par les trois Fondations et ont pour objectif d'apporter aux communautés rurales des infrastructures de base, afin de garantir l'accès à l'eau potable, l'accès à la santé et à l'éducation. La Fondation Orange Côte d'Ivoire a accompagné 30 villages, la Fondation Orange Burkina a accompagné le village de SA et la Fondation Orange Libéria a démarré le programme en 2021. Les projets villages en Côte d'Ivoire comptent 175 000 bénéficiaires. En matière d'infrastructures, cela représente 183 salles de classes, 30 cantines, 238 latrines, 30 centres de santé, 31 forages et 62 logements construits.







Figure 20 – Projet Village au Libéria

Exemple d'infrastructures construites dans le cadre des Projets Villages en Côte d'Ivoire

La santé est une priorité pour les trois (3) fondations. Autour de cinq (5) programmes et en partenariat avec les écosystèmes nationaux, de vastes campagnes de sensibilisation de dépistage, de déploiement d'infrastructures ou encore de prise en charge et de traitement des populations sont déployés.

- Lutte contre les maladies cardiovasculaires
  - 3776 personnes dépistées en Côte d'Ivoire
  - Une semaine de sensibilisation aux maladies cardiovasculaires en Côte d'Ivoire



Figure 11 – Semaine du Cœur, dépistage à Bouaké

- **Lutte contre les troubles du spectre autistique**

- Dépistage et traitement des maladies sensorielles
  - 1 517 enfants dépistés et traités lors des journées de dépistage des infections respiratoires en Côte d'Ivoire

- Santé maternelle
  - Construction d'une maternité au Burkina Faso

- Lutte contre le cancer (cancers pédiatriques et cancers féminins)
  - Construction d'un centre d'oncologie pédiatrique au Burkina Faso
  - Sensibilisation au cancer du Sein au Libéria en présentiel et en virtuel au Libéria
  - 7 000 femmes dépistées pour le cancer du col de l'utérus au Libéria



Figure 12 – Centre d'oncologie pédiatrique, Burkina

- Education et éducation numérique

En matière d'éducation, le Groupe OCI est engagé autour de 5 axes, de l'autonomisation des communautés à l'adéquation entre les emplois et les ressources dans les métiers du numérique

- Education numérique en zone rurale
  - 66 écoles numériques
  - 835 kits scolaires distribués au Libéria



Figure 13 – Digital Schools, Libéria

- Formation de qualité
  - 160 étudiants accompagnés dans le cadre du Fonds d'Aide pour la Formation aux Métiers du Numérique et Futur au Burkina Faso
  - 3 promotions de Master II soit 72 étudiants accompagnés avec la Chaire Data Scientist de l'INPHB en Côte d'Ivoire et 15 embauches chez Orange



Figure 14 – Lycée Scientifique, Burkina Faso

- Autonomisation et entrepreneuriat féminin
  - 18 Maisons Digitales dans le Groupe qui accompagnent les femmes dans leurs projets entrepreneuriaux, correspondant à 4 000 femmes formées



Figure 15 – Maison Digitale, Libéria

- Orange Digital Center
  - 800 jeunes formés à l'Orange Digital Center de Côte d'Ivoire en 2021, à travers 6 programmes phares en matière d'accompagnement et de formation des entrepreneurs, d'accélération et de financement des start-ups.
  - Orange Digital Center en cours de finalisation au Libéria et au Burkina Faso, prêts à être inaugurés et à accueillir les premières cohortes.



Figure 16 – Remise de prix Orange Fab, Côte d'Ivoire

VI.1.2.3. Opérateur Vert

L'engagement du Groupe OCI en faveur de la réduction de son empreinte environnementale s'inscrit au cœur de son Plan stratégique Engage 2025 et se matérialise par des programmes d'efficacité énergétique, un recours accru aux énergies renouvelables, une intégration des modèles d'économie circulaire et des actions de sensibilisation à la cause environnementale.

- Energies renouvelables

Libellé	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Libéria
Taux d'utilisation des énergies renouvelables (incl. mix pays)	30%	22%	22%
Nombre de sites solarisés	377	285	728
Taux de sites solarisés	13%	60%	76%

Tableau 58 – Energies renouvelables



Figure 17 – Panneaux solaires

- Orange Energie

Le Groupe électrifie les zones rurales au moyen de kits solaires (SHS) en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso depuis 2018. L'activité Orange Energie a servi plus de 100 000 bénéficiaires au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Au Burkina Orange travaille également aux côtés de l'état pour moderniser le système de comptage et de paiement de l'électricité : 750 compteurs intelligents ont déjà été déployés au Nord du pays. En 2021, Orange Libéria a travaillé sur le lancement de son offre qui est en cours d'opérationnalisation.



Figure 18 – Installation de kits solaires, Burkina

- Sensibilisation à la cause environnementale, partenariats en faveur de la biodiversité

Le Groupe OCI est acteur en matière de sensibilisation aux enjeux du changement climatique et est proactif en matière de mise en place de partenariats en faveur de la biodiversité.

Les collaborateurs du Groupe sont formés chaque année aux gestes verts (eau, électricité, fuel). En Côte d'Ivoire en 2021, Orange a participé à l'initiative « 1 jour 50 millions d'arbres » à hauteur de 10 hectares de plantation de forêt. OCI et OLIB ont comme chaque année déployé l'initiative « Game of Change » qui est une vaste opération de collecte des déchets plastiques autour du thème du football. 19 tonnes de plastiques ont pu être collectées en Côte d'Ivoire.



Figure 21 – Plastique collecté, Côte d'Ivoire



Figure 22 – Plantation d'arbres en Côte d'Ivoire

ODD	Côte d'Ivoire
	• 32 Villages Orange • 175 000 bénéficiaires des Projets Villages au sein du Groupe
	• 3 politiques de Santé et Sécurité • 13 589 actes médicaux au CMI en Côte d'Ivoire et 14 137 activités de soin • 6 programmes Fondations
	• 800 jeunes formés à l'Orange Digital Center de Côte d'Ivoire • 66 écoles numériques en Côte d'Ivoire et au Libéria • 7 programmes Fondation en faveur de l'accès à l'éducation
	• 33% de femmes dans le Groupe • 4 000 femmes accompagnées dans le cadre du projet Maisons Digitales • 47% de femmes formées dans le cadre des activités de l'Orange Digital Center
	• 30 puits mis en œuvre dans le cadre des Projets Villages en Côte d'Ivoire • Lancement d'un programme de mise en œuvre de 26 forages au Burkina Faso
	• 100 000 bénéficiaires des kits solaires Orange Energie en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso • 10 coopératives et 603 ménages équipés de compteurs intelligents au Burkina Faso
	• 26 387 heures de formation conduites en 2021 dans le Groupe • 3 Orange Digital Centers • 3 Programmes d'adéquation emploi-ressources en partenariat avec des acteurs académiques • 6 start-ups en incubation en Côte d'Ivoire
	• 4660 sites techniques au sein du Groupe • 60 000 foyers raccordés à la fibre en 2021 en Côte d'Ivoire • 7 Data centers
	• 1 politique d'accessibilité amorcée • 1 laboratoire informatique à destination des malentendants • 1 charte signée pour l'égalité professionnelle
	• 71% de fournisseurs locaux • 100% des acheteurs formés • 9,9 tonnes de mobiles usagés collectés • 19 tonnes de plastique collectés en Côte d'Ivoire
	• 24,6% taux moyen d'utilisation des énergies renouvelables dans le Groupe • 1390 sites solarisés • 10 hectares d'arbres plantés en Côte d'Ivoire
	• Partenariats menés avec les écosystèmes dans l'objectif d'apporter la valeur ajoutée du numérique au développement socio-économique des trois pays

Tableau 59 – Contribution du Groupe Orange Côte d'Ivoire aux Objectifs de Développement Durable

PARTIE VII

PERSPECTIVES ET PREVISIONS DU GROUPE OCI

VII.1. Orientations stratégiques et perspectives du Groupe OCI

VII.1.1. Ambitions à horizon 2025

Le Groupe Orange Côte d'Ivoire (OCI) a pour ambition d'être l'opérateur multiservices, digital et engagé durablement d'ici 2025. Le Groupe OCI maintiendra sa dynamique d'ancrage et de contribution au développement numérique dans tous les pays de présence. La stratégie se déclinera à travers les principaux axes ci-dessous :

- Développer & Valoriser les actifs d'opérateur
  - Elargir et moderniser nos réseaux
  - S'appuyer sur la 4G pour accélérer le développement de l'internet mobile
  - Déployer des solutions Très Haut Débit fixe en privilégiant la fibre
  - Lancer la 5G
- Groupe Orange Côte d'Ivoire Opérateur Multiservices
  - Renforcer le statut d'opérateur de référence du paiement mobile, intégrant une gamme étendue de produits et de services de mobile finance
  - Explorer de nouveaux territoires porteurs de croissance
- Se transformer pour faire face aux défis de l'heure… et de demain…
  - Développer une culture data & digitale, agile
  - Attirer les talents et les compétences clés de demain
- Un engagement pour l'inclusion
  - Etre un acteur clé du développement économique via l'inclusion digitale, financière et énergétique
  - Réduire notre empreinte carbone et nos émissions de CO2

VII.2. Comptes de résultats prévisionnels du Groupe OCI

Les prévisions ci-après, bien qu'établies avec le plus grand soin à partir de la connaissance que l'Émetteur a de son activité, de son entreprise et de l'environnement dans lequel il évolue, sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part du Groupe OCI.

VII.2.1. Comptes de résultats prévisionnels du Groupe OCI

Une croissance moyenne du chiffre d'affaires de l'ordre de 6,7% entre 2022 et 2025 portée par la Data Mobile (croissance du parc et de la couverture), le haut débit fixe (poursuite du déploiement) et Orange Money (croissance des usages et synergies avec le GSM et la banque).

L'EBITDAaL progresse de +9,0% sur la durée du plan, avec une marge d'EBITDAaL qui devrait croitre pour atteindre 41,5% en 2025 grâce à une bonne maitrise des charges directes et indirectes.

Le résultat net en progression nette sur la période (+10,7% de TCAM entre 2022 et 2025) grâce à une bonne tendance de l'EBITDAal;

en Milliards FCFA	2021	2022 E	2023 E	2024 E	2025 E	TCAM 22 - 25
Chiffre d'affaires	**965,0**	**1 019,5**	**1 097,5**	**1 170,5**	**1 238,2**	**6,7%**
Croissance CA	10,7%	5,6%	7,6%	6,7%	5,8%	
Coûts directs	**(211,9)**	**(213,7)**	**(222,3)**	**(227,2)**	**(229,4)**	**2,4%**
Marge directe	78,0%	79,0%	79,7%	80,6%	81,5%	
Coûts indirects	**(393,1)**	**(351,8)**	**(376,9)**	**(405,3)**	**(432,0)**	**7,1%**
EBITDAaL	**360,0**	**397,0**	**438,7**	**477,2**	**513,6**	**9,0%**
Marge d'EBITDAaL	37,3%	38,9%	40,0%	40,8%	41,5%	
Résultat d'exploitation	**248,6**	**278,2**	**312,4**	**338,5**	**367,2**	**9,7%**
Marge d'exploitation	25,8%	27,3%	28,5%	28,9%	29,7%	
Résultat Net	**158,9**	**193,1**	**221,5**	**239,4**	**262,0**	**10,7%**
Marge nette	16,5%	18,9%	20,2%	20,5%	21,2%	
eCAPEX	**130,6**	**152,9**	**135,9**	**145,5**	**149,0**	**-0,9%**
Taux eCAPEX	13,5%	15,0%	12,4%	12,4%	12,0%	
Operating Cash Flow	**229,4**	**244,1**	**302,8**	**331,7**	**364,6**	**14,3%**

Tableau 60 – Résultat Prévisionnel Groupe OCI

VII.2.2. Comptes de résultats prévisionnels OCI

Sur la base du Plan stratégique 2021-2025, OCI prévoit une croissance moyenne du chiffre d'affaires de 5,7% entre 2022 et 2025 portée par le développement des relais de croissance que sont la Data, le Haut Débit Fixe et Orange Money et la forte ambition de déploiement :

L'**EBITDAaL** progresse en valeur significativement (+8,2% de TCAM, supérieur à la croissance du Chiffre d'affaires) sur la période. De plus, la marge d'EBITDAaL devrait croitre pour atteindre 41,1% en 2025 versus 38,2% en 2022 grâce à une bonne maitrise des charges directes et indirectes.
Le résultat net en progression nette sur la période (**+10,6%** de TCAM entre 2022 et 2025) grâce à une bonne tendance de l'EBITDAal et le remboursement total des emprunts ;

en Milliards FCFA	2021	2022 E	2023 E	2024 E	2025 E	TCAM 22 - 25
Chiffre d'affaires	**635,2**	**679,3**	**720,6**	**762,2**	**801,1**	**5,7%**
Croissance CA	6,5%	7,0%	6,1%	5,8%	5,1%	
Coûts directs	**(163,0)**	**(160,7)**	**(163,9)**	**(165,1)**	**(164,1)**	**0,7%**
Marge directe	74,3%	76,3%	77,3%	78,3%	79,5%	
Coûts indirects	**(246,3)**	**(217,5)**	**(229,9)**	**(247,2)**	**(263,5)**	**6,6%**
EBITDAaL	**225,9**	**259,6**	**284,0**	**306,8**	**329,2**	**8,2%**
Marge d'EBITDAaL	35,6%	38,2%	39,4%	40,3%	41,1%	
Résultat d'exploitation	**146,9**	**176,0**	**198,2**	**212,3**	**230,7**	**9,4%**
Marge d'exploitation	23,1%	25,9%	27,5%	27,9%	28,8%	
Résultat Net	**62,6**	**86,4**	**100,1**	**102,4**	**117,0**	**10,6%**
Marge nette	9,9%	12,7%	13,9%	14,0%	14,6%	
eCAPEX	**83,5**	**87,9**	**92,1**	**103,0**	**109,1**	**7,5%**
Taux eCAPEX	13,1%	12,9%	12,8%	13,5%	13,6%	
Operating Cash Flow	**142,4**	**171,7**	**191,9**	**203,8**	**220,2**	**8,6%**

Tableau 61 – Résultat Prévisionnel Orange Côte d'Ivoire

VII.2.3. Comptes de résultats prévisionnels d'OBF

Une croissance moyenne du chiffre d'affaires de 8,8% entre 2022 et 2025 conduite par le développement des relais de croissance dont la data mobile (en ligne avec les investissements prévus sur la 3G et la 4G), l'amélioration de la contribution de l'internet fixe et du mobile money au revenu global (grâce à la diversification des produits, services et partenariats), une croissance de la voix mobile (grâce à un plan boost d'investissement) et l'animation de la base d'abonnés par des offres plus attractives.

Bonne tenue de l'**EBITDAaL** (+10,4% de TCAM, supérieur à la croissance du Chiffre d'affaires) sur la période. De plus, la marge d'EBITDAaL devrait croitre pour atteindre 41,6% en 2025 versus 39,8% en 2022 grâce à une bonne maitrise des charges directes et indirectes :

Le **résultat net** en progression nette sur la période (**+10,5%** de TCAM entre 2022 et 2025) grâce à une bonne tendance de l'EBITDAal et un résultat financier positif porté par les placements Orange Money ;

en Milliards FCFA	2021	2022 E	2023 E	2024 E	2025 E	TCAM 22 - 25
Chiffre d'affaires	**282,5**	**294,2**	**326,7**	**354,2**	**378,8**	**8,8%**
Croissance CA	19,7%	4,2%	11,0%	8,4%	6,9%	
Coûts directs	**(56,5)**	**(58,7)**	**(63,4)**	**(66,5)**	**(69,0)**	**5,5%**
Marge directe	*80,0%*	*80,1%*	*80,6%*	*81,2%*	*81,8%*	
Coûts indirects	**(112,3)**	**(106,0)**	**(117,2)**	**(127,6)**	**(136,6)**	**8,8%**
EBITDAaL	**113,7**	**117,2**	**132,7**	**145,7**	**157,6**	**10,4%**
Marge d'EBITDAaL	*40,2%*	*39,8%*	*40,6%*	*41,1%*	*41,6%*	
Résultat d'exploitation	**87,7**	**88,3**	**98,8**	**108,4**	**117,1**	**9,8%**
Marge d'exploitation	*31,1%*	*30,0%*	*30,2%*	*30,6%*	*30,9%*	
Résultat Net	**55,2**	**54,6**	**61,5**	**67,9**	**73,6**	**10,5%**
Marge nette	*19,5%*	*18,5%*	*18,8%*	*19,2%*	*19,4%*	
eCAPEX	**39,6**	**56,4**	**35,1**	**33,6**	**30,8**	**-18,2%**
Taux eCAPEX	*14,0%*	*19,2%*	*10,7%*	*9,5%*	*8,1%*	
Operating Cash Flow	**74,1**	**60,9**	**97,5**	**112,0**	**126,9**	**27,7%**

Tableau 62 – Résultat Prévisionnel Orange Burkina Faso

VII.2.4. Comptes de résultats prévisionnels d'OLIB[27]

Une croissance moyenne du **chiffre d'affaires** de 5,9% entre 2022 et 2025 mobile en ligne avec la stratégie d'expansion de la couverture du réseau dans le rural, l'expansion de l'Internet fixe avec la TDD et la fibre, l'accélération des services Mobile Money à travers le Libéria.

L'**EBITDAaL** est en croissance (+9,7% de TCAM, supérieur à la croissance du Chiffre d'affaires) sur la période. De plus, la marge d'EBITDAaL devrait croitre pour atteindre 34,8% en 2025 versus 31,3% en 2022 grâce à une bonne maitrise des charges directes et indirectes et une bonne croissance du Chiffre d'affaires.

Le **résultat net** en progression nette sur la période (**+13,0%** de TCAM entre 2022 et 2025) grâce à une bonne tendance de l'EBITDAal.

en Milliards FCFA	2021	2022 E	2023 E	2024 E	2025 E	TCAM 22 - 25
Chiffre d'affaires	67,5	64,7	68,7	72,7	76,8	5,9%
Croissance CA	20,5%	-4,3%	6,2%	5,8%	5,7%	
Coûts directs	(12,3)	(12,6)	(13,3)	(14,0)	(14,2)	4,5%
Marge directe	81,9%	80,1%	80,6%	80,8%	80,9%	
Coûts indirects	(34,9)	(28,5)	(30,0)	(30,6)	(32,0)	3,9%
EBITDAaL	20,3	20,2	22,1	24,8	26,7	9,7%
Marge d'EBITDAaL	30,1%	31,3%	32,1%	34,1%	34,8%	
Résultat d'exploitation	13,9	13,9	15,4	17,9	19,4	11,9%
Marge d'exploitation	20,6%	21,5%	22,5%	24,6%	25,3%	
Résultat Net	6,3	7,6	8,5	9,9	10,9	13,0%
Marge nette	9,4%	11,7%	12,4%	13,7%	14,2%	
eCAPEX	7,5	8,7	8,7	8,8	9,1	1,5%
Taux eCAPEX	11,1%	13,4%	12,7%	12,2%	11,8%	
Operating Cash Flow	12,9	11,5	13,3	15,9	17,6	15,2%

Tableau 63 – Résultat Prévisionnel Orange Libéria

[27] *Taux utilisé : 537,84 xof/usd*

PARTIE VIII

FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS

Outre les informations contenues dans la présente note d'information, les investisseurs sont invités entre autres choses à prendre attentivement en considération les risques exposés ci dessous avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques sont, à la date du présent document, ceux dont Orange Côte d'ivoire estime que la réalisation pourrait avoir un effet négatif significatif (i) sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, son image ou ses perspectives, ou (ii) sur ses parties prenantes. Par ailleurs, d'autres risques et incertitudes, qui ne sont pas encore identifiés ou sont considérés, à la date du présent document, comme non significatifs par Orange Côte d'ivoire, pourraient avoir le même effet négatif. Les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement si ces risques se matérialisaient. L'appréciation du caractère significatif des risques repose sur des critères stables dans le temps. Elle tient compte des résultats des politiques d'atténuation mises en place par Orange Côte d'Ivoire. Seuls les risques jugés encore significatifs au niveau du Groupe Orange Côte d'Ivoire en dépit de ces politiques sont exposés ci dessous.

Les risques sont présentés dans ce chapitre au sein de six (6) catégories concernant :

- les risques stratégiques ;
- les risques liés à la conformité ;
- les risques financiers ;
- les risques opérationnels liés à l'activité du Groupe OCI incluant :

    1. les risques de nature juridique,
    2. les principaux risques dits « extra financiers » relatifs aux conséquences sociales, sociétales et environnementales des activités d'Orange Côte d'ivoire et, aux effets de ces activités quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Ces catégories ne sont pas présentées par ordre d'importance. En revanche, au sein de chaque catégorie, les facteurs de risque sont présentés selon un ordre d'importance décroissante déterminé par le Groupe OCI à la date du présent document. L'appréciation par Orange Côte d'ivoire de cet ordre d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux externes ou propres à elle.

VIII.1 Facteurs de risques

VIII.1.1 Risques stratégiques

L'existence d'une forte concentration des fournisseurs critiques du Groupe OCI et les tensions mondiales sur l'approvisionnement d'un grand nombre de produits font peser un risque sur les activités du Groupe. Très élevé ●●●●

Les fournisseurs critiques, en particulier dans les domaines de l'infrastructure de réseaux, des systèmes d'information et des terminaux mobiles, opèrent dans des marchés fortement concentrés.

En dépit des politiques d'approvisionnement sécurisées mises en place par Orange, cette concentration fait peser un risque sur les activités actuelles ou futures de l'entité (par exemple la fourniture de matériels pour les réseaux 5G) dans l'hypothèse où l'un de ces fournisseurs serait défaillant ou déciderait de modifier ses pratiques commerciales ; et ce quelles qu'en soient les causes, y compris en cas de mise en place de sanctions économiques internationales visant ce fournisseur critique. Ce risque de défaillance est accru par les pénuries liées aux conditions spécifiques de certains marchés comme celui des composants électroniques et par l'intensité de la reprise économique mondiale qui met sous tension la fourniture de nombreux produits et matières premières. Si un fournisseur critique devenait défaillant, l'activité et les résultats du Groupe OCI ainsi que son image pourraient en être durablement affectés.

La stratégie du Groupe OCI pour développer ses nouveaux relais de croissance pourrait ne pas donner les résultats attendus. Elevé ●●●○

Le Groupe OCI met en œuvre une stratégie d'accélération de ses activités sur les territoires porteurs de croissance et privilégie notamment les services financiers sur le mobile, la cybersécurité et les services IT pour ses clients B2B. Bien qu'il s'appuie sur les forces du Groupe (capacité d'innovation, expertise digitale, force de distribution, présence forte dans la zone MEA et notoriété de la marque), le développement de ces activités requiert des ressources importantes sans garantie que l'usage des services correspondants se développera suffisamment pour permettre de rentabiliser les investissements réalisés. A côté de cela, la compétition avec de nombreux acteurs, par exemple les prestataires de services over the top (OTT) et les géants de la sphère Internet, sur la fourniture de services à valeur ajoutée utilisant les réseaux s'étend à la plupart des services offerts par Orange. Des opérateurs comme Le Groupe OCI pour qui la relation directe avec les clients est source de valeur pourraient se trouver marginalisés. En outre, l'ouverture et la fragmentation de l'écosystème des réseaux permettent à des acteurs existants (gestionnaires d'infrastructure, entreprises de réseaux non télécom comme les réseaux ferrés, collectivités locales ou fournisseurs de services Cloud) de proposer des services de réseau et à de nouveaux acteurs de se positionner en tant qu'agrégateurs de ces mêmes services, un rôle traditionnellement rempli par les opérateurs intégrés tels qu'Orange. De plus, Le Groupe OCI a peu de latitude pour augmenter les prix de ses services en raison de la concurrence toujours très vive qui s'exerce sur l'ensemble de ses marchés et des décisions des régulateurs sectoriels et des autorités de la concurrence qui encadrent certains prix.

Si Le Groupe OCI ne parvenait pas à mettre en œuvre cette stratégie, cela pourrait affecter la croissance de son chiffre d'affaires et ses perspectives.

Le Groupe OCI doit faire face à toujours plus de demande de connectivité et ainsi accélérer le déploiement de ses réseaux tout en améliorant la qualité de service, mais de tels investissements sont contraints par la disponibilité de ses ressources. Elevé ●●●○

Le Groupe OCI doit accélérer le déploiement de ses réseaux fixes et mobiles en haut débit et très haut débit dans les territoires et améliorer la qualité de service de ses réseaux pour répondre aux besoins élevés de connectivité liés à l'évolution des usages. Le Groupe OCI a pris par ailleurs vis à vis des organes de régulation du secteur des télécommunications en Côte d'ivoire des engagements de couverture géographique et de qualité de service. La capacité d'investissement du Groupe OCI est toutefois contrainte par la disponibilité de ses ressources (humaines, industrielles et financières). Si Le Groupe OCI ne parvenait pas à répondre à ces attentes de manière équilibrée, ses résultats et son image pourraient en être affectés.

VIII.1.2 Risques liés à la conformité

Le Groupe OCI opère dans des marchés fortement réglementés. De ce fait, ses activités et son résultat pourraient être affectés de manière significative par des changements législatifs ou réglementaires, y compris de portée extraterritoriale, ou par des évolutions de politique gouvernementale. Très élevé ●●●●

Dans la plupart des pays où il opère, Le Groupe OCI bénéficie d'une marge de manœuvre réduite pour gérer ses activités car il doit se conformer à des exigences nombreuses et contraignantes relatives à la fourniture de ses produits et services, liées notamment à l'obtention et au renouvellement de licences pour l'exercice de ses activités. Le Groupe OCI est également soumis à des obligations réglementaires propres et au contrôle des autorités qui veillent au maintien d'une concurrence effective sur les marchés. Les activités et les résultats du Groupe OCI pourraient être affectés de manière significative par les changements législatifs ou réglementaires ayant parfois un caractère extraterritorial, ou par des évolutions de politique gouvernementale, et notamment par des décisions prises par les autorités réglementaires ou les autorités de la concurrence en ce qui concerne :

- la modification ou le renouvellement à des conditions défavorables, voire le retrait, de licences d'opérateur fixe ou mobile ;
- les conditions d'accès aux réseaux (notamment celles concernant l'itinérance ou la mutualisation d'infrastructures) ;
- la tarification des services ;
- l'instauration de nouvelles taxes ou l'alourdissement de taxes existantes sur les entreprises de télécommunications
- les obligations des entreprises dans le domaine extra financier ;
- la sécurité des données ;
- la réglementation applicable aux opérateurs des secteurs concurrents comme le câble ;

VIII.1.3 Risques financiers

La large implantation géographique du Groupe OCI et l'étendue de ses activités l'exposent à des risques géopolitiques, macroéconomiques, fiscaux ou règlementaires. Très élevé ●●●●

Le Groupe OCI dispose d'une large implantation dans des pays ou des zones géographiques marqués par l'instabilité politique économique, règlementaire ou fiscale, ou des pays dans lesquels la contribution du Groupe à l'activité économique locale est significative. Ce contexte incertain expose Le Groupe OCI à des décisions des autorités gouvernementales ou judiciaires contraires à ses intérêts, telles que des demandes d'interruption de service, ou des nouvelles taxes ou des amendes qui, si elles sont contestées, peuvent conduire les autorités à décider la suspension des services. Par ailleurs, la valeur ou la pérennité des investissements réalisés dans certains pays pourrait être affectées par des sanctions économiques internationales mises en place à l'encontre de ces pays. De telles situations pourraient remettre en cause les perspectives de rentabilité retenues lors des décisions d'investissement et affecter la situation financière et les résultats du Groupe.

Risque de liquidité : Les résultats et les perspectives du Groupe OCI pourraient être affectés si des facteurs internes ou externes affectent les capacités à faire face à ses engagements financiers. Modéré ●●○○

Toute impossibilité d'obtenir du crédit à des conditions raisonnables aurait un effet défavorable significatif sur Orange. En particulier, le Groupe OCI pourrait ne pas être en mesure de réaliser certains projets, ou être dans l'obligation d'allouer une partie importante de ses liquidités disponibles au service ou au remboursement de sa dette, au détriment de l'investissement ou de la rémunération des actionnaires. Dans tous les cas, les résultats, les flux de trésorerie et, plus généralement, la situation financière, ainsi que la marge de manœuvre du Groupe OCI pourraient être affectés de manière défavorable.

VIII.1.4 Risques opérationnels

Les risques opérationnels incluent principalement des risques liés au secteur des télécommunications et aux activités du Groupe OCI.

Le Groupe OCI est exposé au risque d'interruption de ses services, notamment en cas de cyberattaques ou d'incidents/sinistres affectant ses infrastructures réseaux. Très élevé ●●●●

En raison du caractère essentiel des télécommunications, accru par le développement massif du télétravail, les réseaux des opérateurs de télécommunications sont particulièrement exposés à des risques d'interruption de services liés à des actes volontaires, parfois criminels. Des interruptions du service fourni aux clients peuvent ainsi se produire à la suite d'actes de malveillance tels que des sabotages d'infrastructures ou des cyberattaques de plus en plus sophistiquées qui constituent aujourd'hui une menace permanente pour les individus comme pour les entreprises, ou sur demandes émanant d'autorités gouvernementales ou judiciaires. Les interruptions peuvent être également d'origine involontaire. En dépit des mesures de continuité d'activité et de gestion de crise déployées par Le Groupe OCI pour protéger ses réseaux et adapter leur dimensionnement, la fréquence des cyberattaques sans cesse plus nombreuses, la mise en œuvre de technologies tout IP, l'augmentation de la taille des plateformes de services et le regroupement des équipements sur un nombre réduit de sites font que les interruptions des services pourraient à l'avenir concerner un nombre plus élevé de clients et plusieurs pays à la fois. De tels événements sont susceptibles de perturber l'activité non seulement des clients du Groupe OCI mais, au delà, des citoyens dans leur ensemble, voire d'affecter leur sécurité et leur santé. Ils pourraient ainsi causer de graves dommages à la réputation d'Orange, provoquer la mise en cause de sa responsabilité et entraîner une réduction du trafic et de son chiffre d'affaires et donc de ses résultats et perspectives.

La large implantation géographique du Groupe OCI et l'étendue de ses activités l'exposent à des risques de dommages à ses biens et actifs du fait notamment d'instabilités socio-politiques et/ou de l'amalgame de l'opinion publique entre les intérêts de l'Etat français et le Groupe Orange. Très élevé ●●●●

Le Groupe OCI dispose d'une large implantation dans des pays ou des zones géographiques marqués par l'instabilité socio politique ou des pays dans lesquels la contribution du Groupe à l'activité économique locale est significative. Le risque d'amalgame entre les intérêts de l'Etat français et ceux du Groupe Orange est un risque réel qui pourrait conduire à la destruction ou à des dommages aux biens et aux actifs du Groupe OCI en cas de remous sociaux ou crises politiques plus ou moins généralisées. De telles situations pourraient affecter la continuité d'activité ainsi que la situation financière et les résultats du Groupe OCI.

Le développement des activités de services financiers sur mobile dans de plus en plus de pays confronte Le Groupe OCI à des risques propres à ce secteur, dans chacun de ces pays. Elevé ●●●○

Les activités de services financiers sur mobile, exposent Le Groupe OCI à des risques propres à ce secteur, tels que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le non respect des programmes de sanctions économiques, mais également à des risques usuels particulièrement sensibles dans le domaine des services financiers sur mobile tels que la fraude, les cyberattaques, ou l'interruption de services. S'ils se réalisaient, ces risques pourraient avoir un effet significatif sur l'image et la situation financière du Groupe.

Du fait de ses activités d'opérateur de télécommunication, Le Groupe OCI est exposé à des risques de fraude plus ou moins importants (fraude télécom) qui peuvent affecter ses résultats. Elevé ●●●○

Les opérateurs de télécommunication en général et Le Groupe OCI en particulier ont à faire face à des tentatives plus ou moins récurrentes de fraudes dont certaines arrivent à avoir des impacts plus ou moins significatives sur le compte de résultat. La robustesse du dispositif de maitrise de ces risques de fraude permet d'en limiter au maximum les impacts, cependant, en cas de défaillances ou de by-pass de ce dispositif, ces fraudes pourraient avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

Le Groupe OCI est continuellement impliqué dans des litiges dont l'issue pourrait avoir un effet négatif significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa réputation. Modéré ●●○○

Le Groupe OCI estime respecter, d'une manière générale et dans tous les pays où il est présent, l'ensemble de la réglementation en vigueur relative à ses activités et à ses relations avec ses partenaires, fournisseurs, sous traitants et clients, ainsi que les conditions d'exercice de ses licences d'opérateur, mais il ne peut préjuger sur ce point de l'appréciation des autorités de contrôle et des autorités judiciaires qui sont régulièrement saisies. Si Le Groupe OCI était condamné par les autorités compétentes d'un pays dans lequel il opère à une sanction pénale, administrative ou pécuniaire (indemnité, amende, etc.) au bénéfice d'une autorité ou de tout tiers, ou à suspendre certaines de ses activités sur le fondement d'un manquement à la réglementation en vigueur, sa situation financière et ses résultats pourraient en être significativement affectés.

VIII.1.5 Risque de concurrence

Le Groupe OCI est présent sur des marchés fortement concurrentiels sur lesquels interviennent des acteurs de tailles diverses. Ces différents acteurs se livrent une bataille commerciale qui n'est pas sans conséquence sur leurs marges bénéficiaires. A titre d'exemple, sur le segment des services financiers mobiles, Il faut désormais compter avec de nouveaux entrants qui multiplient les offensives commerciales afin de pénétrer le marché. Cette forte concurrence pourrait conduire le groupe OCI à prendre des mesures commerciales et opérationnelles lui permettant de préserver ses parts de marché. Certaines de ces mesures pouvant avoir à court terme un impact négatif sur les résultats ou la situation financière d'OCI.

VIII.2 Cadre de maîtrise de l'activité et des risques

Les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe OCI sont constitués d'une organisation, de procédures et de dispositifs de maîtrise de l'activité, mis en œuvre par la direction générale et l'ensemble du personnel sous la responsabilité du Conseil d'administration. Ils sont destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques, à la conformité aux lois et réglementations en vigueur, et à la fiabilité de l'information financière et extra financière. Les dispositifs mis en place permettent notamment de répondre aux obligations du Groupe OCI vis à vis de certaines lois notamment, la loi américaine Sarbanes Oxley, la loi de sécurité financière du 17 juillet 2003, mais également la loi 2016 1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II », ainsi que la loi 2017 399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre qui impose la mise en œuvre d'un plan de vigilance. Le cadre de maîtrise de l'activité et des risques est piloté et animé par la direction de l'audit, du contrôle, de la gestion des risques et de la qualité de la direction générale et s'appuie sur les travaux des autres comités de gouvernance. Les dispositifs sont déployés dans l'ensemble des entités du Groupe dans une dynamique d'amélioration continue. Le cadre de maîtrise de l'activité et des risques s'appuie sur une structure transversale et collaborative, organisée en trois lignes de maîtrise :

- la 1ère ligne fournit des produits et services opérationnels, gère les risques dans les opérations en cohérence avec les exigences de la 2ème ligne ;
- la 2ème ligne définit, déploie, anime et évalue les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, et apporte expertise et assistance ;
- la 3ème ligne fournit une assurance indépendante et objective. Le schéma ci dessous présente les différents acteurs et leurs interactions, en montrant le rôle central de la direction de l'audit, du contrôle et du management des risques Groupe en lien avec les autres acteurs des fonctions support contribuant à la deuxième ligne.



Figure 19 – Acteurs du contrôle et du management des risques

Enfin, conformément aux dispositions en vigueur, le Comité d'audit du Conseil d'administration est chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques notamment à finalité financière, auquel s'ajoute la revue de l'exposition aux risques de nature sociale et environnementale.

VIII.3 Faits exceptionnels

Le changement de siège social est intervenu en janvier 2022 avec pour conséquence l'abandon de certains sites et la relocalisation du personnel sur des sites existants ou vers le nouveau siège.

PARTIE IX

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Il existe par ailleurs plusieurs contentieux et procédures en cours entre Orange Côte d'Ivoire et des tiers, notamment en matière sociale (relativement à la rupture de contrats de travail) et civile et commerciale (relativement à l'exécution de contrats de prestation de services), au cours desquels des demandes de condamnations pécuniaires ont été formulées. Aucun de ces contentieux pris individuellement n'est, actuellement, susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de Orange Côte d'Ivoire. Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours dont Orange Côte d'Ivoire a connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze (12) derniers mois des effets significatifs sur les résultats ou la situation financière de Orange Côte d'Ivoire.

Les principaux litiges ou contentieux en matière sociale, en cours entre Orange Côte d'Ivoire et des tiers au 28 septembre 2022 sont présentés ci-après :

NO	NIVEAU DE PROCEDURE	JURIDICTIONS	OBJET	PRETENTIONS OU DEMANDES (FCFA)	COMMENTAIRES/RISQUE
1	ARRET RENDU	COUR DE CASSATION (AFF : AD N'ZUE KOUASSI)	Les AD de feu N'ZUE Kouassi sollicitent, suite au décès accidentel de leur auteur, que OCI soit condamnée à leur payer la somme globale de 83 119 292 FCFA.	83 119 292	Arrêt de cour d'appel condamnant OCI à payer aux demandeurs la somme de 3 925 270 FCFA, cassé par la Cour de cassation/ affaire renvoyée devant cour d'appel/ autrement composée/ attente d'évocation. _Risque : mineur.
2	ARRET RENDU	COUR D'APPEL (AFF : ALLIALY Jacques et 14 autres)	Les demandeurs ont cité OCI à comparaître par devant le Tribunal de Travail d'Abidjan à l'effet de leur payer deS dommages et intérêts pour licenciement abusif.	265.715.173	Confirmation, en toutes ses dispositions, du jugement déboutant les 15 demandeurs de l'ensemble de leurs demandes. Possibilité pour les demandeurs de former un pourvoi en cassation._ Risque : mineur.

Tableau 64 – Principaux litiges ou contentieux en matière sociale, en cours entre OCI et des tiers

Les principaux litiges ou contentieux en matière civile et commerciale, en cours entre Orange Côte d'Ivoire et des tiers au 28 septembre 2022 sont présentés ci-après :

NO	NIVEAU DE PROCEDURE	JURIDICTIONS	OBJET	PRETENTIONS OU DEMANDES (FCFA)	COMMENTAIRES/RISQUE
1	EN COURS	COUR DE CASSATION (AFF : DABE ZOHORA)	M. Dabe Zohora a assigné OCI devant le Tribunal de commerce d'Abidjan en responsabilité et en réparation du préjudice consécutif à la violation de son droit relatif aux modèles et dessins « d'un panneau d'exposition de journaux avec support d'affichage publicitaire ».	4 195 632 000	Appel de DABE ZOHORA contre le Jugement du Tribunal de Commerce d'Abidjan le déboutant de toutes ses prétentions. Pourvoi en cassation de M. DABE ZOHORA _ Risque : moyen
2	JUGEMENT RENDU	TPI ABIDJAN (AFF : TAMGEABOR James)	M. TAMBEAGBOR James a assigné OCI (ex-CIT) en réparation de préjudices du fait du changement d'attribution de sa ligne téléphonique.	770 000 000	Adversaire débouté, possibilité de faire appel._Risque : mineur.
3	EN COURS	COUR DE CASSATION (AFF : BANCOULI Ephrem Cyrille)	M. BANCOULI E. Cyrille a assigné OCI devant le Tribunal de 1ère Instance d'Abidjan-Plateau en paiement et dommages et intérêts pour diffamation.	900 000 000	Adversaire partiellement débouté en appel ; OCI condamné à lui payer 50.000.000 FCFA/ pourvoi en cassation de l'adversaire _Risque : moyen
4	EN COURS	COUR D'APPEL (AFF : AFRICABOX PRODUCTIONS)	AFRICABOX PRODUCTIONS a assigné OCI en dommages et intérêts pour concurrence déloyale, suite à l'exploitation de œuvre audio-visuelle « Taximan Kpapkato » dont elle réclame la propriété.	62 213 000 000	Cassation de l'arrêt ayant débouté l'adversaire/ renvoi de l'affaire devant la Cour d'Appel autrement constituée. _ Risque : mineur.

5	EN COURS	COUR D'APPEL (AFF : ACOTELCI)	L'ACOTELCI a saisi l'ARTCI pour réclamer le paiement de dommages-intérêts en réparation du préjudice subi du fait de la mauvaise qualité des services sur l'année 2016.	8 000 000 000	L'action de l'ACOTELCI irrecevable devant l'ARTCI/ L'ACOTELCI déboutée de son appel._ Risque : mineur.
6	JUGEMENT RENDU	TRB DE COMMERCE (AFF : M. ASSEU & SABICASH)	Les demandeurs ont assigné les sociétés Orange CI, OMCI et Orange SA par-devant le Tribunal de Commerce d'Abidjan, en réparation du préjudice moral qu'ils auraient subi du fait de la prétendue exploitation illicite de leur projet dénommé « rendu monnaie ».	27 700 000 000	Adversaire débouté/ Possibilité de faire appel. _ Risque : mineur.
7	JUGEMENT RENDU	TRB DE COMMERCE (AFF : KOFFI N'GORAN KOUASSI Vianney Henri	Action de l'adversaire contre OCI et son partenaire LYNX CONSULTING & MANAGEMENT SERVICES en réparation de préjudice résultant de perte d'exploitation éprouvée, du fait de l'utilisation abusive par OCI.	29 813 999 999	M. KOFFI N'GORAN KOUASSI Vianney Henri débouté en toutes ses demandes. _ Risque : mineur.

Tableau 65 – Principaux litiges ou contentieux en matière civile et commerciale, en cours entre Orange Côte d'Ivoire et des tiers au 28 septembre 2022

Litiges OCI relatifs à la réglementation des télécommunications :

Tarifs Interconnexion 2022 et 2023 : l'ARTCI a pris la Décision ARTCI 2021-711 fixant les Tarifs plafonds de la Terminaison d'Appel (TA) et SMS pour les années 2022 et 2023 le 30 décembre 2021 et a notifié OCI le 31 décembre 2021. OCI a conclu un accord tarifaire sur la Terminaison d'Appel et SMS avec MTN CI (Voix : 5F HT et SMS : 1F HT en 2022 & 4F HT et 1F HT en 2023) le 27 décembre 2021 qui a été notifié à l'ARTCI le 21 janvier 2022. Cette dernière a alors pris la Décision ARTCI n°2022-719 portant non-approbation de l'accord tarifaire interconnexion OCI-MTN pour les années 2022 et 2023. Un recours a été formé devant le Conseil d'Etat contre les décisions 711 et 719 de l'ARTCI.

Le maintien des dites décisions aurait un impact direct sur la valeur du marché mobile, et donc du chiffre d'affaires d'OCI dès cette année 2022, impactant de facto la réalisation de son plan d'affaires.

Sanction ARTCI sur la QoS : par Décision ARTCI n°2021-0694 du 23/11/2021 reçue le 25/11/2022, l'ARTCI a infligé à OCI une pénalité de 2.636.428.071 FCFA (soit 4.019.208 €) pour des manquements à la QoS au titre de l'année 2020. OCI a saisi la Cour d'Appel d'Abidjan et le Conseil d'Etat contre la décision de l'ARTCI. Les procédures sont pendantes.

Litige OBF relatif au contrôle douanier:

Contrôle douanier relatif à la cession à Eaton de biens acquis sous régime de faveur, ayant abouti à un procès-verbal de constat provisoire notifiant les griefs suivants :

1. Détournement des marchandises exonérées de leur destination privilégiée
2. Inexécution des engagements souscrits
3. Fausse déclaration de valeur réputée importation sans déclaration
4. Fausse déclaration de régime réputée importation sans déclaration.

OBF a rejeté en retour de l'ensemble des griefs notifiés. Le 18 mai 2022, la Direction Générale des Douanes nous a informé par courrier de la saisine du Procureur du Faso dans le cadre de ce dossier.

A date, nous n'avons reçu aucune notification du Procureur.

Litige OLIB relatif au piratage informatique:

Action en dommages et intérêts de Lonestar (filiale MTN) contre Orange Liberia pour piratage informatique à hauteur de 50M$, par devant le tribunal de Londres. L'évaluation du préjudice par Lonestar (20 millions de $) est largement contestée par les experts économiques d'OLIB. Le procès a été ajourné à décembre 2022.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Participations minoritaires détenues à plus de 20% du capital

Tableau récapitulatif des données financières (clés) relatives aux sociétés exclues du périmètre de consolidation du Groupe OCI.
La filiale OAP n'a pas été intégrée parce que la société mère Orange CI n'exerce pas d'influence notable sur cette entité donc elle n'est pas mise en équivalence.
Cependant, les entités ci-dessous ont été exclues du périmètre de consolidation parce que n'étant pas en mesure de fournir les informations nécessaires à leurs consolidations dans des délais compatibles. L'impact de ces entités sur l'ensemble consolidé n'est pas significatif.

	OAP			Telenum			Comoe Capital		
FCFA	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2109	2020	2021
Total Bilan	11 144 314 618	11 485 144 461	22 337 791 079	4 960 567 576	4 229 025 946	9 874 168 962	2 929 749 659	3 107 745 484	3 708 761 416
Capitaux Propres	10 984 752 374	11 370 494 821	22 156 777 955	-377 648 937	-3 269 310 981	-6 691 163 191	2 876 857 473	2 679 491 085	3 275 387 460
Chiffre d'affaires					1 434 354 117	4 282 121 129	55 883 752	114 140 546	138 831 143
Résultat Net	-899 291 840	-335 809 553	-165 716 866	-305 799 168	-2 891 662 044	-3 421 852 210	-86 381 525	-100 592 003	-104 192 010

ANNEXE 2 : Les conventions réglementées

	Nature et Objet	Modalités/Montant	Date d'effet	Durée échéance	Produits/Charges 31/12/2021
1	Avec les sociétés Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI) S.A et Orange Bank Africa (OBA):Convention d'application pour la fourniture de services de crédit d'épargne via Orange Money	La rémunération d'Orange Côte d'Ivoire se répartit comme suit : Montants à facturer à OBA : ■ Frais de mise en service : 10 050 625 FCFA HT ■ Récurrent annuel : 5 621 462 FCFA HT pour la première année, à négocier pour les années suivantes.	12 Juillet 2021	Convention d'une durée d'un an à compter de la signature avec une reconduction tacite chaque année.	Au titre de l'année 2021, Orange Côte d'Ivoire S.A a enregistré un produit de 45 673 204 FCFA.
2	Avec le Groupement Orange Services(GOS) : Contrat de prestation de service	La rémunération d'Orange Côte d'Ivoire consiste en un forfait mensuel de 3 833 236 francs HT.	28 Mars 2022	Convention d'une durée initiale d'un an à compter de la signature avec une reconduction tacite pour des périodes annuelle en 3 mois au mois avant la fin de la période annuelle en cours.	Au titre de l'exercice 2021, aucun produit n'a été enregistré par Orange Côte d'Ivoire dans le cadre de cette convention
3	Avec la société Orange S.A : Contrat de sous-traitance services Parnasse	Les prestations fournies par Orange S.A sont facturées ainsi : ■ Droits d'entrée : 75 000 Euros HT soit 49 196 775FCFA (750 Euros par client soit 491 967 FCFA ■ Abonnement sur 1 an : 216 000 Euros HT soit 141 686 712 FCFA (180 Euros/mois par client, soit 118 072 FCFA sur 1 an)	1er Août 2021	Convention conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction	Au titre de l'exercice, Orange Côte d'Ivoire a enregistré une charge de 49 196 775 FCFA.
4	Avec la société Orange S.A : Contrat d'application Produits et Services de l'Innovation	Le coût du contrat de 491 795 euros soit 322 596 372 FCFA pour l'ensemble des produits fournis par Orange S.A dont 30 790 euros soit 20 196 916 FCFA de CAPEX et 461 005 euros soit 302 399 456 d'OPEX.	11 Octobre 2021	Convention conclue pour une période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021	Au titre de l'exercice 2021, une charge de 1 107 466 634 FCFA et une immobilisation de 278 512 784 FCFA ont été enregistrés par Orange Côte d'Ivoire dans le cadre de cette convention et les autres conventions relatives au projet NOVA.

5	Avec les sociétés Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI) S.A et Orange Middle East and Africa(OMEA) S.A : Accord préliminaire RUMBA	Les coûts estimatifs pour Orange Money Côte d'Ivoire sont : ■ Frais d'accès au service : 1 440 000 euros HT soit 944 578 080 FCFA ■ Data management : 3 263 000 euros HT soit 2 140 387 691 FCFA sur 5 ans ■ Centre de services partagé Orange Money : 7 012 000 euros soit 4 599 570 484 FCFA HT sur 5 ans	27 Janvier 2021	Convention conclue pour une période allant de la date de signature jusqu'au 1er trimestre 2023(période estimative de migration planifiée) ou jusqu'à la date de migration effective.	Au titre de l'exercice 2021, aucune charge n'a été enregistrée par Orange Côte d'Ivoire dans le cadre de cette convention en raison du retard accusé sur le projet.
6	Avec la société Orange Côte d'Ivoire Participations(OCIP) S.A : Convention de trésorerie	Le solde créditeur des avances en compte courant sera productif d'intérêts au taux de 5,25% par an. Les intérêts seront comptabilisés au crédit du compte courant chaque fin d'année.	4 Octobre 2019	NA	Au titre de l'exercice 2021, les charges d'intérêts supportées par Orange Côte d'Ivoire S.A s'élèvent à 736 458 335 FCFA.
7	Avec la société Orange Côte d'Ivoire Participations(OCIP) S.A : Convention de prestation de services	Les prestations fournies par Orange Côte d'Ivoire S.A sont facturées mensuellement à 9 500 000 FCFA soit 114 000 000 FCFA par an	4 Juillet 2019	NA	Au titre de l'exercice, les produits comptabilisés par Orange Côte d'Ivoire S.A, s'élèvent à 114 000 000 FCFA.
8	Avec la société Orange S.A : Contrat pour la mise à la disposition de plateforme MALIMA	Au 31 décembre 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. a enregistré 9 835 355 FCFA en charges(OPEX) et 29 518 065 en immobilisations(CAPEX).	22 Février 2019	Convention conclue en application du contrat cadre signé le 13 août 2013, convention qui court du 1er Septembre 2018 au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. a enregistré 9 835 355 FCFA en charges(OPEX) et 29 518 065 en immobilisations(CAPEX).
9	Avec la société Orange S.A : Contrat pour la sécurisation des réseaux des filiales Orange : SOC ANO	Au 31 décembre 2021 OCI S.A. a supporté une charge de 102 425 354 FCFA.	31 Juillet 2016	Contrat conclu pour un an renouvelable automatiquement pour une période d'un an au-delà de la période initiale.	Au 31 décembre 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. a supporté une charge de 102 425 354 FCFA.
10	Avec la société Orange S.A: Contrat d'application dans le cadre des demandes d'évolution du support opérationnel et de la maintenance : Digital Kiosk 2019	Au 31 décembre 2021, aucune charge relative à cette convention n'a été comptabilisée.	NA		Au 31 décembre 2021, aucune charge relative à cette convention n'a été comptabilisée.
11	Avec la société Orange S.A : Contrat Digital Kiosk(1) et le contrat LoRa(2)	Au titre de l'exercice 2021, aucune charge relative à cette convention n'a été comptabilisée.	Contrat Digital Kiosk(1) : 1er Janvier 2018 ■ contrat LoRa(2) : réseau LoRa(Long Range) couvre la période du 1er Juin 2018 au 30 Novembre 2018. ■ IoT(Internet des objets)court du 1er Juillet 2018 au 31 décembre 2018.	Contrat Digital Kiosk(1) : convention conclue pour une durée d'un an. ■ contrat LoRa(2) : réseau LoRa(Long Range) couvre la période du 1er Juin 2018 au 30 Novembre 2018 ■ IoT(Internet des objets)court du 1er Juillet 2018 au 31 décembre 2018.	Au titre de l'exercice 2021, aucune charge relative à cette convention n'a été comptabilisée.
12	Avec la société Orange S.A : Contrat d'application «Produits et Services de l'Innovation» et «SSPO»	Au titre de l'exercice 2021 OCI S.A. a enregistré une charge de 137 699 150 FCFA(OPEX) et en immobilisations 20 196 916(CAPEX).	1er Janvier 2013	NA	Au titre de l'exercice 2021 OCI S.A. a enregistré une charge de 137 699 150 FCFA(OPEX) et en immobilisations 20 196 916(CAPEX)
13	Avec la société Orange S.A : Contrat d'application Produits et Services de l'innovation 2020	Au titre de l'exercice 2021 le coût des services facturé par Orange S.A à Orange Côte d'Ivoire S.A. est de 113 676 036 FCFA.	7 Octobre 2020	Convention conclue pour une période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2020 renouvelable	Au titre de l'exercice 2021 le coût des services facturé par Orange S.A à Orange Côte d'Ivoire S.A. est de 113 676 036 FCFA.
14	Avec la société Orange S.A : Contrat d'application Product Schedule Network 2020	Au 31 décembre 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. a enregistré une charge de 36 218 666 FCFA(OPEX) et en immobilisations 350 578 842 (CAPEX)	NA	Convention conclue pour une période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Au 31 décembre 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. a enregistré une charge de 36 218 666 FCFA(OPEX) et en immobilisations 350 578 842 (CAPEX)
15	Avec la société Orange S.A : Contrat d'application Services Sécurité IT 2020	Au titre de l'exercice 2021 OCI S.A. une charge de 1 107 466 634 et une immobilisation de 278 512 784 ont été enregistrés par OCI et les autres conventions relatives au projet NOVA.	10 décembre 2020	Convention conclue pour une période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Au titre de l'exercice 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. une charge de 1 107 466 634 et une immobilisation de 278 512 784 ont été enregistrés par OCI et les autres conventions relatives au projet NOVA.

16	Avec la société Orange S.A : Contrat d'application Solutions IT Achats	Au titre de l'exercice 2021 OCI S.A. une charge de 1 107 466 634 et une immobilisation de 278 512 784 ont été enregistrés par OCI et les autres conventions relatives au projet NOVA	3 décembre 2020	Convention conclue pour une période d'un an à compter du 1er Janvier 2020 renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an sauf dénonciation sous un préavis de 3 mois.	Au titre de l'exercice 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. une charge de 1 107 466 634 et une immobilisation de 278 512 784 ont été enregistrés par OCI et les autres conventions relatives au projet NOVA.
17	Avec la société Orange Brand Services Limited : Contrat de licence Orange	L'utilisation de la marque Orange donne lieu à des royalities à hauteur de 1.6% des revenus d'exploitation	9 juillet 2019	NA	Au titre de l'exercice 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. a enregistré des charges à hauteur de 8 372 241 936 FCFA
18	Avec la société Orange Abidjan Participations (OAP) S.A. : Contrat d'assistance Juridique et réglementaire	Au titre de l'exercice 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. a facturé à OAP S.A la somme de 6 000 000 FCFA			Au titre de l'exercice 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. a facturé à OAP S.A la somme de 6 000 000 FCFA
19	Avec la société Orange Abidjan Compagnie(OAC) S.A : Contrat d'Assistance et de conseil	L'assistance d'OCI S.A sera facturée de manière forfaitaire. OCI S.A a facturé à OAC S.A la somme de 16 000 000 FCFA.	9 juillet 2019	NA	Au titre de l'exercice 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. a facturé à OAC S.A la somme de 16 000 000 FCFA.
20	Avec la société Orange Middle East and Africa(OMEA) S.A. : Contrat de mise à disposition de ressources humaines	Au titre de l'exercice 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. a facturé à OMEA la somme de 4 411 638 FCFA.	NA	NA	Au titre de l'exercice 2021 Orange Côte d'Ivoire S.A. a facturé à OMEA la somme de 4 411 638 FCFA.
21	Avec la société Orange Middle East and Africa(OMEA) S.A. : Contrat d'assistance	OMEA facture à OCI S.A une redevance annuelle égale à : Aux coûts totaux supportés par Orange pour la fourniture des services réalisés pour l'année concernée, auquel s'ajoute une marge de 8% sur lesdits coûts Divisés par la somme des chiffres d'affaires annuels de toutes les sociétés du Groupe Orange ayant conclu un contrat d'assistance sur l'année concernée.	30 décembre 2016	NA	La charge enregistrée en 2021 par OCI dans le cadre de ces prestations s'élève à 317 906 334 FCFA.
22	Avec la société Orange Middle East and Africa(OMEA) S.A. : Accord de coopération de transfert de savoir-faire	En contrepartie du savoir-faire, OMEA perçoit une redevance s'élevant à 1% des chiffres d'affaires hors taxes d'Orange Côte d' Ivoire S.A	15 décembre 1997	NA	La charge enregistrée en 2021 par Orange Côte d'Ivoire S.A. dans le cadre de ces prestations s'élève à 5 652 271 269 FCFA.
23	Avec la société Orange Middle East and Africa(OMEA) S.A. : Contrat relatif à la fourniture du service Nomad	Le coût des services rendus au titre de l'exercice 2019 est de 144 557 Euros HT (94 823 176 FCFA HT). La révision annuelle et la facturation est semestrielle, payable à 60 jours date d'émission.	8 juillet 2020	Convention conclue pour une durée d'un an avec un renouvellement tacite pour des périodes annuelles successives, sauf avis de non-renouvellement notifié par une partie 3 mois au moins avant l'expiration de la période en cours	Au titre de l'exercice 2021, le coût des services facturé à Orange Côte d'Ivoire S.A. est nul.
24	Avec la société Orange Middle East and Africa(OMEA) S.A. : Contrat relatif à la fourniture du service Zebra	Le coût des services rendus au titre de l'exercice 2019 est de 216 548 Euros HT (142 046 176 FCFA HT). La révision annuelle et la facturation est semestrielle, payable à 60 jours date d'émission.	8 juillet 2020	Convention conclue pour une durée initiale d'un an à compter du 1er janvier 2019 avec un renouvellement tacite pour des périodes annuelles successives, sauf avis de non-renouvellement notifié par une partie 3 mois au moins avant l'expiration de la période en cours	Au titre de l'exercice 2021, le coût des services facturé à Orange Côte d'Ivoire S.A. est de 292 180 305 FCFA.
25	Avec la société Orange Middle East and Africa(OMEA) S.A. : Contrat relatif au consortium OMEA pour la participation d'Orange Côte d'Ivoire au projet de câble sous-marin 2 Africa	La réalisation de ce projet nécessite 10.8 millions de dollars d'investissements en CAPEX pour la construction du câble et le financement de 5.7 millions de dollars en OPEX pour la maintenance du câble entre 2024 et 2040.	19 octobre 2020	Convention conclue pour une durée minimum de 15 ans à compter de la date de réception du câble, prévue pour 2024, avec possibilité d'extension à 25 ans.	Au décembre 2021 OCI a enregistré le montant de 112 618 920 FCFA en immobilisations(CAPEX)
26	Avec la société Telenum S.A. : Contrat d'abonnement business voix fixe	Au 31 Décembre OCI S.A a facturé à Telenum S.A la somme de 15 893 975 FCFA	30 septembre 2019		Au 31 Décembre OCI S.A a facturé à Telenum S.A la somme de 15 893 975 FCFA
27	Avec la société Telenum S.A. : Contrat de prestation de services relatif à l'offre API SMS Entreprise d'OCI	Au 31 Décembre Orange Côte d'Ivoire S.A. n'a effectué aucune facturation à Telenum S.A	30 septembre 2019		Au 31 Décembre Orange Côte d'Ivoire S.A. n'a effectué aucune facturation à Telenum S.A
28	Avec la société BUYIN S.A. : Contrat de prestation de services	Au 31 Décembre Orange Côte d'Ivoire S.A. n'a effectué aucune facturation à Buyin S.A	17 octobre 2019		Au 31 Décembre Orange Côte d'Ivoire S.A. n'a effectué aucune facturation à Buyin S.A

29	Avec Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI) S.A : Contrat de prestation de services au titre de l'activité commerciale	OCI percevra une rémunération fixée à 5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'activité Orange Money. En rémunération de l'animation de la base clients Orange Money, Orange Côte d'Ivoire percevra une rémunération de fixée à 3% du chiffre d'affaires hors taxes de l'activité Orange Money.	1er janvier 2018		Au titre de l'exercice 2021, OCI S.A a enregistré des produits respectifs de 1 682 999 043 FCFA et 2 039 917 000 FCFA
30	Avec Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI) S.A : Contrat de prestation de services de télécommunications	OCI S.A percevra une rémunération calculée sur la base du trafic généré par les clients Orange Money sur les services fournis par OCI S.A. Le montant des prestations facturées par OCI S.A à OMCI S.A au titre de l'exercice 2020 s'élève à 7 565 541 405 FCFA.	1er janvier 2018		Le montant des prestations facturées par OCI S.A à OMCI S.A au titre de l'exercice 2020 s'élève à 7 565 541 405 FCFA.
31	Avec Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI) S.A : Contrat de prestation de services assistance d'Orange Côte d'Ivoire S.A à Orange Money Côte d'Ivoire S.A	En contrepartie de l'exécution des prestations, la société OCI S.A percevra une rémunération de 20 000 000 FCFA.	1er janvier 2018		OCI S.A a constaté à ce titre au cours de l'exercice 2021 un produit de 240 000 000 FCFA.
32	Avec Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI) S.A : Convention de sous-location	Le montant total des charges facturées par OCI S.A au titre de cette convention est de 227 842 723 FCFA au 31 décembre 2021	2 novembre 2018	Convention conclue d'une durée initiale allant de la signature au 31 décembre 2019 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 3 ans	Le montant total des charges facturées par OCI S.A au titre de cette convention est de 227 842 723 FCFA au 31 décembre 2021
33	Avec Monsieur Mamadou BAMBA : contrat de bail portant sur le logement	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, une charge de 29 999 998 FCFA a été comptabilisée à ce titre.			Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, une charge de 29 999 998 FCFA a été comptabilisée à ce titre.
34	Avec le Centre d'Expertise en conformité Orange Money CECOM : Contrat de prestations de services	Au terme de l'avenant du 1er septembre 2017, les prestations fournies par OCI sont rémunérées à titre forfaitaire à hauteur de 1 000 000 FCFA hors taxes par mois. La facturation est trimestrielle.	7 octobre 2015		Dans le cadre de cette convention et au titre de l'exercice 2021, OCI S.A a enregistré un produit de 12 000 000 FCFA.
35	Avec le Groupement Orange Services(GOS) : Convention d'assistance et de conseil	Dans le cadre de cette convention et au titre de l'exercice 2021, OCI S.A a enregistré un produit de 69 479 762 FCFA.			Dans le cadre de cette convention et au titre de l'exercice 2021, OCI S.A a enregistré un produit de 69 479 762 FCFA.
36	Avec les sociétés Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI) S.A et Orange Bank Africa (OBA): Convention d'application pour la fourniture de services de crédit d'épargne via Orange Money	La rémunération d'OCI est de 100 FCFA. Au titre de l'exercice 2021, aucun produit n'a été enregistré par OCI S.A	17 juillet 2020	Convention conclue pour une durée de 3 ans à compter du lancement du service, avec une reconduction tacite pour des périodes triennales.	La rémunération d'OCI est de 100 FCFA. Au titre de l'exercice 2021, aucun produit n'a été enregistré par OCI S.A

37	Avec la société Orange S.A : Contrat d'application réseau pour la fourniture par O S.A à OCI d'expertise et support réseau	Le coût annuel de la convention est de 42 691 Euros HT soit 28 003 460 HT. Au titre de l'exercice 2021, aucune charge n'a été supportée par OCI S.A dans le cadre de cette convention.		Convention conclue pour une durée d'un an allant du 1er Janvier au 31 décembre 2021	Le coût annuel de la convention est de 42 691 Euros HT Au titre de l'exercice 2021, aucune charge n'a été supportée par OCI S.A dans le cadre de cette convention.

ANNEXE 3 : Compte de résultats consolidé Groupe Orange Côte d'Ivoire

en Millions de FCFA	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	**965 042**	**871 393**	**784 054**
Achats externes	(358 127)	(340 221)	(326 602)
Charges de personnel	(52 446)	(53 261)	(52 615)
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	(130 027)	(117 897)	(90 006)
Autres charges opérationnelles	(42 248)	(34 890)	(36 830)
Autres produits opérationnels	4 112	9 319	12 658
Coûts de restructuration et d'intégration	(11 322)	0	0
Gains (pertes) sur cession d'immobilisations et de titres	155	176	157
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués	(20 091)	(17 187)	(15 926)
Dotation aux amortissements	(109 455)	(110 899)	(106 307)
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	(54)	(554)	(130)
Résultat d'exploitation	**245 539**	**205 979**	**168 453**
Coût de l'endettement brut	(9 590)	(10 193)	(11 579)
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net	3 496	3 220	2 537
Gain(perte) de change	516	444	1 359
Charges d'intérêts des dettes locatives	(9 241)	(9 570)	(10 220)
Autres produits et charges financiers	3 921	2 207	(111)
Résultat financier	**(10 899)**	**(13 892)**	**(18 014)**
Impôt sur les sociétés	(78 804)	(69 878)	(43 597)
Résultat net de l'ensemble consolidé	**155 835**	**122 208**	**106 842**
Résultat net - QP Groupe	125 421	102 241	85 823
Résultat net - QP Minoritaire	(30 414)	(19 967)	(21 019)

ANNEXE 4 : Bilan consolidé Groupe Orange Côte d'Ivoire

en Millions de FCFA	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ecarts d'acquisition	196 516	192 187	196 977
Autres immobilisations incorporelles	158 834	167 248	174 982
Immobilisations corporelles	513 852	480 622	451 084
Droits d'usage des immobilisations louées	120 553	134 113	147 327
Titres mis en équivalence	1 141	1 218	1 773
Actifs financiers non courants	12 693	7 089	4 050
Autres actifs non courants	1 451	1 597	2 023
Impôts différés actifs	46 610	33 774	28 732
Total de l'actif non courant	**1 051 652**	**1 017 848**	**1 006 945**
Stocks	16 133	15 898	15 273
Créances clients	125 393	118 870	111 306
Actifs financiers courants	7	0	0
Autres actifs courants	330 744	267 135	212 037
Créances d'impôts et taxes d'exploitation	38 774	45 810	34 489
Créances d'impôt sur les sociétés	2 053	1 916	1 402
Charges constatées d'avance	12 446	10 661	3 572
Disponibilités et quasi-disponibilités	177 819	139 289	146 725
Total de l'actif courant	**703 369**	**599 579**	**524 805**
Actifs destinés à être cédés	0	0	0
Actifs destinés à être cédés	**0**	**0**	**0**
Comptes de liaison	0	0	0
Comptes de liaison	**0**	**0**	**0**
Total Actif	**1 755 021**	**1 617 427**	**1 531 750**

Capital social	6 026	6 026	6 026
Prime d'émission	88 806	88 806	88 806
Réserves	557 623	500 990	422 206
Ecarts de conversion	(596)	(6 848)	(279)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	**651 859**	**588 975**	**516 759**
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	75 241	57 209	49 741
Total Equity	**727 100**	**646 183**	**566 500**
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes	823	785	908
Passifs financiers non courants	89 286	117 589	135 263
Dettes locatives non courantes	115 590	127 464	133 205
Avantages du personnel non courants	19 446	19 594	14 123
Provisions pour démantèlement non courantes	1 112	1 112	1 112
Autres passifs non courants	9 406	9 036	9 402
Impôts différés passifs	1 052	287	1 108
Total du passif non courant	**236 715**	**275 866**	**295 121**
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	30 817	60 246	72 059
Dettes fournisseurs sur autres biens & services	163 576	154 589	161 807
Passifs financiers courants	55 064	31 735	71 061
Dettes locatives courantes	15 963	14 651	18 593
Avantages du personnel courants	11 726	11 311	10 580
Provisions pour restructuration courantes	4 478	374	374
Autres passifs courants	329 078	275 408	216 903
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	71 040	64 591	47 146
Impôt sur les sociétés	78 504	59 750	47 863
Passifs sur contrats clients	26 056	16 493	16 191
Produits constatés d'avance	4 905	6 229	7 553
Total du passif courant	**791 206**	**695 378**	**670 130**
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	0	0	0
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	**0**	**0**	**0**
Total Passif et capitaux propres	**1 755 021**	**1 617 427**	**1 531 750**

ANNEXE 5 : Mapping comptes comptables IFRS (Etats financiers) & Indicateurs de gestion OCI (Couts directes, couts indirectes, Ebitdaal)

Comptes	Indicateur de gestion
Chiffre d'affaires	
Achats externes	
381000 - Production immobilisée - Biens et services	Coûts indirects
41000A - AJU I/C (A) - Biens & services	Coûts indirects
411220 - Backbone national – aggrégation	Coûts indirects
411300 - Backbone international	Coûts indirects
411411 - Opérateurs: Terminaison voix nationale fixe	Coûts directs
411421 - Opérateurs: Terminaison voix nationale mobile	Coûts directs
411430 - Opérateurs: Terminaison voix internationale	Coûts directs
411470 - Opérateurs : Terminaison MMS et SMS P2P	Coûts directs
411510 - Roaming international	Coûts directs
411600 - Opérateurs: Autres services réseaux	Coûts directs
411710 - Achats aux éditeurs de contenus – Charge	Coûts directs
411770 - Achats/Revers autres services	Coûts directs
412110 - Réseau : Intervention sur site - Client & Réseau	Coûts indirects
412115 - Réseau : Déploiement (incl. activation client)	Coûts indirects
412130 - Réseau : Supervision et maintenance (hors interv)	Coûts indirects
412140 - Réseau : Gestion des équipements actifs	Coûts indirects
412150 - Réseau: Gestion des équipements passifs & autres services - Hors énergie	Coûts indirects
412152 - Réseau: Gestion des équipements passifs & autres services - Energie	Coûts indirects
412160 - Réseau: Electricité	Coûts indirects
412161 - Réseau: Energie - Hors électricité	Coûts indirects
412300 - PFS : Exploitation & Maintenance, Support fournisseur et PaaS	Coûts indirects
412420 - Application IT : Maintenance hors SaaS	Coûts indirects
412430 - Infrastructure IT : Maintenance serveurs et stockage	Coûts indirects
412435 - Infrastructure IT : Exploitation & maintenance postes de travail	Coûts indirects
412511 - Immobilier: Loyers sites réseau	Coûts indirects
412514 - Immobilier: Loyers des boutiques	Coûts indirects
412517 - Immobilier: Loyers immobiliers, autres	Coûts indirects
412570 - Immobilier: Expl & maintenance - Hors énergie	Coûts indirects
412572 - Immobilier: Electricité	Coûts indirects
412610 - Véhicules: Loyers	Coûts indirects
412670 - Véhicules: Expl & maintenance - Hors énergie	Coûts indirects
412671 - Véhicules: Carburant	Coûts indirects
412710 - Autres install/équipements: Loyers	Coûts indirects
412770 - Autres install/équipements: Expl & maintenance	Coûts indirects
413200 - Commission de ventes sur recharges	Coûts directs
413310 - Commission de ventes sur transactions financières	Coûts directs
413320 - Commission de ventes sur souscription de services financiers	Coûts directs
413700 - Commission de ventes autres	Coûts directs
414210 - Réseau : Etudes & conseil	Coûts indirects
414230 - PFS : Etudes & développements	Coûts indirects
414240 - Application IT : Etudes & développements	Coûts indirects
414400 - Sous-traitance support et services clients	Coûts indirects
414610 - Services & honoraires juridiques et sociaux	Coûts indirects
414620 - Services & honoraires fiscaux	Coûts indirects
414661 - Honoraires certification des comptes	Coûts indirects
414662 - Honoraires audit des engagements de retraite	Coûts indirects
414667 - Autres missions accessoires de l'audit	Coûts indirects
414670 - Conseil en stratégie	Coûts indirects

414690 - Assistance externe	Coûts indirects
414710 - Autres conseils et études	Coûts indirects
414720 - Autres sous-traitance	Coûts indirects
416130 - Communication : Honoraires d'agences	Coûts indirects
416140 - Communication : Production de campagnes publicitaires	Coûts indirects
416147 - Communication : Production d'autres contenus	Coûts indirects
416160 - Communication : Achats d'espace médias	Coûts indirects
416170 - Communication : Sponsoring & partenariats, droits	Coûts indirects
416171 - Communication : Hospitalité / Relations Publiques	Coûts indirects
416172 - Communication : Evénementiel	Coûts indirects
416230 - Marketing : Honoraires d'agences	Coûts indirects
416240 - Marketing : Production de contenus	Coûts indirects
416270 - Marketing : Evénementiel et points de vente	Coûts indirects
416715 – Mécénat	Coûts indirects
417100 - Mission / réception	Coûts indirects
417200 – Intérim	Coûts indirects
417300 – Formation	Coûts indirects
417400 - Frais de télécommunication internes	Coûts indirects
417710 - Frais postaux	Coûts indirects
417720 - Primes d'assurance	Coûts indirects
417730 - Services bancaires	Coûts indirects
417770 - Autres consommations et services	Coûts indirects
441100 - Stocks: Coût des équipements vendus/loués	Coûts directs
441700 - Stocks: Coût des autres produits vendus	Coûts directs
447000 - Stocks: Coût des autres fournitures	Coûts indirects
449110 - Var prov sur stocks - Equipements vendus	Coûts directs
449170 - Var prov sur stocks - Autres B&S vendus	Coûts directs
449700 - Var prov sur stocks - Autres fournitures	Coûts indirects
Charges de personnel	
421100 - Salaires et traitements (hors PV)	Coûts indirects
421300 - Part Variable	Coûts indirects
421350 – Intéressement	Coûts indirects
421610 - Charges sociales, hors retraite	Coûts indirects
421630 - Régimes de retraite à cotisations définies	Coûts indirects
421650 - Taxes assises sur les salaires	Coûts indirects
421700 - Autres indemnités & avantages à CT	Coûts indirects
421800 - Var provision congés payés	Coûts indirects
423700 - Ind de FdC, autres hors restruct – Réal	Coûts indirects
424620 - Cotisations sociales sur plans AGA	Coûts indirects
424810 - ORP - Part capitaux propres	Coûts indirects
424820 - AGA - Plans capitaux propres	Coûts indirects
425000 - Avantages post à l'emploi – Réal	Coûts indirects
426000 - Autres avantages à LT – Réal	Coûts indirects
482500 - Avantages post à l'emploi - Var prov	Coûts indirects
482600 - Autres avantages à LT - Var prov	Coûts indirects
482700 - Autres R&C sur personnel, var prov	Coûts indirects
Impôts et taxes d'exploitation (hors IS)	
431000 - Taxe professionnelle	Coûts indirects
431500 - Contribution économique territoriale	Coûts indirects
432000 - Taxes foncières	Coûts indirects
433000 - Taxes sur services Télécoms	Coûts indirects
436000 - Redevances de fréquences	Coûts indirects
437000 - Autres taxes, hors taxes s/ salaires	Coûts indirects

483000 - R&C sur impôts & taxes d'exploitation, var prov	Coûts indirects
Autres charges opérationnelles	
396110 - G/P de change sur créances clients – Réal	Coûts indirects
396180 - G/P de change sur créances clients - N/Réal	Coûts indirects
461100 - Pertes réalisées sur créances clients irrecouvrables	Coûts indirects
469100 - Var prov sur clients – Statistique	Coûts directs
469200 - Var prov sur clients – Individuelle	Coûts directs
471000 - Corporate fees et red de marque, charge	Coûts indirects
47100A - AJU I/C (A) - Corporate fees	Coûts indirects
472000 - Service Universel, charge – Réal	Coûts indirects
477700 - Autres charges d'exploitation	Coûts indirects
47770A - AJU I/C (A) - Autres éléments d'exploitation	Coûts indirects
479600 - Var prov sur autres créances d'exploitation	Coûts indirects
479700 - Var prov sur autres créances non fin	Coûts indirects
487700 - Autres risques et charges d'exploitation, var prov	Coûts indirects
496110 - G/P de change sur dettes fournisseurs – Réal	Coûts indirects
496180 - G/P de change sur dettes fournisseurs - N/Réal	Coûts indirects
579600 - Var prov sur créances financières	Coûts indirects
Autres produits opérationnels	
317700 - Autres revenus d'exploitation	Coûts indirects
371000 - Corporate fees et red de marque, produit	Coûts indirects
377700 - Autres produits d'exploitation	Coûts indirects
Dotations aux amortissements des droits d'usage des actifs loués	
458500 - Amortissement des immobilisations en crédit-bail	Coûts indirects
458570 - Amortissement des autres droits d'usage des actifs loués	Coûts indirects
676700 - Autres profit/pertes sur droits d'usage des actifs loués	Coûts indirects
Résultat d'exploitation	

ANNEXE 6 : Mapping EBITDAaL & résultat d'exploitation

EBITDAaL	**= Chiffre d'affaires - Coûts directs - Coûts indirects**
+ Coûts de restructuration et d'intégration	
+ Gains (pertes) sur cession d'immobilisations et de titres	
+ Dotation aux amortissements	
+ Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	
- Charges d'intérêts des dettes locatives	
Résultat d'exploitation	

ANNEXE 7 : PVs des instances ayant autorisé l'opération.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DECRET N° 2022-594 DU 03 AOÛT 2022 AUTORISANT LA CESSION DE 9,95% DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'ETAT DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE ORANGE CÔTE D'IVOIRE (OCI), A TRAVERS LA BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES (BRVM)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 94-338 du 9 juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'Etat dans certaines entreprises et établissements publics nationaux ;

Vu la loi n° 2020-886 du 21 octobre 2020 relative aux sociétés à participation financière publique ;

Vu le décret n° 94-520 du 21 septembre 1994 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Comité de Privatisation, tel que modifié par les décrets n° 2012-578 du 13 juin 2012, n° 2017-492 du 26 juillet 2017 et n° 2021-486 du 08 septembre 2021 ;

Vu le décret n° 94-532 du 21 septembre 1994 portant modalités d'application de la loi n°94-338 du 9 juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'Etat dans certaines entreprises et établissements publics nationaux ;

Vu le décret n° 2021-29 du 20 janvier 2021 définissant les règles de représentation de la participation financière publique, de gouvernance et de contrôle des sociétés à participation financière publique ;

Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

1

N° 2200601

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1 : Est autorisée la cession au public, personnes physiques ou morales, de 9,95% de la participation détenue par l'Etat dans le capital de Orange Côte d'Ivoire (OCI), soit 14 990 207 actions, à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Article 2 : 80% des 14 990 207 actions de l'Etat à céder à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), soit 11 992 166 actions, seront en priorité cédées aux personnes physiques ou morales de nationalité ivoirienne.

20% des 14 990 207 actions de l'Etat à céder à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), soit 2 998 041 actions, seront cédées aux personnes physiques ou morales non ivoiriennes.

Article 3 : Le prix d'introduction de l'action en bourse est fixé à 9 500 FCFA.

Article 4 : Comme conséquence des articles 1 à 3 ci-dessus, est autorisée la réduction de la participation financière publique de l'Etat dans le capital de Orange Côte d'Ivoire ; celle-ci passant désormais de 14,95% à 5% du capital de Orange Côte d'Ivoire.

Article 5 : Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 03 août 2022

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Eliane Atté BIMANAGBO
Préfet

2

Nº 2200601

ORANGE CÔTE D'IVOIRE S.A.
Société à participation financière publique avec Conseil d'Administration
Capital social : 6.026.214.000 FCFA
Siège social : Abidjan – Riviera Golf
11 BP 202 Abidjan 11
RCCM : CI-ABJ-1996-B-196491

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
LE TRENTE JUIN, À HUIT HEURES TRENTE QUATRE (heure d'Abidjan),

Les administrateurs d'ORANGE CÔTE D'IVOIRE, Société Anonyme à participation financière publique au capital social de 6.026.214.000 F CFA, immatriculée au RCCM d'Abidjan sous le n° CI-ABJ-1996-B-196491 (la « **Société** » ou « **OCI** ») se sont réunis en Conseil, au siège de la Société, sur convocation du Président.

Sont présents physiquement au lieu de convocation de la réunion à Abidjan :
Monsieur Mamadou BAMBA, administrateur, Directeur Général de la Société ;
Monsieur Pierre BILLON, représentant permanent de la Société SIFCOM, administrateur.
Monsieur Fabrice TAHI, représentant permanent de l'Etat de Côte d'Ivoire, administrateur ;
Monsieur Jules Rodolphe KOUADJO, représentant permanent de l'Etat de Côte d'Ivoire, administrateur ;

Participe à la réunion par visioconférence Teams :
Monsieur Alioune NDIAYE, administrateur, Président du Conseil ;
Monsieur Marc RENNARD, administrateur ;
Monsieur Jérôme HENIQUE, représentant permanent de la Société Atlas Countries Support, administrateur ;
Monsieur Ludovic PECH, administrateur ;
Madame Bénédicte DAVID, administrateur ;

Est absent et représenté :
Monsieur Nicolas GUERIN, administrateur.

Est absente et non représentée :
Dorothée VIGNALOU, administrateur.

Participent également à la réunion :
Madame SILUE Nafy, Directrice Générale Adjointe ;
Monsieur Cédric KOUAKOU, Directeur Financier ;
Monsieur Idriss KIGNAMAN-SORO, Directeur de la Stratégie, de l'International et du Développement ;
Monsieur Eugène BROU, Directeur Audit, Contrôle, Risques et Qualité ;
Monsieur Hugues SEY, Manager Senior Juridique ;
Monsieur Alban LO GATTO, Directeur Juridique Orange Middle-East and Africa ;
William COKER, représentant le personnel;
Madame Roseline ABE, Directrice Générale de EDC Investment Corporation;
Monsieur Yves-Daniel BENIE, Responsible Marché Capitaux de EDC Investment Corporation.

Orange Restricted

La séance est présidée par M. Alioune NDIAYE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, et le secrétariat est assuré par Monsieur Hugues SEY.

M. NDIAYE constate que tous les administrateurs sont présents ou représentés, d'une part, et que le tiers au moins des administrateurs est physiquement présent au lieu de tenue de la réunion, d'autre part. En conséquence, il déclare que le Conseil peut valablement siéger et délibérer, conformément aux articles 17.4 in fine des statuts et 454-1 alinéa 3 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Le Président du Conseil rappelle l'ordre du jour :

1. Projet de demande d'admission d'une partie des actions d'Orange Côte d'Ivoire à la cote de la BRVM à travers la vente ou dématérialisation sans cession des actions admises ;
2. Augmentation de la participation des salariés au capital social ;
3. Approbation de la documentation correspondante (note d'information, perspectives, risques, etc.) et de la politique de dividendes ;
4. Information sur la désignation de la Société de Gestion et d'Intermédiation arrangeur/chef de file ;
5. Convocation de l'assemblée générale extraordinaire, adoption de l'ordre du jour et des projets de résolutions ;
6. Proposition de nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire et suppléant ;
7. Questions diverses ;
8. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Le Président propose de compléter l'ordre du jour par le point « rapport du Comité d'Audit » après le point 3 et de supprimer le point 6 car le choix de la direction générale n'est pas arrêté. Ce point pourrait être examiné à la prochaine séance du Conseil.

Le Conseil d'Administration approuve les propositions du Président et l'ordre du jour est modifié en conséquence, à l'unanimité.

M. NDIAYE ouvre la séance.

1. **Projet de demande d'admission d'une partie des actions d'Orange Côte d'Ivoire à la cote de la BRVM à travers la vente ou dématérialisation sans cession des actions admises**

[...]

Sur recommandation du Comité d'Audit, et après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

(i) de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires :
a. L'admission à la négociation des actions de la Société sur le marché réglementé de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ;
b. La renonciation expresse par l'ensemble des Actionnaires à l'exercice de leur droit de préemption, en vue de la réalisation de l'opération de cession partielle par voie d'Offre Publique de Vente à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de la participation de l'Etat de Côte d'Ivoire soit 9,95% du capital ; et
c. La contribution de tous les Actionnaires privés à l'atteinte de la part minimum du capital à inscrire au flottant, à due concurrence de leurs participations directes et indirectes, et notamment la réalisation des apports sans cession ci-après, via dématérialisation et inscription de ces titres en compte émetteur auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement, conformément aux règles du marché financier de la zone UEMOA, par les Actionnaires suivants :

Orange Restricted

- *Groupe Orange (Atlas Countries Support et/ou France Câbles et Radio Côte d'Ivoire) : 8,23% du capital, soit 12.406.007 actions ;*
- *Groupe SIFCOM : 1,14% du capital, soit 1.724.676 actions ;*
- *Actionnariat salariés : 0,67% du capital, soit 1.010.180 actions.*

Dans l'hypothèse où les salariés actionnaires ne contribueraient pas au flottant, le Groupe Orange et le Groupe SIFCOM s'engagent à augmenter leur participation à l'opération à hauteur de :

- *Groupe Orange (Atlas Countries Support et/ou France Câbles et Radio Côte d'Ivoire) : 8,82% du capital ;*
- *Groupe SIFCOM : 1,23% du capital ;*

(ii) d'agréer le prix de cession de 9500 Francs CFA par action compte tenu d'une fourchette de valorisation de la Société entre 8 511 et 11 262 Francs CFA par action.

(iii) Sous réserve de la renonciation expresse par l'ensemble des Actionnaires à l'exercice de leur droit de préemption visée au (i) ci-dessus, d'agréer l'opération de cession partielle à la cote de la BRVM de la participation de l'Etat de Côte d'Ivoire dont la structuration est la suivante :

Cession d'une participation de 9,95% du capital de la Société détenue par l'Etat de Côte d'Ivoire à la cote de la BRVM, par voie d'Offre Publique de Vente, soit un total de 14.990.207 actions comme suit :

- *80%, soit 11.992.166 actions réservées aux personnes physiques et morales de nationalité ivoirienne ; et*
- *20%, soit 2.998.041 actions cédées aux investisseurs non ivoiriens.*

(iv) En cas de souscription par le public inférieure au nombre de titres cédés par l'Etat, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions effectivement réalisées et le reliquat des titres cédés par l'Etat fera l'objet d'une dématérialisation et de leur inscription auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR), à l'instar des titres apportés à l'opération par le Groupe Orange et le Groupe SIFCOM.

2. <u>Augmentation de la participation des salariés au capital social</u>

[...]

Sur recommandation du Comité d'Audit, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'acquisition et la détention momentanée par OCI de 0,5% de son capital social, en vue de les attribuer gratuitement aux salariés de la Société, dans les conditions déterminées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE; l'acquisition par OCI de 0,5% de son capital social devant intervenir dans le cadre de la cession par l'Etat de Côte d'Ivoire de 9,95% du capital de la Société à la cote de la BRVM, par voie d'Offre Publique de Vente.

En outre, le Conseil d'Administration prend acte de la requête des représentants du personnel à l'Etat de Côte d'Ivoire, portant sur la réservation aux salariés OCI d'une partie des actions mises en bourse, à un prix préférentiel (500 par salarié). En cas d'acceptation par l'Etat, le financement de l'acquisition d'actions par les salariés pourrait intervenir notamment par le rachat partiel de la retraite complémentaire ou un prêt souscrit auprès de Orange Bank Africa.

3. <u>Approbation de la documentation correspondante (note d'information, perspectives, risques, etc.) et de la politique de dividendes</u>

[...]

Orange Restricted

Sur recommandation du Comité d'Audit, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de soumettre à l'Assemblée Générale la documentation afférente au projet de demande d'admission d'une partie des actions d'Orange Côte d'Ivoire à la cote de la BRVM à travers la vente ou dématérialisation sans cession des actions admises, en particulier la note d'information intégrant les éléments relatifs à l'augmentation de la participation des salariés OCI au capital social.

4. **Rapport du Comité d'Audit**

[...]

5. **Information sur la désignation de la Société de Gestion et d'Intermédiation arrangeur/chef de file**

[...]

Le Conseil d'Administration prend acte et valide, à l'unanimité, la proposition de l'Etat de Côte d'Ivoire de mandater la société EDC Investment Corporation en vue d'assister Orange Côte d'Ivoire en qualité d'Arrangeur et de chef de file du syndicat de Sociétés de Gestion et d'Intermédiation désigné pour le placement des actions à céder.

6. **Convocation de l'assemblée générale extraordinaire, adoption de l'ordre du jour et des projets de résolutions**

Après délibération, le Conseil d'Administration, statuant à l'unanimité, décide de convoquer l'Assemblée Générale le 18 octobre 2022, arrête les projets d'ordre du jour et de résolutions ainsi que les termes de son rapport à ladite assemblée, tels qu'ils lui ont été soumis.

7. **Questions diverses**

[...]

8. **Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales**

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

=======

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président a levé la séance à dix heures cinquante minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.

<Fin de l'extrait>
Extrait certifié conforme
Fait à Abidjan, le 30 septembre 2022



Mamadou BAMBA
Directeur Général

Orange Restricted



ORANGE COTE D'IVOIRE S.A.
Société à participation financière publique avec Conseil d'Administration
Capital Social: 6 026 214 000 F CFA
Siège social: Abidjan, Cocody, Riviéra Golf, Boulevard de France,
Immeuble "Orange Village", 11 BP 202 Abidjan 11
RCCM N° CI-ABJ-1996-B-196491

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 OCTOBRE 2022
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
LE VENDREDI VINGT-HUIT OCTOBRE,
À DIX HEURES QUATRE MINUTES,

Les actionnaires de la société ORANGE CÔTE D'IVOIRE, Société Anonyme à participation financière publique, au capital de 6 026 214 000 Francs CFA, ayant son siège social à Abidjan, Cocody, Riviéra Golf, Boulevard de France, immeuble « Orange Village », 11 BP 202 Abidjan 11, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CI-ABJ-1996-B-196491, se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège de la société.

Les actionnaires ont été convoqués par avis insérés le 27 octobre 2022 dans les journaux d'annonces légales « Soir Infos » et « Fraternité Matin ».

En entrant en séance, les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence.

Monsieur Olivier AGOSSOU prend la parole en tant que mandataire de l'actionnaire majoritaire Atlas Countries Support (ACS). Il indique que la séance de ce jour est justifiée par le fait que celle du 21 octobre 2022 n'a pu procéder au vote des résolutions. L'Etat de Côte d'Ivoire ayant accédé à la demande des salariés relative à l'application aux salariés du Groupe Orange Côte d'Ivoire d'une décote sur le prix de cession au public d'actions de la société, dans le cadre de l'offre publique de vente suivie d'une introduction en bourse, les conditions sont à présent réunies pour les prises de décisions par l'assemblée générale.

Il est ensuite procédé à la composition du bureau de séance.

En l'absence de Monsieur Alioune NDIAYE, Président du Conseil d'administration, l'assemblée est présidée par Monsieur Olivier AGOSSOU, en sa qualité de mandataire de la société Atlas Countries Support (ACS), actionnaire majoritaire.

La société France Câbles et Radio-Côte d'Ivoire (FCR-CI), représentée par Monsieur Olivier AGOSSOU, Président-Directeur Général, et l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par Monsieur Jacob DAGO, Sous-directeur du Portefeuille Technologie, Télécommunications, Poste et Finances à la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction ; la société ACS, actionnaire représentant le plus grand nombre d'actions, ayant refusé ladite fonction.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Hugues SEY.



Le Cabinet Auditeurs associés en Afrique – KPMG CI, commissaire aux comptes, assiste à l'assemblée et est représenté par Monsieur Joseph SIBA.

Assistent également à la réunion:

- La société EDC Investment Corporation, Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) mandatée par OCI dans le cadre de l'offre publique de vente partielle d'actions de Orange Côte d'Ivoire détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire, suivie d'une introduction d'Orange Côte d'Ivoire à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), représentée par Mme Roseline ABE, Directrice Générale, et M. Yves-Daniel BENIE, Responsable Marché Capitaux ;
- Le cabinet d'avocats KSK, représenté par Me Angaman Georges KOUADIO.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée sincère et véritable par les scrutateurs qui constatent que les actionnaires présents ou représentés possèdent 149 665 974 actions sur les 150 655 350 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée réunissant plus du quart des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Après quoi, le Président de séance énonce les documents légaux déposés sur bureau de séance :

- Le décret n°2022-594 du 3 août 2022 autorisant la cession de 9,95% de la participation détenue par l'Etat dans le capital de la société Orange Côte d'Ivoire, à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;
- L'avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte publié dans les journaux d'annonces légales Fraternité Matin et Soir Infos ;
- La convocation du commissaire aux comptes ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2022 ;
- La Note d'Information relative à l'Offre Publique de Vente par cession de 14 990 207 actions détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de Orange Côte d'Ivoire, suivie d'une introduction en bourse ;
- L'attestation du commissaire aux comptes relative à l'Offre Publique de Vente ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions aux salariés de Orange Côte d'Ivoire ;
- L'ordre du jour et le texte des résolutions soumis à l'Assemblée ;
- Le projet de statuts modifiés de Orange Côte d'Ivoire ;
- La feuille de présence ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- Un exemplaire des statuts actuels de la Société.

Le Président de séance déclare que les documents soumis à l'assemblée et prescrits par la loi, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dès la publication de l'avis de convocation.

AO



L'assemblée lui en donne acte.

Le Président de séance donne alors lecture de l'ordre du jour :

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

1. Approbation de l'introduction de Orange Côte d'Ivoire à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UMOA (BRVM) et prises des décisions subséquentes ;
2. Adoption des nouveaux statuts suite à leur mise en conformité avec la règlementation applicable aux sociétés cotées ;
3. Autorisation à l'effet de procéder à l'acquisition d'actions de la Société en vue de leur attribution gratuite aux salariés ;
4. Pouvoirs à donner au Directeur Général de Orange Côte d'Ivoire en vue de l'introduction de Orange Côte d'Ivoire à la cote de la BRVM ;

A TITRE ORDINAIRE :

5. Nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire et suppléant ;

A TITRE MIXTE :

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité.

Le Président de séance entame l'examen de l'ordre du jour. A sa demande, le Secrétaire de séance donne lecture du rapport du conseil d'administration sur l'Offre Publique de Vente par cession de 14 990 207 actions détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de Orange Côte d'Ivoire, suivie d'une introduction en bourse.

Le Président de séance informe l'assemblée que le commissaire aux comptes KPMG CI a émis l'attestation prescrite par la réglementation du Conseil Régionale de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) sur les informations comptables et financières présentées dans la note d'information relative à l'opération.

A l'invitation du Président de séance, Monsieur Hugues SEY commente les principales modifications proposées aux statuts de la Société.

Sur l'autorisation sollicitée de l'assemblée générale à l'effet de procéder à l'acquisition d'actions de la Société en vue de leur attribution gratuite aux salaries, le Président de séance rappelle que les salariés détiennent à ce jour 0,501% du capital social de la société et que le projet d'attribution gratuite d'actions a pour but de porter cette participation à 1%. A cette fin, le conseil projette, dans le cadre de l'Offre Publique de Vente d'une partie des actions OCI détenues par l'Etat, acquérir 751.204 actions OCI mises en vente par l'Etat, soit 0,5% du capital social, et les attribuer ensuite gratuitement aux salariés. Le Président de séance invite alors le commissaire aux comptes KPMG CI à présenter son rapport spécial sur l'attribution gratuite d'actions aux salariés.

Le Président de séance poursuit en indiquant que en vue de l'introduction de Orange Côte d'Ivoire à la cote de la BRVM, l'assemblée générale est appelée à donner pouvoir au Directeur Général à l'effet de :

- Effectuer toutes déclarations et formalités auprès du CREPMF et de la BRVM et toute autre organisme compétent ;
- Conclure tous accords, signer tous ordres ;



- plus généralement suivre toutes les procédures nécessaires à cette introduction en bourse et d'en constater sa réalisation ; et
- rendre compte au Conseil d'Administration des opérations réalisées en application de l'autorisation d'acquérir et d'attribuer gratuitement des actions de la société aux salariés.

Commentant, enfin, la nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire et son suppléant, le Président de séance indique qu'aux termes de la réglementation en vigueur, les sociétés faisant appel public à l'épargne doivent nommer deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléant. Orange Côte d'Ivoire doit se conformer à cette exigence car à ce jour elle ne dispose que d'un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant. Il demande au Directeur Général de présenter les critères de sélection des commissaires aux comptes dont la nomination est proposée à l'assemblée générale.

Le Président de séance ouvre alors la discussion.

Monsieur Désiré LOGROAN, Secrétaire Général Adjoint chargé des revendications de l'Alliance Syndicale des Travailleurs d'Orange Côte d'Ivoire/FED SYNAPOSTEL CI (AST OCI/FED SYNAPOSTEL CI), donne lecture d'une motion de remerciements à son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, et d'une motion de félicitations et de remerciements à Monsieur Mamadou BAMBA, Directeur Général de Orange Côte d'Ivoire.

En réponse, le Directeur Général remercie les membres de l'AST OCI/FED SYNAPOSTEL CI pour leur sens du dialogue. Il remercie également l'Etat de Côte d'Ivoire et ses représentants au Conseil d'Administration d'Orange Côte d'Ivoire, qui ont activement œuvré à la recherche d'une solution satisfaisante pour toutes les parties, permettant de tenir l'assemblée générale.

Monsieur Jacob DAGO s'associe aux remerciements à l'égard des autorités étatiques et du personnel de Orange Côte d'Ivoire. Il indique que l'admission à la cote exigera de la performance et invite les travailleurs à œuvrer dans ce sens afin de stabiliser le cours de l'action Orange.

Personne ne demandant plus la parole, le secrétaire de séance procède à la lecture des résolutions figurant à l'ordre du jour et explique le déroulement du scrutin. Le Président de séance invite alors les actionnaires à déposer leurs bulletins de vote dûment renseignés dans les urnes.

Après le vote des actionnaires, il est procédé au décompte des suffrages exprimés et les résultats des votes sont annoncés par le Président de séance ainsi qu'il suit :

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

RESOLUTION N°1 :
APPROBATION DE L'INTRODUCTION DE ORANGE COTE D'IVOIRE A LA COTE DE LA BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES DE L'UMOA ET PRISES DES DECISIONS SUBSEQUENTES

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, décide :



(i) d'approuver l'admission à la négociation des actions de la Société sur le marché réglementé de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UMOA (la « **BRVM** »)

(ii) d'agréer l'opération de cession partielle à la cote de la BRVM de la participation de l'Etat de Côte d'Ivoire, soit 9,95% du capital, à travers une Offre Publique de Vente (l' « OPV ») sur le Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Cette Offre Publique de Vente portera sur un nombre d'actions et sera réalisée dès l'obtention des autorisations et du respect de la réglementation du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (le « **CREPMF** ») selon les modalités ci-après :

- ✓ Nombre d'actions à céder : 14 990 207 actions, dont :
  - 80%, soit 11.992.166 actions réservées aux personnes physiques et morales de nationalité ivoirienne ; et
  - 20%, soit 2.998.041 actions cédées aux investisseurs non ivoiriens.
- ✓ Montant total de l'OPV : 142 406 966 500 de Francs CFA ;
- ✓ Forme des titres : actions dématérialisées ;
- ✓ Date d'ouverture de la souscription : elle sera déterminée en fonction de la date de délivrance du Visa du CREPMF.

Le CREPMF sera officiellement saisi selon les procédures en vigueur pour la demande de visa.

iii) de prendre acte de la renonciation expresse par l'ensemble des Actionnaires à l'exercice de leur droit de préemption, en vue de la réalisation de l'opération ;

iv) d'autoriser la contribution de tous les Actionnaires privés à l'atteinte de la part minimum du capital à inscrire au flottant, à due concurrence de leurs participations directes et indirectes, et notamment la réalisation des apports sans cession ci-après, via dématérialisation et inscription de ces titres en compte émetteur auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement, conformément aux règles du marché financier de la zone UEMOA, par les Actionnaires suivants :

- ➢ Groupe Orange (Atlas Countries Support et/ou France Câbles et Radio Côte d'Ivoire) : 8,23% du capital, soit 12.406.007 actions
- ➢ Groupe SIFCOM : 1,14% du capital, soit 1.724.676 actions ;
- ➢ Actionnariat salariés : 0,67% du capital, soit 1.010.180 actions.

Dans l'hypothèse où les salariés actionnaires ne contribueraient pas au flottant, le Groupe Orange et le Groupe SIFCOM s'engagent à augmenter leur participation à l'opération à hauteur de :

- ➢ Groupe Orange (Atlas Countries Support et/ou France Câbles et Radio Côte d'Ivoire) : 8,82% du capital ;
- ➢ Groupe SIFCOM : 1,23% du capital.

v) d'approuver le prix de cession au public de 9500 Francs CFA par action compte tenu d'une fourchette de valorisation de la Société entre 8 511 et 11 262 Francs CFA par action.

vi) d'approuver le prix de cession aux salariés du Groupe Orange Côte d'Ivoire de 7600 Francs CFA par action, par application d'une décote de 20% au prix de cession au public susvisé, dans la limite maximale de 750 000 actions correspondant à 1 425 000 000 Francs CFA ; étant précisé que les salariés du Groupe Orange Côte d'Ivoire acquéreurs desdites actions seront soumis à une obligation de conservation pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la date d'acquisition.



vii) de marquer son accord sur la proposition de mandater EDC Investment Corporation en vue d'assister la Société en qualité d'Arrangeur et de chef de file du consortium de Sociétés de Gestion et d'Intermédiation désigné pour le placement des actions à céder.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à 149 665 336 voix sur les 149 665 336 voix exprimées.

RESOLUTION N° 2 :
ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA SOCIETE SUITE A LEUR MISE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION APPLICABLE AUX SOCIETES COTEES

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve et adopte les nouveaux statuts de la Société dans les termes du projet qui lui a été soumis lors de la présente session.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à 149 665 336 voix sur les 149 665 336 voix exprimées.

RESOLUTION N°3 :
AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE EN VUE D'UNE ATTRIBUTION GRATUITE AUX SALARIES

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport spécial du Commissaire aux comptes et après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir 751 204 actions de la Société, représentant 0,5% du capital social de la Société, en vue de les attribuer gratuitement aux salariés de la Société. Les actions acquises devront, conformément aux dispositions de l'article 640 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales, être mises sous la forme nominative.

Le Conseil d'Administration dispose d'un délai ne pouvant excéder trente-six (36) mois pour procéder à l'acquisition des actions de la Société et d'un délai d'une année, à compter de cette acquisition pour finaliser l'attribution des actions aux salariés.

Le paiement du prix d'acquisition des actions ainsi acquises sera réalisé par un prélèvement obligatoire sur les bénéfices ou les réserves constituées par la Société, à l'exception de la réserve légale.

Les actions reçues par les Salariés bénéficiaires leurs seront définitivement acquises au terme d'une période de deux (2) ans. Toutefois, les actions seront définitivement acquises à tout salarié venant à se trouver, avant le terme de la période d'acquisition, en situation d'invalidité totale ou partielle entraînant une incapacité d'exercer une profession.

Par ailleurs, sauf les cas d'invalidité totale ou partielle entraînant une incapacité d'exercer une profession, les salariés bénéficiaires ont l'obligation de conserver les actions gratuitement attribuées pendant un délai de deux (2) ans à compter de leur acquisition définitive.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer l'identité des salariés bénéficiaires, les critères ainsi que les termes, conditions et modalités d'attribution gratuites des actions.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à 149 665 336 voix sur les 149 665 336 voix exprimées.

DJ AD



RESOLUTION N° 4 :
POUVOIRS A DONNER AU DIRECTEUR GENERAL DE ORANGE COTE D'IVOIRE EN VUE DE L'INTRODUCTION DE ORANGE COTE D'IVOIRE A LA COTE DE LA BRVM

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directeur Général de la Société à l'effet de :

- ✓ Effectuer toutes déclarations et formalités auprès du CREPMF et de la BRVM et toute autre organisme compétent ;
- ✓ Conclure tous accords, signer tous ordres ;
- ✓ plus généralement suivre toutes les procédures nécessaires à cette introduction en bourse et d'en constater sa réalisation ; et
- ✓ rendre compte au Conseil d'Administration des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à 149 665 336 voix sur les 149 665 336 voix exprimées.

A TITRE ORDINAIRE :

RESOLUTION N°5 :
NOMINATION D'UN SECOND COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Sous réserve :

(i) de l'autorisation par le CREPMF de l'opération de cession de 9,95% de la participation de l'Etat de Côte d'Ivoire au capital social de la Société, à travers une Offre Publique de Vente,
(ii) de l'admission des actions de la Société à la négociation sur le marché réglementé de la BRVM, et
(iii) de leur approbation par le CREPMF avant l'exercice de leur fonction,

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de nommer :

UNICONSEIL S.A.R.L., dont le siège est situé à Cocody, Angré 7ème Tranche, Rue L 173, 01 BP 5552 Abidjan 01, RCCM N° 65106, inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire sous le numéro 95.0011.2.25, en qualité de deuxième Commissaire aux comptes titulaire ;

Deloitte Côte d'Ivoire S.A, dont le siège est situé à Cocody, Immeuble Ivoire Trade Center, Tour C, 3ème et 4ème étages, Boulevard Hassan II, 01 BP 224 Abidjan 01, RCCM N° 156849, inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire sous le numéro 95.0001.2.25.L, en qualité de deuxième Commissaire aux comptes suppléant ;
pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Conformément à l'Instruction N°58/CREPMF/2019 du 24 juillet 2019 relative à l'exercice du commissariat aux comptes auprès des structures agréées et des sociétés cotées du marché financier régional de l'UMOA, l'Assemblée Générale décide que les Commissaires aux comptes ainsi nommés :

(i) adresseront, chacun, au Directeur Général de la Société une lettre d'acceptation de leur mandat ;

7

(ii) adresseront, chacun, au Secrétaire Général du CREPMF la lettre d'engagement dont le modèle figure en annexe à l'Instruction N°58 susvisée ;
(iii) ne pourront exercer plus de trois (3) mandants successifs.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à 149 665 336 voix sur les 149 665 336 voix exprimées.

A TITRE MIXTE :

RESOLUTION N°6 :
POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à 149 665 336 voix sur les 149 665 336 voix exprimées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président a levé la séance à 13 heures 06 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance, le Secrétaire et les Scrutateurs.

SIGNATURES

Le Président de séance
Olivier AGOSSOU

Le Secrétaire
Hugues SEY

Les Scrutateurs

Etat de Côte d'Ivoire
Jacob DAGO

FCR-CI
Olivier AGOSSOU

ANNEXE 8 : Attestation du Conseil Juridique

AVOCATS ASSOCIÉS
Kimimé KLEMET-N'GUESSAN
Zinda SAWADOGO
Angoran Georges KOUADIO
Olivier Abeh AMALAMAN

AVOCATS COLLABORATEURS
Aminata SIDIBE CONE
Anne-Félicia SEDJI APHING-KOUASSI
Mohamadi SARE

Confidentiel
Urgence signalée

A : **CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE ET DES MARCHES FINANCIERS « CREPMF »**
Plateau, avenue Joseph ANOMA
(Rue des banques)
01 BP 1878 Abidjan, Côte d'Ivoire

Abidjan, le 2 Novembre

Objet : **Attestation du Conseil Juridique**
Offre Publique de Vente suivie de l'Introduction en bourse de la Société Orange Côte d'Ivoire

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général du CREPMF

Monsieur Le Secrétaire général

La présente attestation a pour objet de se prononcer sur la conformité et la légalité de l'Opération d'Offre Publique de Vente suivie de l'Introduction en bourse portant sur 20% du capital social et des droits de vote de la Société Orange Côte d'Ivoire (ci-après l'« **Opération** »).

A cet effet, nous avons examiné plusieurs documents dont notamment :

(i) Le Décret n°2022-594 du 03 août 2022 autorisant la cession de 9.95% de la participation détenue par l'Etat dans le capital de la Société Orange Côte d'Ivoire (OCI) à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;

(ii) Le projet de Note d'Information relatif à l'Opération ;

(iii) Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 28 Octobre 2022 ;

(iv) Les dispositions des article 81 à 96 de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique;

(i) les dispositions relatives à l'Appel Public à l'Epargne (APE) ;

(ii) les dispositions relatives au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ;

(iii) les dispositions relatives à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;

(iv) la loi n°94-338 du 9 juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'Etat dans certaines entreprises et établissements publics nationaux ;

(v) la loi n° 2020-886 du 21 octobre 2020 relative au société à participation financière publique ; et

(vi) le décret n° 94-532 du 21 septembre 1994 portant modalités d'application de la loi n°94-338 du 9 juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'Etat dans certaines entreprises et établissements publics nationaux.

K · S · K
Société Civile Professionnelle d'Avocats
Abidjan, Plateau, Boulevard Carde, Immeuble Les Harmonies, Entrée MIB, 2ème étage
08 BP 118 Abidjan 08, Côte d'Ivoire, Tél : +225.27.20.23.60.60, Fax : +225.27.20.23.60.70
Courriel : ksk@ksk-avocats.com, Site web : www.ksk-avocats.com

A l'issue de notre analyse, nous attestons que :

(i) **l'Opération a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société lors de sa réunion en date du 28 Octobre 2022 ;**

(ii) **l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 Octobre 2022 est intervenue en conformité de la loi et des règlements et l'Opération décrite dans la Note d'Information est conforme aux résolutions qui y ont été régulièrement adoptées.**

Nous avons également procédé à l'analyse des risques juridiques inhérents à l'activité de l'Emetteur en examinant notamment les autorisations et engagements que nous avons estimé avoir une incidence significative sur l'avenir d'Orange Côte d'Ivoire et n'avons pas d'observations particulières sur le sujet.

En foi de quoi, nous émettons la présente Attestation Juridique pour servir et valoir ce que de droit.

•

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de de notre considération distinguée.

K-S-K
Société d'Avocats
Bd. Carde, Imm. les Harmonies, 2ème étage
08 BP 118 Abidjan 08, Côte d'Ivoire
Tél.: +225 20 23 60 60
Fax: +225 20 23 60 70
Courriel: ksk@ksk-avocats.com

Olivier AMALAMAN
Avocat à la Cour, Associé-Gérant

Angelin Georges KOUADIO
Avocat à la Cour, Associé

K·S·K
Société Civile Professionnelle d'Avocats
Abidjan, Plateau, Boulevard Carde, Immeuble Les Harmonies, Entrée M1B, 2ème étage
08 BP 118 Abidjan 08, Côte d'Ivoire, Tél : +225.27.20.23.60.60, Fax : +225.27.20.23.60.70
Courriel : ksk@ksk-avocats.com, Site web : www.ksk-avocats.com

ANNEXE 9 : Article 72 de l'ordonance N°2012-293

NUMERO SPECIAL

CINQUANTE-QUATRIEME ANNEE — N° 8 MARDI 14 AOUT 2012

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

NUMERO SPECIAL
PRIX DE VENTE : 3.000 FCFA

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

paraissant le jeudi de chaque semaine

Art. 72. — L'ARTCI est chargée d'assurer la fonction de régulation pour le compte de l'Etat. A ce titre, elle a pour missions :

— de faire appliquer les lois et les règlements régissant le secteur des Télécommunications/TIC ;

— d'encourager le développement des Télécommunications/TIC au niveau national et régional ;

— de réguler la concurrence en collaboration avec les autorités en charge de la régulation de la concurrence ;

— de contrôler le respect des obligations des opérateurs et fournisseurs de services ;

— de définir et de mettre en œuvre les règles dans le domaine de l'interconnexion et du partage des infrastructures ;

— d'instruire les demandes de licences, de préparer et mettre en œuvre les procédures d'attribution de licences par appel d'offres ;

— de préparer et de mettre à jour, en liaison avec les départements ministériels concernés, les textes des cahiers de charges relatifs aux licences ;

— de délivrer les autorisations générales ;

— de recevoir et de traiter les déclarations ;

— de procéder à l'allocation des ressources rares, notamment des fréquences radioélectriques dont elle est affectataire et des ressources de numérotation ainsi qu'au contrôle de leurs conditions d'utilisation ;

— d'établir les indicateurs et normes de qualité de services et de performance pour la fourniture de services de Télécommunications/TIC et d'en contrôler la conformité ;

— de délivrer, de contrôler les agréments, de définir les spécifications obligatoires et d'homologuer les équipements terminaux ;

— d'élaborer des exigences comptables et des principes de tarification en matière d'interconnexion et de politique tarifaire ;

— de contribuer à la définition des programmes de service universel mis en œuvre par le Gouvernement dans le cadre de

sa politique de service universel ;

— de contribuer, à la demande du Gouvernement, à l'exercice des missions de l'Etat en matière de défense nationale, de sécurité publique, de sécurité aérienne et maritime ;

— de connaître et de régler, en premier ressort, les litiges du secteur ;

— de gérer les noms de domaine et les adresses Internet de la Côte d'Ivoire en relation avec les structures spécialisées. Un décret pris en Conseil des ministres organise la gestion par l'ARTCI, des noms de domaine et des adresses Internet en Côte d'Ivoire ;

— de protéger les intérêts des consommateurs, des opérateurs et fournisseurs de services en prenant toutes mesures propres à garantir l'exercice d'une concurrence effective, loyale et durable ;

— de participer à l'élaboration de la position ivoirienne dans les organisations internationales de Télécommunications/TIC ;

— de contribuer, à la demande du Gouvernement, à l'exercice de toute autre mission d'intérêt public pour le compte de l'Etat dans le secteur des Télécommunications/TIC ;

— d'émettre un avis sur tout sujet qui entre dans le cadre de ses attributions et qui lui est soumis par le ministre en charge des Télécommunications/TIC ;

— d'élaborer, à la demande du Gouvernement ou à son initiative, des propositions visant à adapter le cadre juridique, économique et sécuritaire du secteur des Télécommunications/TIC ;

— de développer une concurrence effective, tenant le plus grand compte de la neutralité technologique ;

— de veiller au bon fonctionnement, dans les domaines économique et technique, de l'industrie des technologies de l'information et de la communication, conformément aux pratiques normales et aux protocoles reconnus internationalement, en tenant compte de la convergence des technologies dans le domaine des Télécommunications/TIC ;

— d'assurer le traitement de toutes les questions touchant à la protection des intérêts des consommateurs, y compris l'établissement d'un mécanisme approprié pour la réception des plaintes des consommateurs, et les enquêtes y afférentes, concernant les services de Télécommunications/TIC et, le cas échéant, à soumettre lesdites plaintes aux organismes appropriés.

Les missions de régulation sont exercées par l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de façon indépendante, impartiale et transparente.



Notre histoire est construite sur votre confiance

- Innovation
- Inclusion financière
- Accompagnement au quotidien des populations ivoiriennes

Vous rapprocher de l'essentiel

orange™